

LAUS
L'UNIVERSITÉ
SYNDICALISTE

MMAG

Actualité

Barrer la route au Front National

Dossier

**École privée *versus*
école publique**

Fenêtre sur

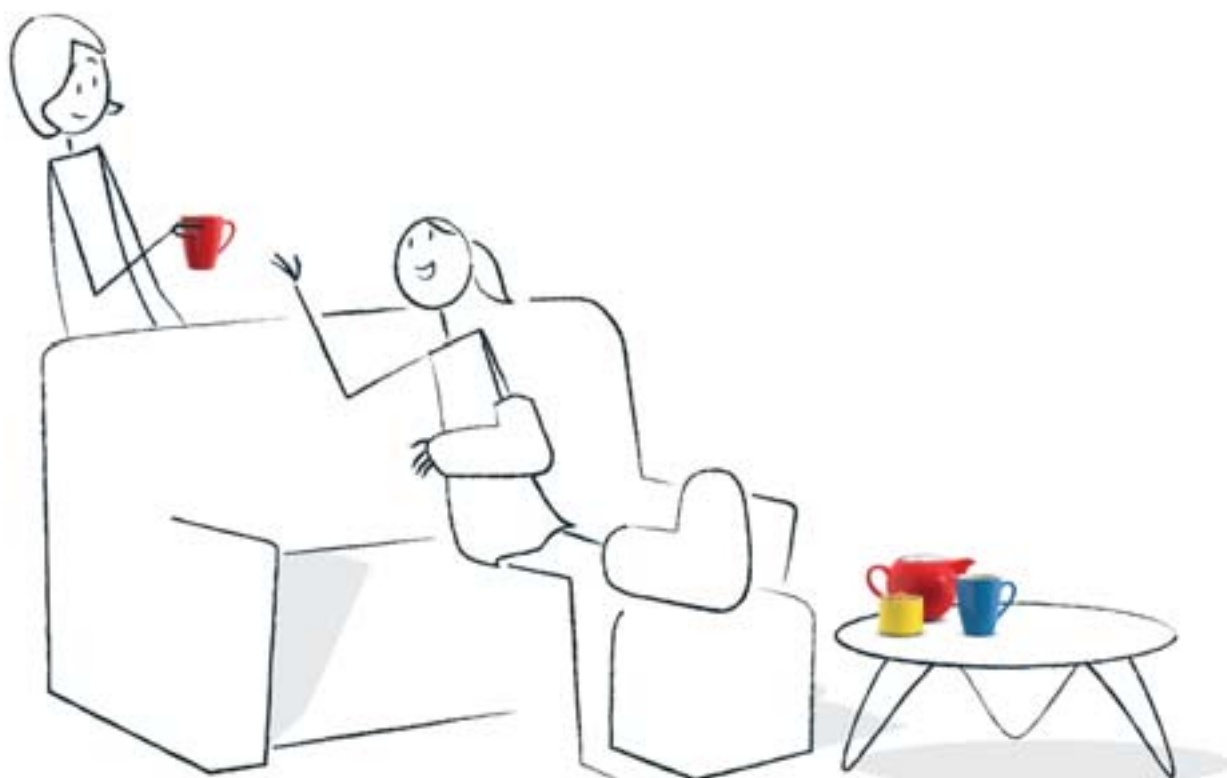
L'information en continu



C'est quoi une meilleure assurance ?



- Et pas trop dure l'organisation ?
- En fait, c'est la MAIF qui s'occupe de tout.
Enfants, courses, ménage...
Le seul problème c'est qu'on s'habitue...
Tu as touillé ?



PRAXIS SOLUTIONS

L'assurance corporelle pour les accidents du quotidien.

On a tout à gagner à se faire confiance.



assureur militant



34 Fenêtre sur L'information en continu

21

Dossier
École publique
versus école privée

6

Portrait
Wajdi Mouawad



Édito

Barrer la route au FN dans les urnes

Pour la deuxième fois en quinze ans, la France voit arriver au second tour de l'élection présidentielle un candidat du FN. Cette situation en dit long sur l'état de notre société, la hauteur des inégalités et des inquiétudes, la défiance vis-à-vis de toute une partie du monde politique. Elle nécessite une réorientation forte des politiques pour empêcher que se renouvelle un scénario, celui de l'accès aux portes du pouvoir d'un parti, le FN, foncièrement anti-républicain, ennemi de tous les principes démocratiques, porteur de discours haineux et racistes. Mais, dans l'immédiat, l'enjeu premier, c'est de barrer la route au FN dans les urnes, à la présidentielle comme aux législatives, être dans la rue le 1^{er} mai rassemblés pour dire non à l'extrême droite. Par ce qu'il représente, parce que la société en laquelle nous croyons courrait un grave danger avec le FN, le SNES-FSU appelle instamment à contrer la menace imminente et battre le FN. Le combat devra ensuite se poursuivre pour éradiquer ce qui alimente l'extrême droite, se mobiliser partout pour l'égalité sociale, pour le rétablissement de services publics, pour l'amélioration de l'école publique : l'école de la République délaissée dans

le programme de Marine Le Pen au profit du privé.

Frédérique Rolet
secrétaire générale



SOMMAIRE

30 jours

Portrait

- Wajdi Mouawad

Actualité

- À la veille du second tour
- Bilan de la réforme du collège
- Guyane : et après ?
- Décrochage scolaire
- Grève à l'ESPE de Grenoble
- ESPE : mobilisation en Île-de-France
- Formation des stagiaires
- PISA : les démarches pédagogiques en question
- Marche pour les sciences
- Élections pro dans le secteur privé
- Coopération internationale
- Turquie : solidarité avec nos collègues

Rattrapage

- Les pouvoirs du président de la V^e République

Éco/social

- Santé mentale au travail
- L'Union européenne dans la tourmente
- Perturbateurs endocriniens

Dossier

- École publique versus école privée

Métier

- Bac pro en BTS
- Nouvelles directives PPMS
- Pressions sur les SES

4

Catégories

- Affectation des stagiaires
- Attaques contre les retraites
- Bilan social de l'Éducation nationale
- Inégalité hommes/femmes dans l'Éducation nationale

6

Sur le terrain

- Liberté pédagogique

8

Fenêtre sur

- L'information en continu

Culture

- Livres/Revue
- Cinéma/Théâtre/Spectacles/Expositions

Droits et libertés

- Surpopulation carcérale
- Rapport du CNC DH

Dans la classe

- L'attestation de sécurité routière

Entretien

- Gérard Mauger

International

- Djibouti : répression syndicale
- Argentine : mobilisation contre Macri
- Allemagne : l'apprentissage, un modèle ?

Changer d'ère

- Cours interactifs

30

32

34

36

40

41

42

44

46

L'Université Syndicaliste, le journal du Syndicat national des enseignements de second degré (SNES, 46, avenue d'Ivry, 75647 Paris Cedex 13. Tél. standard : 01 40 63 29 00). Directeur de la publication : Xavier Marand (xavier.marand@snes.edu). Rédacteur en chef : Thierry Ananou. Secrétaire de direction : Bénédicte Derieux. Collaborateurs permanents : Nicolas Bénétiès, Jean-François Claudon, Hamda El Khiari, Gabrielle Massaux, Thierry Pétraut, Véronique Ponvert, Stéphane Rio, Nicolas Sueur. Régie publicitaire : Com d'habitude publicité, Clotilde Poitevin, 7, rue Émile-Lacoste, 19100 Brive, tél. : 05 55 24 14 03, fax : 05 55 18 03 73, www.comdhabitude.fr. Publicités : MAIF (p. 2), GMF (p. 5), CASIO (p. 48).

Compogravure : C.A.G., Paris. Imprimerie : RotoFrance, Lognes (77). C.P. N° 0118 S 06386. I.S.S.N. N° 0751-5839. Dépôt légal à parution. Photo de couverture : © Clément Martin. Prix du numéro : 3 €. Abonnement : 1) Personnels de l'Éducation nationale : France 30 € ; étranger et DOM-TOM : 44 €. 2) Autres, France : 42 € ; étranger : 56 €. Pages spéciales jointes sous film : 8 p. CPE.





© Vladimir Varfolomeev / Flickr.fr

L'autre scrutin d'avril 2017

Les dernières semaines, l'opinion publique hexagonale s'est tellement focalisée sur l'élection présidentielle qu'on en oublierait presque l'autre scrutin du mois : le référendum en Turquie. Le « oui » voulu par le président Erdogan l'aurait en effet emporté d'une courte tête (51,4 %). Le conditionnel est de rigueur, puisque l'opposition conteste ces résultats proclamés par un État qu'on peine de plus en plus à qualifier de démocratie. La justice turque – dont l'indépendance relève de la fiction depuis la répression contre le putsch de juillet 2016 – vient d'ailleurs de refuser d'examiner le recours déposé par les forces politiques hostiles à l'État-AKP... En tout état de cause, sa victoire *de facto* permettra au Bonaparte d'Ankara de briguer des mandats présidentiels jusqu'en 2029 et de s'assurer une mainmise définitive sur les pouvoirs législatif et judiciaire. Le chef de l'État pourra en effet gouverner par décret dans les nombreux domaines relevant de l'exécutif et opposer son droit de veto aux décisions du Parlement. Il sera par ailleurs en mesure de proclamer l'état d'urgence en cas de « *soulèvement contre la patrie* » ou d'« *actions violentes qui mettent la nation [...] en danger de se diviser* ». Menace à peine voilée adressée au mouvement social et à l'opposition politique, dont la seule existence « divise » ce peuple qu'Erdogan voudrait voir uni et à ses pieds ! Opposition bâillonnée, minorités stigmatisées, ordre sécuritaire assumé, emprise cléricale réaffirmée et inégalités sociales renforcées... N'en déplaise aux mauvaises langues, Marine Le Pen ne fait pas forcément dans « l'originalité nationale » quand il s'agit d'élaborer son programme politique !

9 avril **Le temps se gâte.**
Pas d'accord au G7 sur le climat à cause des États-Unis.

10 avril **Jusqu'où ?**
Des migrants vendus sur des « marchés aux esclaves » en Libye.

11 avril **Je vous ai... tout pris !** Malgré les « affaires », Fillon en appelle à de Gaulle pour franchir le premier tour.

12 avril **Pin-pon.** Au bord du burn-out : 20 000 postes supprimés dans les hôpitaux français en quinze ans.

13 avril **Aucune mémoire.** Varsovie veut pouvoir détenir des demandeurs d'asile dans des camps.

14 avril **Sans assistance.** Demande de levée de l'immunité de Le Pen dans l'affaire des assistants.

16 avril **Temps stellaire.**
Climat : la Nasa contredit Donald Trump.

17 avril **En May, pas ce qu'il te plaît.** May veut en finir avec la liberté de circulation des Européens en Grande-Bretagne.

17 avril **Un pas de plus.**
Turquie : Erdogan arrache de justesse un oui.

18 avril **Lu et approuvé.** Un libraire hongkongais en détention pour critique du gouvernement reçoit le prix Polittkovskaïa.

18 avril **Aucune économie.**
Vingt-cinq prix Nobel d'économie contre Marine Le Pen.

19 avril **Ça se creuse.**
France : nette hausse de la dette des ménages et des entreprises.

20 avril **Pas faux.**
Les « fake news » en hausse en France, selon une étude d'Oxford.

21 avril **Franco de port.**
Les bonnes affaires juteuses des héritiers de la famille Franco.

22 avril **Terre à terre.** Marche pour la science à Washington et dans le monde entier contre Trump.

23 avril **À deux jours près.**
Le Pen au deuxième tour.

25 avril **« Vous n'aurez pas ma haine. »**
Enterrement du policier assassiné le 20 avril sur les Champs-Élysées.

26 avril **À la machine.**
Macron et Le Pen au même moment à l'usine Whirlpool d'Amiens.

BILLET D'HUMEUR

Le fait du prince

La préretraite est un moment difficile pour ceux qui conjurent le moment fatidique du départ en déployant une suractivité compulsive. C'est ce qui est manifestement arrivé à François Hollande, alors en pleine préparation de ses cartons, quand il est tombé sur une proposition conçue par un brillant conseiller éducation, mais hélas tombée aux oubliettes depuis des années. Une fois n'est pas coutume, le chef de l'État n'a pas tergiversé et a instauré, le 24 avril, une « *semaine de la recherche sur les génocides, les crimes contre l'humanité et les crimes de masse* » dans les établissements scolaires. Il était temps que Fran-

çois Hollande, en cette fin de mandat, prenne à bras-le-corps un sujet essentiel pour l'avenir du pays, l'enseignement de l'histoire, dont personne ne s'était évidemment occupé ces derniers mois – campagne présidentielle oblige ! Les mauvais plaisants se gausseront de cette bonne idée qui arrive malheureusement un peu tard, après la loi Travail, l'état d'urgence et la déchéance de nationalité... On peut à l'inverse souligner le courage d'un Président qui ne craint pas de renforcer un thème déjà bien présent dans les programmes, tant on sait que les professeur-e-s ne les appliquent jamais. **Jean-François Claudon**

MÊME POUR SARAH, ENSEIGNANTE, LES RISQUES DU QUOTIDIEN NE MANQUENT JAMAIS À L'APPEL.

ASSURANCE PROFESSIONNELLE
**POUR LES RISQUES LIÉS
À VOTRE ACTIVITÉ**

OFFRE RÉSERVÉE AUX MÉTIERS
DE L'ENSEIGNEMENT :

-10% SUR LES CONTRATS
D'ASSURANCE AUTO*

**GMF 1^{ER} ASSUREUR
DES AGENTS DU SERVICE PUBLIC**



ASSURÉMENT HUMAIN

Appelez le 0 970 809 809 (numéro non surtaxé, du lundi au samedi de 8h à 20h)
Connectez-vous sur www.gmf.fr

*Offre réservée aux personnels des métiers de l'enseignement, la 1^{ère} année à la souscription d'un contrat d'assurance auto, valable jusqu'au 31/12/2017.

LA GARANTIE MUTUELLE DES FONCTIONNAIRES et employés de l'État et des services publics et assimilés - Société d'assurance mutuelle - Entreprise régie par le Code des assurances - 775 691 140 R.C.S. Nanterre - APE 6512Z - Siège social : 148 rue Anatole France - 92300 Levallois-Perret et sa filiale GMF ASSURANCES. Adresse postale : 45930 Orléans Cedex 9.



WAJDI MOUAWAD a pris la direction du théâtre de La Colline à Paris en juin 2016. Ce Québécois d'origine libanaise peut désormais y déployer un projet culturel original et donner à voir un théâtre de l'introspection. Un paradoxe pour un artiste qui ne cesse de nous surprendre

L'écriture et la création théâtrale pour racines

Artiste associé au festival d'Avignon en 2009, Wajdi Mouawad avait présenté, dans la cour d'honneur, un ensemble théâtral de 11 heures, une trilogie *Le Sang des promesses*, dont l'écriture avait commencé en 1997, à laquelle il a ajouté ensuite un quatrième opus, *Ciels*.

La quête des origines

La jeunesse est au cœur des créations de W. Mouawad : c'est bien au moment de l'adolescence qu'il nous faut chercher quels sont nos héritages, quelle histoire et quel vécu nous sont transmis. Les jeunes héros de ce théâtre-là sont à l'image des demi-dieux grecs, ils marchent sur la trace de Sophocle, se heurtent à leur propre tragédie et recomposent leur histoire à l'issue d'une longue odyssee. Dans *Littoral*, la première pièce du *Sang des promesses*, Wilfrid cherche un endroit pour enterrer son père dans un pays en guerre ; dans *Incendies*, Jeanne et Simon creusent le silence de leur mère ; dans *Forêts*, Loup cherche à dénouer le traumatisme de l'abandon. « *J'ai l'impression d'un long voyage aux côtés d'histoires qui ont fait partie de moi, depuis des années. Chaque histoire est une personne, a un visage. (...) Sans être une suite narrative, ces histoires abordent, de manière différente et j'ose l'espérer de manière à chaque fois plus complexe et plus précise, la question de l'héritage. Celui dont on hérite et celui que l'on transmet à notre tour. Mais là, il ne s'agit pas d'un héritage conscient, il s'agit de tout ce que l'on nous transmet dans le silence, dans l'ignorance et qui pourtant déchire notre existence et broie notre destin* ». Pour W. Mouawad, la création théâtrale est un moyen de creuser la mémoire, d'interroger le passé et le réel : alors que ses pièces sont longues, assez verbeuses, que les échanges y sont crus et violents, le public est captif. W. Mouawad a toujours voulu raconter des histoires, mettre en mots des récits personnels à valeur universelle, pour dire l'humanité. Et c'est ce côté cathartique et la puissance de cette écriture qui subjuguent le public, même les jeunes moins habitués à ce type de spectacle vivant.

Sur les traces du passé pour questionner le réel

Les douleurs intimes, mais aussi la richesse du vécu de W. Mouawad sont la source de son inspiration : né au Liban en 1968, il le



© Sarah Moon

« Le tragique tombe sur celui qui, aveuglé par lui-même, ne voit pas sa démesure »

quitte à 10 ans pour fuir la guerre et rejoindre la France. C'est un premier déchirement, une profonde rupture dont il aura du mal à cicatriser, « *du jour au lendemain, tout ça est devenu virtuel, plus de fruits, d'animaux, de grand air, de soleil. À la place, il y avait des films, des livres, de l'art. Là, il y a une ligne de rupture entre deux mondes, entre le réel et le virtuel* ». Il découvre la littérature et les arts un peu par défaut, pour combler le vide laissé par la perte du Liban. À la perte du pays s'ajoute l'oubli de la langue maternelle, l'arabe, contribuant à la perte d'identité. Alors qu'il a finalement trouvé sa place d'adolescent en France, il doit en partir à 15 ans (la France lui refuse des papiers) et rejoint le Canada avec son frère aîné et ses parents. Il perdra sa mère, peu de temps après. Il est donc « naturel » que le thème de l'exil et

l'omniprésence de la mort irriguent toute son œuvre. C'est au Québec qu'il obtient le diplôme de l'École nationale de théâtre de Montréal. Il y écrit en 1988 sa première pièce, *Willy Protogoras enfermé dans les toilettes*, y fonde en 1991 sa première compagnie, « Théâtre Ô Parleur » et y dirige pendant des années le Théâtre français du Centre national des arts d'Ottawa. Auteur, metteur en scène et acteur, il apporte sur les scènes du Québec un souffle épique et une puissance narrative. C'est au Canada aussi qu'il découvre Robert Lepage pour lequel il nourrit une grande admiration, et qui lui inspire *Seuls* qu'il créera en 2008. En 1997 il crée à Montréal *Littoral*, premier volet du *Sang des promesses*, puis en 2003, *Incendies* et en 2006, *Forêts*. En 2009 à Avignon, il reprend les trois premières pièces du quatuor qu'il achève avec *Ciels*.

Les cycles de la tragédie

Si W. Mouawad s'attache à construire des cycles, il est possible de « détacher » un opus de la tétralogie (*Incendies* a notamment donné lieu à une magnifique adaptation cinématographique de Denis Villeneuve qui a permis de faire connaître au plus grand nombre l'œuvre de W. Mouawad), mais c'est l'ensemble de l'œuvre qui lui donne son souffle épique. Les sagas Mouawadiennes savent mêler destinées particulières et histoire collective, comme dans toute tragédie : « *Revenir aux tragédies c'est revenir à ce qui a fait naître notre civilisation (...) C'est le sentiment de la révélation qui m'interpelle tout spécialement chez les Grecs et chez Sophocle en particulier... Ce qui m'a frappé chez Sophocle, c'est son obsession à montrer comment le tragique tombe sur celui qui, aveuglé*



© Jean-Louis Fernandez



© Jean-Louis Ferrandebz

par lui-même, ne voit pas sa démesure. Cela me poussait à m'interroger sur ce que je ne voyais pas de moi, sur ce que notre monde ne voit pas de lui, ce point aveugle qui pourrait, en se révélant, déchirer la trame de ma vie. Révélation du fou que je suis. Que serais-je devenu si j'étais resté au Liban ? Ma famille et moi étions partis avant le massacre de Sabra et Chatila en 1982, commis par des milices chrétiennes auxquelles j'avais rêvé d'appartenir dans mon enfance. Aurais-je été parmi eux ? On ne peut pas présumer de soi. Cette idée, pour ne pas dire cette conviction, depuis, n'a cessé de creuser ses ramifications poétiques et spirituelles en moi, traversant chaque histoire que j'essaie de raconter. Or, c'est sur cette notion que sont fondées les tragédies de Sophocle, s'interrogeant sur la raison de la douleur et de la violence ».

W. Mouawad n'esquive aucune douleur, ni celle de l'exil, de la perte ou même de la mort ; il poursuit sa quête avec un autre cycle qu'il nomme « domestique »... La création prend ses racines de façon lointaine chez lui, et comme cela avait été le cas pour la tétralogie, le cycle domestique prend sa source, sans qu'il en ait forcément conscience, en 2008 avec la création de *Seuls*, et se poursuit encore aujourd'hui avec *Sœurs*, un second solo, *Frères*, un duo, puis *Père et Mère* (à venir). À travers ce nouveau cycle, W. Mouawad ouvre un autre mode de travail artistique : il a notamment effectué un stage dans le service d'un neurologue, le docteur Hassan Hosseini, pour préparer des scènes de *Seuls*. « Donc la différence n'est pas dans la structure narrative, mais dans l'écriture. Avant d'écrire *Seuls*, j'ai toujours tout mis sur le texte, sur la relation entre le texte et l'acteur : c'est le texte qui dit tout, par la bouche de celui qui le dit sur scène. Le décor n'était pas important. Avec *Seuls*, c'est comme si j'avais fait éclater l'écriture en plusieurs formes : de la vidéo, du son, de la musique. Les vidéos que j'intègre, par

exemple, je ne les considère pas comme des vidéos mais comme des textes qui fonctionnent en images. Avant, j'avais une écriture monophonique. Je suis passé à une écriture polyphonique, qui complète le message du mot. » C'est lors de la scène finale de la pièce, quand la peinture inonde la scène, que l'on se souvient que W. Mouawad a également, au-delà de sa passion pour l'écriture, une formation de plasticien.

Créations à foison

Mouawad, artiste boulimique, est de tous les projets... Il dort peu et écrit beaucoup la nuit, notamment lorsqu'il monte une pièce. Ses textes ne sont jamais figés, la structure narrative est fixée à peu près six mois à l'avance mais le texte s'écrit au fur et à mesure des répétitions avec la participation

« Je ne veux pas diversifier le public mais faire en sorte qu'ils se rencontrent et surtout métisser les âges »

des acteurs. W. Mouawad a écrit une vingtaine de textes pour le théâtre, a mis en scène un opéra de Mozart à Lyon l'an passé et a écrit des romans... *Anima*, par exemple, concentre les thèmes que l'on retrouve dans son théâtre : la mort, la perte, la violence et la rédemption. Pour lui, l'art n'est pas là pour distraire, « mais pour nous inquiéter sans nous dire pour autant quoi penser. Je ne donne jamais de leçon mais de l'espoir, à côté du désespoir ».

C'est sans doute cette avidité de création et cette hyperactivité d'artiste qui ont poussé W. Mouawad à accepter de diriger la Colline en 2016. Il décline son projet comme les « quatre versants de la Colline » : au nord, l'engagement en faveur de la recherche, au sud, le soutien aux auteurs, plus importants pour lui que les metteurs en scène, à l'est la jeunesse et à l'ouest le territoire. Et dans ce projet, la jeunesse occupe une place de

BIBLIOGRAPHIE SÉLECTIVE

THÉÂTRE

- ▶ « *Projet Sophocle* » : *Traduire Sophocle*, avec Robert Davreu, coll. « Apprendre », 2011.
- ▶ « *Des mourants* » : *Inflammation du verbe vivre*, 2016 ; *Les Larmes d'Œdipe*, 2016.
- ▶ « *Domestique* » : *Sœurs*, 2015 ; *Seuls*, chemin, textes et peintures, 2008.
- ▶ « *Le Sang des promesses* » : *Le Sang des Promesses*, 2009 ; *Littoral* (version révisée), 2009 ; *Incendies*, collection Babel, 2009 ; *Forêts*, collection Babel, 2009 ; *Ciels*, 2009.

AUTRES PIÈCES

- ▶ *Temps*, 2012 ; *Journée de nocces chez les Cro-magnons*, 2011 ; *Les Mains d'Edwige au moment de la naissance*, 2011 ; *Le soleil ni la mort ne peuvent se regarder en face*, 2008 ; *Assoiffés*, 2007 ; *Willy Protogoras enrôlé dans les lettres*, 2004 ; *Rêves*, 2002.

ROMANS

- ▶ *Anima*, Leméac, 2012 ; *Visage retrouvé*, 2002.

Les pièces de théâtre sont publiées chez Leméac, Actes Sud-Papiers ; les romans sont publiés chez Leméac, Actes Sud

mier ordre : « *La question de l'adolescence est quelque chose qui m'est profondément intime. Dans mes 23 livres, les personnages sortent à peine de l'adolescence.* » Et W. Mouawad se souvient de sa propre jeunesse, et compte proposer aux jeunes « *ce que j'aurais tant voulu qu'on me propose lorsque j'avais leur âge* », travail théâtral, ateliers, etc. « *J'ai accepté* (N.D.D.L. : la direction de la Colline) *par intuition profonde que je pourrais faire la rencontre entre la création et ce que je peux apporter au public, aux jeunes en particulier.(...)* *Je ne veux pas diversifier le public mais faire en sorte qu'ils se rencontrent et surtout métisser les âges.* »

W. Mouawad pose un regard inquiet sur le sort que l'on réserve à notre jeunesse et, en juin 2016 lors d'une interview, il confiera : « *une des choses qui me heurtent le plus en ce moment, c'est la manière dont on traite la jeunesse. Ce qui s'est passé avec les Nuits debout, ce qui a essayé de se vivre là. (...)* *J'y vois de la part des intellectuels du mépris, et le refus d'accepter qu'une jeunesse, qu'on considère inapte à la pensée, tente une révolution à sa manière, et qu'on ne l'accepte pas. Chaque époque essaie d'inventer une manière d'assassiner sa jeunesse. Aujourd'hui, on leur fait peur, on les traumatise. Je suis frappé par le fait que lorsqu'on rencontre des adolescents, quand on leur demande ce qui les inquiète, ils répondent avec des réponses d'adultes. (...)* *On écrase les adolescents avec une sorte de frayeur (...)* *la possibilité de rêver s'effondre.* » Un rêve auquel W. Mouawad, jeune ou adulte, ne renonce pas. ■

(1) Toutes les citations du texte sont de W. Mouawad.

BARRER LA ROUTE AU FRONT NATIONAL

UN BOULEVERSEMENT POLITIQUE

Les résultats du premier tour de l'élection présidentielle feront date. L'effondrement de la gauche dont le score global passe largement en dessous des 30 % permet la présence au second tour de Marine Le Pen dont la progression est réelle mais inégale.



© Clément Martin

Manifestation du 1^{er} mai 2002 à Paris

En même temps sont éliminés les deux partis, LR et PS, qui structurent la vie politique depuis les années 1970.

Premiers éléments d'analyse

Les disparités régionales dont la presse s'est faite l'écho sont grandes et rendent difficile toute analyse unificatrice. La juxtaposition du vote FN avec la carte de la désindustrialisation laisse penser que les dégâts de la mondialisation sont grandement responsables de cette montée de l'extrême droite. Cette même carte correspond aux difficultés de la scolarisation et de la démocratisation. Ce vote est particulièrement élevé dans des localités où les services publics ont été malmenés ces dernières années.

Les résultats importants et eux aussi géographiquement relativement concentrés de Jean-Luc Mélenchon sont également notables et montrent qu'une partie de la population ne se résigne pas aux régressions sociales et a voulu dire non au programme libéral que proposaient F. Fillon et E. Macron. Le score de ce dernier peut s'interpréter diversement mais, pour une part, il a consisté en un « vote utile » anti M. Le Pen et le niveau d'adhésion de son électoral au programme du candidat est le plus faible parmi les quatre premiers.

Des origines profondes

La situation à laquelle nous devons faire face est le produit d'une histoire qui remonte aux années 1980 et à la (ré)apparition d'une extrême droite en France qui avait disparu avec le rejet de la collaboration et des guerres coloniales.

Elle a prospéré, faisant des reculs sociaux son principal aliment et du racisme son ciment pour agglomérer des colères et stigmatiser les immigrés comme responsables de tous les dysfonctionnements : chômage, insécurité, crise de la protection sociale, fiscalité...

Cette situation est aussi le résultat du renoncement d'un gouvernement qui pendant cinq ans et malgré les promesses du candidat Hollande n'a cessé de proposer de s'aligner sur une politique européenne de soumission des intérêts des salariés aux nécessités des marchés financiers. C'est le produit enfin d'une politique scolaire qui a fait fi des avis des professionnels que nous sommes.

Retour de l'ultra droite

Marine Le Pen a su dissimuler au grand public les marqueurs de l'extrême droite historique. Mais quand, juste avant le 1^{er} tour, elle a pensé que sa qualification n'était pas certaine, ont été ressortis tous les oripeaux de la vieille droite ultra : « *la France aux Français* » criaient spontanément ses militants, venant rappeler bien opportunément que le FN n'est pas un parti comme les autres. Avec lui, les fondements de la démocratie sont remis en cause : les libertés publiques et individuelles, le droit de presse et d'expression, l'indépendance de la justice, la séparation des pouvoirs... Son élection ferait courir un risque majeur à l'indépendance des fonctionnaires vis-à-vis du pouvoir politique et aux libertés pédagogiques des enseignants. Enfin, ce parti est bien décidé à retirer aux salariés les moyens de résister, d'intervenir et

de s'opposer à une perspective totalitaire. Le droit syndical est en première ligne et en cas d'arrivée au pouvoir de Marine Le Pen, il ne faudra pas attendre très longtemps pour que les organisations syndicales soient, comme dans tous les régimes totalitaires, ou simplement autoritaires – comme en Hongrie, Pologne, Turquie... –, harcelées, pourchassées, interdites... et au bout du compte remplacées par des organisations inféodées au pouvoir d'État.

Ne pas rester spectateur

Sur la base de ces analyses, comment rester spectateur d'une élection qui, en tant que fonctionnaire, enseignant, citoyen nous concerne directement ? Le SNES-FSU tient à son indépendance, réunissant en son sein une diversité de sensibilités politiques qui n'interviennent pas quand il s'agit de prendre des positions syndicales. Il n'a jamais fait campagne et se garde de tout soutien à tel ou tel candidat ou parti. Mais, tout au long de son histoire, il ne s'est jamais contenté d'une défense apolitique des personnels. Quand vient le moment de se décider pour le deuxième tour, chacun agira avec sa sensibilité, son histoire personnelle, son contexte et sa situation mais le SNES-FSU a la responsabilité de peser les dangers, d'analyser et hiérarchiser, et de faire connaître ses positions. C'est ce qu'il fait aujourd'hui en considérant qu'il faut à la fois barrer la route au Front national et construire les mobilisations sociales contre les politiques libérales qui font le lit de l'extrême droite. ■

Thierry Ananou, Christophe Barbillat

DANS LES URNES ET DANS LA RUE

Les instances du SNES-FSU se sont réunies mardi, deux jours après le verdict des urnes plaçant deux candidats en lice, Emmanuel Macron et Marine Le Pen arrivée deuxième avec 21,3 % des votes, au premier tour de la présidentielle.

La gravité de la situation, celle ouvrant la possibilité de voir accéder au pouvoir la candidate d'un parti que nous n'avons cessé de combattre, un parti d'essence anti-démocratique, xénophobe et liberticide, appelait une expression forte du SNES-FSU en tant qu'organisation syndicale porteuse de l'intérêt général. Les analyses auront à être affinées (sociologie de l'électorat, évolution du nombre de voix par rapport aux précédents scrutins...) mais l'urgence était là.

Le SNES-FSU prend position

La quasi-absence de réactions spontanées immédiates devant le danger de l'extrême droite, à la différence d'avril 2002, a illustré les évolutions produites après plus de quinze ans de politiques résolument converties au libéralisme et assujetties à la finance, le travail de sape du FN désormais considéré comme faisant partie du paysage politique. Or, il n'est et ne sera jamais un parti républicain susceptible à un moment d'incarner l'alternance. Particulièrement dangereux pour une partie de nos compatriotes, facteur de divisions et de haines, ce parti, en accédant à la présidence de la République ferait courir les plus graves dangers à notre pays. C'est pourquoi, suivant en cela les principes qu'il n'a cessé de défendre, le SNES-FSU se devait de s'adresser à nos professions. Il le fait en étant conscient du mécontentement, des déceptions de tous ceux qui avaient eu foi en la construction d'une société plus juste,



L'autre « manifestation » du 1^{er} mai 2002...

de services publics développés, d'une amélioration sensible du système éducatif et que l'hypothèse de voir comme rempart au FN un épigone de François Hollande, promoteur de politiques encore plus nocives, détournerait des urnes. Il appelle à faire barrage au FN immédiatement en n'exonérant pas de leurs responsabilités les gouvernements précédents, en se préparant à mobiliser avec d'autres pour empêcher les attaques contre notre modèle social contenues en germe dans le programme d'E. Macron. Après la présidentielle viendront les législatives.

Le 1^{er} mai, première étape de mobilisation, doit lier fortement les deux dimensions, celle du refus de l'extrême droite, celle de l'expression de nos revendications ; plus nous serons nombreux, plus le message adressé à E. Macron sera explicite : pas de blanc-seing mais la volonté de rassembler les forces progressistes du pays pour garantir les droits, réduire les inégalités, améliorer le pouvoir d'achat de tous. ■

Frédérique Rolet

SANS ILLUSIONS

La nécessité de faire échec au FN, clairement établie comme une priorité par le SNES-FSU, ne nous fait pas oublier les inquiétudes que suscite le programme d'Emmanuel Macron, notamment sur les domaines de la Fonction publique et de l'Éducation.

La stratégie consistant à mêler des thématiques tantôt de gauche, tantôt de droite masque mal la filiation réelle avec les politiques antérieures. Le maintien annoncé de l'objectif de 3 % de déficit budgétaire oblige le candidat à prévoir une réduction de la dépense publique. Sans surprise, cela se traduira entre autres mesures par la suppression de 120 000 fonctionnaires. Comme dans le même temps, E. Macron promet de limiter à 12 élèves les classes de CP et CE1 en zone prioritaire, pas besoin d'être grand clerc pour savoir qui sera frappé par les redéploiements... dans une période où croissent les effectifs du secondaire.

Sur la Fonction publique et l'Éducation le label « moderniste » abonde : E. Macron entend « moderniser » le statut des fonctionnaires, revoir le mode de calcul des pensions pour le rapprocher de celui qui existe pour les salariés du régime général, « moderniser » le baccalauréat – comprenez réduire le nombre d'épreuves et y amplifier la place du contrôle continu, confier la formation professionnelle aux Régions. Enfin, vient le retour de la valorisation de l'autonomie des établissements couplée à celle du possible recrutement des enseignants par les chefs d'établissement. Un projet par conséquent entretenant encore beaucoup de flou mais clairement d'essence libérale.

F. R.

FAIRE DU 1^{er} MAI UNE GRANDE JOURNÉE

DE MOBILISATION ET DE RASSEMBLEMENT

contre le front national pour faire avancer les droits sociaux, promouvoir la paix, la justice sociale, l'éducation et la démocratie.

À Paris, les organisations syndicales FSU, CGT, FO, Solidaires, unies en 2016 contre la loi Travail, défilent derrière une banderole unitaire

Pour en finir avec les reculs sociaux qui font le terreau de l'extrême droite

LE DÉFILÉ PARTIRA DE LA PLACE DE LA RÉPUBLIQUE À 14 H 30

RÉFORME DU COLLÈGE BILAN NATIONAL EN MAI

S'ajoutant à la mise en place des programmes et des EPI, voici venir le positionnement des élèves sur les domaines du socle, la grille locale d'évaluation de l'oral du DNB... D'un collège à l'autre, les difficultés sont différentes, mais partout ce dernier trimestre est l'occasion de nouvelles réunions, de nouvelles tensions...



La mise en place du LSU (Livret scolaire unique) occasionne dans beaucoup d'établissements une augmentation de la charge de travail des personnels et une remise en cause de leur liberté pédagogique à travers notamment des pressions pour imposer des modalités d'évaluation par compétences. Dans certains établissements les bulletins sont illisibles et incompréhensibles pour les parents. Le SNES-FSU propose de prendre un peu de recul en se posant collectivement le temps d'une heure d'information syndicale. Il appelle les personnels à refuser collectivement de renseigner des tableaux à rallonge pour pré-positionner les élèves sur les domaines du socle et de participer à d'éventuelles réunions supplémentaires sans assentiment des équipes.

Surcharge

En effet, le positionnement des élèves sur les domaines du socle en vue du DNB est l'oc-

casion pour certains chefs d'établissement d'annoncer dès maintenant la mise en place de nouvelles réunions et/ou de tableaux supplémentaires fabriqués localement à renseigner. Rappelons que seuls les bulletins de fin de cycle doivent comporter obligatoirement le positionnement des élèves sur les domaines du socle.

Quant à l'oral du DNB, il génère beaucoup d'inquiétude. Les modalités d'évaluation des élèves sont peu satisfaisantes et à décliner localement *via* des grilles à inventer... Rappelons que si cette grille peut être présentée au conseil d'administration pour information, le CA n'a pas compétence à émettre un vote dessus.

Par ailleurs, nous invitons les collègues membres du jury de cette épreuve à demander une rémunération conformément à ce que les textes prévoient (voir avec la section académique en cas de difficultés).

Action nationale collège en mai

Où : dans tous les collèges.

Quand : du 15 au 19 mai.

Quoi : une heure d'info syndicale (la déclarer au chef d'établissement une semaine avant).

Objectifs : faire le point sur l'évaluation des élèves avant les conseils de classe (surtout Sixième et Troisième), faire un premier bilan de la mise en œuvre de la réforme.

Pour quoi faire : intervenir si nécessaire auprès du chef d'établissement pour limiter le nombre de réunions et pour que les conseils de classe se tiennent convenablement, faire remonter à la section académique le bilan fait de la réforme afin de contribuer à la synthèse que le SNES-FSU portera auprès du nouveau gouvernement.

Trame en ligne pour guider ce travail :

www.snes.edu/mai-2017-bilan-national-colleges.html

Coup d'arrêt

En collège cette année, les collègues ont tenu à bout de bras, dans des conditions parfois difficiles, une masse de travail inédite déléguée sous-évaluée par le ministère et certains personnels de direction et IPR, générant stress, incompréhension, parfois souffrance. Ce dernier trimestre, ils doivent être respectés et ne pas voir la charge s'alourdir encore. Le SNES-FSU portera en mai/juin la parole des personnels auprès du nouveau gouvernement et continuera d'interpeller les candidat-es aux législatives. ■ **Valérie Sipahimalani**



QUELLES INFORMATIONS FAIRE REMONTER À LA SECTION ACADÉMIQUE ?

- ▶ Témoignages concernant la mise en place de l'accompagnement personnalisé, des EPI, de nouvelles modalités d'évaluation, de pratiques locales imposées, de stages...
- ▶ Témoignages sur le fonctionnement des divers conseils (pédagogique, de cycle, école/collège).
- ▶ Difficultés d'organisation de la rentrée prochaine liées à une DHG insuffisante, à des pressions à la globalisation d'horaires (sciences et technologie en Sixième, enseignements artistiques...).
- ▶ Témoignages concernant la mise en œuvre des programmes de cycle (difficultés éventuelles, questionnements, remarques positives ou négatives, etc.).
- ▶ Exemples de bulletins scolaires.
- ▶ Grilles d'évaluation de l'oral du DNB.

EN GUYANE : ET APRÈS ?

Les manifestations du 28 mars, à Cayenne et Saint-Laurent, ont rassemblé plusieurs dizaines de milliers de manifestants réclamant des mesures d'urgence, et dénonçant l'abandon de l'État.

Face à la détermination d'une population mobilisée de façon massive, la République française a été contrainte de dépêcher des ministres récalcitrants pour négocier, début avril. Ces discussions ont débouché sur :

- un plan d'urgence de 1,085 milliards d'euros couvrant les secteurs clés de l'économie auquel s'ajoute un déploiement de crédits issus des accords par filières ;
- un plan de convergence conçu par la loi Égalité réelle outre-mer qui devrait permettre de mettre en place une stratégie de développement pour dix ou vingt ans ;
- un comité interministériel de suivi des mesures.

Concernant l'éducation :

- un plan de construction pour dix collèges et cinq lycées en cinq ans et 500 classes en dix ans pour une dotation insuffisante de 400 millions ;

- le doublement des intervenants en langue maternelle pour le primaire ; des postes d'administratifs qui ne comblent pas le déficit. Le SNES-FSU Guyane estime qu'il manque au moins 250 millions d'euros pour rattraper le retard structurel et des dotations conséquentes pour scolariser dignement tous les jeunes.

Rattraper les vrais retards

Malgré les multiples interventions du SNES



© Nicolas Jouve

et de la FSU Guyane lors des AG pour séparer les objectifs à court, moyen et long terme, les négociateurs du pôle éducation ont persisté dans une stratégie vouée à l'échec. Les représentants de l'État, rompus à ce genre d'exercice, ont su profiter de cette faille pour réduire à la portion congrue la demande légitime de la population notamment dans sa partie éducative. Dans un même temps, le MEDEF a négocié des allègements fiscaux correspondant à environ 2 milliards d'euros sur dix ans ! Selon le SNES et la FSU Guyane, certains membres du collectif, pour faire monter les enchères, ont choisi délibérément d'inverser l'ordre des priorités et de coupler les demandes de la population à l'évolution statutaire vers davantage d'autonomie. Le SNES et la FSU

Guyane ont regretté les manipulations de la parole publique, favorisées par une classe politique étrangement silencieuse, au profit de valeurs portées par une minorité.

Les barrages se sont intensifiés dans la confusion, prenant en otage une population déjà contrainte dans ses mouvements, ils ont provoqué l'exaspération et la division d'une partie des citoyens mobilisés. Après cinq semaines de conflit, un protocole d'accord est enfin signé. Que contient-il ? Rien de plus que les accords déjà actés le 2 avril, sinon une vague promesse de négociations pour inclure des dotations supplémentaires dans un futur plan de convergence et la réunion des élus en congrès pour préparer une éventuelle évolution statutaire.

Dans le cadre de ses mandats, le SNES et la FSU Guyane ont revendiqué des mesures d'urgence pour le désenclavement du territoire et le développement de services publics de qualité, accessibles à tous.

Le SNES et la FSU ont porté avec la population leurs revendications lors de ce conflit social inédit, au niveau local mais aussi au niveau national par le biais de ses représentants, à l'intérieur du collectif comme à l'extérieur. ■

Sarah Ebion, SNES-FSU Guyane

DÉCROCHAGE SCOLAIRE : DES AVANCÉES À COMPLÉTER

Le SNES-FSU et le SNUEP-FSU ont participé aux groupes de travail ministériels en 2016-2017 et obtenu de réelles avancées pour les personnels de la Mission de lutte contre le décrochage scolaire (MLDS).

Les circulaires actent plusieurs aspects défendus par les représentants des organisations syndicales, en particulier :

- la création d'un référentiel d'activités et d'une lettre de mission académique ;
- l'obtention d'une déclinaison des Obligations réglementaires de service (ORS) selon le lieu d'exercice et non selon l'affectation. En cas d'exercice en EPLE : 39 heures hebdomadaires sur 36 semaines, soit 1 404 heures ;
- l'obtention du lien des indemnités fixes avec le lieu d'exercice (part fixe de l'ISOE en EPLE, IFTS⁽¹⁾ puis RIFSEEP⁽²⁾ ailleurs) reconnaissant ainsi les difficultés spécifiques à cette mission ;
- la mise en place d'une Certification lutte contre le décrochage scolaire (CLDS) nécessaire dorénavant pour exercer au sein de la MLDS et donnant droit à l'indemnité de fonction correspondante. Les enseignants CPIF⁽³⁾ sont reconnus titulaires de cette certification

de droit, tout comme les personnels enseignants non CPIF ou d'éducation, titulaires ou en CDI, exerçant une activité à temps complet au titre de la MLDS depuis trois ans au moins en septembre 2017. Les collègues en activité au sein de la MLDS depuis moins de trois ans devront présenter cette certification, ils auront trois sessions pour l'obtenir tout en restant en poste durant cette période ;

- la création de l'indemnité de fonction liée à la certification CLDS d'un montant de 844,19 € ;
- l'expérimentation d'un mouvement inter-académique de gré à gré pour l'année 2016/2017.

Des avancées notables, mais...

Des revendications demeurent :

- une ORS de 35 heures en décomptant 4 heures de travail hors temps de présence laissées à l'organisation des coordonnateurs-trices ;

- une indemnité de fonction liée à la CLDS au moins équivalente à la part variable de l'ISOE pour un professeur principal de classe de Troisième (1 417,32 €) ;

- la transformation de tous les supports MLDS en Équivalent temps plein (ETP) permettant une affectation définitive des personnels ainsi qu'un mouvement transparent.

Le travail sur la reconnaissance de la mission de lutte contre le décrochage scolaire doit continuer afin de permettre aux coordonnateurs-trices d'exercer leur métier dans des conditions favorables. ■

Estelle Carrier, SNUEP-FSU

Josiane Seigneur, SNES-FSU

(1) Indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires.

(2) Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel.

(3) Concours réservé « Coordination pédagogique et ingénierie de formation ».

ÉSPÉ DE GRENOBLE : STAGIAIRES EN LUTTE !

Mobilisés depuis février, les stagiaires de l'académie de Grenoble revendiquent une amélioration de leur formation et appellent les stagiaires des autres ÉSPÉ à l'action.

Depuis la fin du premier trimestre, les signes de fatigue s'accroissent à l'ÉSPÉ de Grenoble. Le rythme hebdomadaire de travail dépasse pour beaucoup les 60 heures avec un mi-temps en établissement à assurer, des cours à l'ÉSPÉ, des évaluations qui se

multiplient et une pression grandissante. D'une année sur l'autre, le ras-le-bol est toujours aussi vif et les motifs de mécontentement sont les mêmes : surcharge de travail, contenu de formation inadapté, souffrance et isolement... Mobilisés chaque année depuis la mise

en place de l'ÉSPÉ, soutenus par le SNES-FSU lors d'interventions répétées dans les instances académiques, les stagiaires de Grenoble ont obtenu des améliorations de leurs conditions de formation sur plusieurs points : emplois du temps, lieux de support de stage, prise en charge des frais de déplacement... Mais, faute de moyens suffisants pour la formation, ils subissent toujours une charge de travail colossale et des formations inadaptées à leurs besoins. Face aux critiques des stagiaires, l'infantilisation et les pressions concernant la titularisation restent souvent les seules réponses de l'administration.

Appel de Grenoble à la nationalisation du mouvement des enseignant.e.s-stagiaires et étudiant.e.s des ESPE

Nous, fonctionnaires-stagiaires et étudiant.e.s de l'ESPE de Grenoble, réunis en Assemblée Générale, appelons l'ensemble de nos collègues des différentes ESPE au niveau national à se joindre à notre mouvement de lutte pour exiger une revue immédiate de nos conditions de travail et de formation, et faire valoir nos intérêts collectifs et ceux de nos élèves.

Voilà plusieurs mois que nous interpellons notre organisme de formation (l'ESPE, composante de l'Université) et notre employeur (le Rectorat, par délégation du Ministère) face à l'impuissance et la colère causées par le cumul d'injonctions formatives incohérentes d'une part (contenus, évaluations, validations, parcours adaptés, contrôles d'assiduité, etc.) et de conditions de travail insupportables d'autre part (surcharges de travail, trajets, répercussions sur notre moral et notre santé, écrasement de nos vies sociales et familiales, répercussions sur la qualité de nos cours en établissement, etc.), et ce dans un cadre global de mépris, d'infantilisation et d'obstructions bureaucratiques.

Face aux fins de non-recevoir de la part de nos interlocuteurs.trices, l'Assemblée Générale des fonctionnaires-stagiaires et étudiant.e.s de l'ESPE de Grenoble a décidé dans un premier temps le lancement d'un mouvement de grève au sein de l'ESPE à partir du mardi 28 mars. Cette grève, massivement suivie, est un moyen de pression considérable auprès de nos interlocuteurs.trices afin que soient prises en compte nos revendications. Mais seul un mouvement national sera à même de provoquer des avancées générales sur les points que nous soulevons, en interpellant directement le Ministère.

Suite à notre journée d'action devant le Rectorat de Grenoble le mercredi 29 mars, une délégation a été reçue et a pu exposer plus précisément les nombreux problèmes et revendications. La communication qui s'en est suivie dans les médias et les réseaux sociaux nous a permis de mesurer que nos considérations sur nos conditions de travail et de formation étaient globalement partagées à l'échelle nationale.

C'est pourquoi nous appelons solennellement l'ensemble des fonctionnaires-stagiaires et étudiant.e.s des différentes ESPE de France à nous rejoindre, en appelant dès à présent à la tenue d'Assemblées Générales, avec pour objectif de rejoindre le mouvement initié à Grenoble, et donc amplifier le rapport de force en notre faveur. Si des questions se posent quant à cette mise en œuvre, nous vous invitons à nous contacter et/ou à rentrer en relation avec vos organisations syndicales.

Nous estimons essentiel d'insister sur l'importance et l'urgence de la nationalisation de ce mouvement qui, selon les ESPE, pourra prendre des formes différentes, quoique la grève (droit constitutionnel) soit à notre sens la base d'action incontournable de réussite de ce type de mouvements. Mais il revient à chaque Assemblée Générale académique d'en décider de manière souveraine, et de rentrer en relation avec les autres AG afin de coordonner nos actions et revendications. Quoiqu'il en soit, l'effet « boule-de-neige » jouera pleinement en notre faveur, d'autant plus dans le cadre d'exposition médiatique due aux campagnes électorales en cours.

Nos revendications portent ainsi à la fois sur nos conditions de formation ET de travail. Il n'est pas concevable ni acceptable que ce « bizutage » insupportable se poursuive, d'autant que bon nombre de nos revendications étaient déjà portées par nos prédécesseurs depuis plusieurs années. Le taux de démissionnaires dès l'entrée dans le métier explose et prouve l'urgence de prendre en compte notre souffrance en vue de faire évoluer au plus vite la formation et l'entrée dans le métier des personnels de l'Éducation Nationale. Or, pour l'heure, le « plus beau métier du monde » a du plomb dans l'aile...

Nous ne sommes pas tenus de courber l'échine et d'espérer « tenir » jusqu'à la fin de l'année en acceptant l'inacceptable. Il ne tient qu'à nous de nous organiser et de créer ensemble le cadre de lutte propice à obtenir satisfaction. Mais pour ce faire, il est indispensable qu'un maximum d'ESPE se joignent à ce mouvement, afin de signifier à notre employeur et à l'ensemble de la population que les conditions d'entrées dans ce métier sont insupportables et contre-productives, et que nous exigeons par conséquent des évolutions concrètes, pour le présent et l'avenir.

Parce que seule la lutte paye, et que l'union fait la force, rejoignez-nous, organisons-nous !

L'A.G. des fonctionnaires-stagiaires et étudiant.e.s de l'ESPE de Grenoble

Contact : desesperances@gmail.com // Contact Facebook « Des Espes Rances »

Mobilisation

Cette année, au mois de décembre, le rectorat et l'ÉSPÉ décident de mettre en place une fiche individuelle de suivi pour contrôler l'assiduité des stagiaires. Réponse fort peu adéquate et bien maladroite devant les difficultés des stagiaires, cette fiche est vécue comme une véritable provocation. Le SNES-FSU et la FSU ont tout de suite lancé une pétition et appelé au boycott de cette fiche. Lors des réunions pédagogiques, la direction de l'ÉSPÉ n'est pas revenue en arrière et les réponses sur les formations et la charge de travail à l'ÉSPÉ ont été aux antipodes des demandes des stagiaires. Conformément aux décisions de l'AG des stagiaires, le SNES-FSU a déposé un préavis de grève pour les jours de formation pendant les vacances de février. Depuis, les stagiaires mobilisés se réunissent en AG pendant les journées de formation et la lutte paie ! La fiche de suivi a été abandonnée ; le calendrier des formations doit être revu ; certaines formations doivent être repensées... mais pour l'année prochaine. Si les stagiaires ont obtenu d'être enfin entendus pour penser la formation future, ils n'ont cependant aucune réponse pour cette fin d'année sur la charge de travail et certaines formations jugées inutiles.

La question de la mobilisation à la veille des vacances de printemps s'est posée lors de la dernière AG des stagiaires de l'ÉSPÉ de Grenoble, mais les vacances ne mettront pas fin au mouvement et une nouvelle action est prévue pour la rentrée, sous les fenêtres du rectorat. ■

François Lecointe

DÉBUT DE MOBILISATION EN ÎLE-DE-FRANCE

À Paris, les professeurs stagiaires se sont réunis le 26 avril en assemblée générale à l'ÉSPÉ Molitor.

Organisée par des stagiaires d'histoire-géographie et avec le soutien du SNES-FSU, cette assemblée générale avait pour but de faire un point sur les questions d'organisation, de formation et d'évaluation de l'année de stage. Un cahier de doléances a circulé, notant aussi bien les points positifs de la formation (qualité des cours, des intervenants) que les points négatifs (manque de clarté sur les attendus, disparités selon les parcours, manque de dialogue, décalage avec la pratique, manque de bienveillance...). Les témoignages ont souligné la surcharge de travail, les incohérences (cours de gestion de classe en « tronc commun » de la maternelle à la Terminale), les manques (psychologie de l'adolescent), voire ponctuellement ce qui s'apparente à de la maltraitance (discours d'intimidation, pressions à la titularisation, tuteurs malveillants...).

Revendications

Une plateforme de revendications précises a ainsi été votée à l'unanimité, avec des

propositions concrètes : mise en place de délégués par parcours disciplinaires pour faciliter le dialogue avec les formateurs et la direction (déjà en place dans le premier degré), échange avec les étudiants sur l'élaboration des maquettes des parcours, différenciation du tronc commun

lorsque c'est opportun, transmission d'une année à l'autre (dialogue entre M2 et M1, entre néotitulaires et stagiaires), possibilité de faire primer vie de l'établissement (réunions, conseils) sur la formation... Cette motion a été portée à l'ordre du jour du conseil d'école qui se déroulait l'après-midi même et présentée par les élus des usagers (SNES et SNUipp), avec le soutien des élus SNESup représentant les forma-

teurs, qui avaient assisté à l'assemblée générale.

La motion adoptée sera soumise à pétition pour lui donner plus d'ampleur, une délégation se rendra auprès de la direction de l'ÉSPÉ, dont tous ont souligné la bienveillance et l'ouverture au dialogue, et une nouvelle assemblée générale est prévue dans les semaines qui viennent. ■

Magali Delranc



FORMATION DES STAGIAIRES : CLARIFICATION NÉCESSAIRE !

Depuis la mise en place de la réforme de la formation des enseignants et CPE, le SNES, avec la FSU, n'a cessé d'alerter sur les nombreuses difficultés liées à cette réforme qui s'est faite dans la précipitation, sans cadrage national et sans les moyens suffisants dans les universités.

En effet, l'allègement de service qui a accompagné le retour de la formation ne s'est pas traduit sur le terrain par une amélioration du vécu des stagiaires et en particulier de leur charge de travail.

Améliorations indispensables

Tout l'enjeu de la formation est de donner aux enseignants les outils pour devenir pleinement concepteurs de leur métier. Pour cela, la formation initiale doit inclure de l'épistémologie et de la didactique de la discipline afin de connaître les obstacles à l'apprentissage, les pédagogies existantes (et pas uniquement les « innovantes »)

et de pouvoir choisir la plus adaptée au contexte d'enseignement, des analyses collectives de pratiques, la connaissance des élèves (psychologie, sociologie)... Nous



réclamons des formations permettant des allers-retours entre la pratique professionnelle et les éléments didactiques, pédagogiques et disciplinaires permettant une analyse réflexive.

Pour le SNES-FSU, des mesures immédiates doivent être engagées pour les stagiaires. Il y a urgence à clarifier les conditions de formation et d'évaluation.

Par ailleurs, cette réforme de la formation ne peut être réussie :
– sans réellement donner les moyens aux ÉSPÉ de former les stagiaires dans de bonnes conditions (groupes allégés...);
– sans mettre en place des contenus de qualité, cadrés nationalement ;
– et sans permettre aux stagiaires une entrée progressive dans le métier sur les trois premières années avec un stage avec un temps de service d'un tiers temps

afin de permettre de consacrer un tiers du service à la formation et de dégager un tiers du temps pour le travail personnel, une demi-décharge pour les T1, un tiers de décharge pour les T2. ■

Mélody Martin

PISA : LA DÉMARCHE D'INVESTIGATION EN QUESTION

Dans un deuxième opus d'analyse sur l'enquête PISA sciences 2015, l'OCDE s'étonne : « Une exposition plus importante à l'enseignement fondé sur une démarche d'investigation est corrélée à de moins bons résultats en sciences dans 56 pays ».

La démarche d'investigation est une méthode inductive où l'on attend des élèves « qu'ils comprennent, expliquent et débattent des concepts scientifiques, qu'ils élaborent et mènent des expériences puis qu'ils communiquent les résultats, et qu'ils établissent un lien entre les problèmes de la vie réelle et leurs investigations ainsi que les concepts scientifiques dont ils ont connaissance ». L'OCDE corrèle aussi la durée hebdomadaire d'enseignement des sciences à de meilleurs résultats. Peut-on en déduire que la démarche d'investigation étant chronophage, les élèves ont eu moins de temps pour approfondir l'étude de concepts difficiles ?

Diversifier les démarches

À regret, l'OCDE déclare que l'enseignement dirigé améliore les résultats : « Bien que ces stratégies fassent de l'élève un sujet passif durant le cours, un minimum de consignes de la part de l'enseignant est essentiel si l'on attend des élèves qu'ils acquièrent des connaissances scientifiques ». Le professeur doit être à l'écoute des difficultés de ses élèves afin d'adapter ses explications pour se faire comprendre. L'importance des retours

constructifs sur les devoirs des élèves est mise en exergue : « Le feed-back le plus positif fonctionne dans les deux sens – de l'enseignant vers l'élève puis, de nouveau, vers l'enseignant – et se rapporte à des objectifs scolaires ». D'après les élèves français, les enseignants de sciences leur apportent peu de ces soutiens. L'OCDE pointe aussi que le bénéfice d'un club sciences est prééminent dans un établissement, ainsi que la participation à des concours scientifiques et des sorties extrascolaires.

De fait, les préconisations pédagogiques se suivent et s'empilent sans toujours faire leurs preuves : démarche d'investigation, tâche complexe, contextualisation, compétences... Les collègues ont compris la richesse et l'exigence de la démarche d'investigation dans des situations précises mais constatent que l'élève ne peut pas redécouvrir toutes les lois de la nature *ex-nihilo* alors que des



© Dominique Bernardini / Flickr.com

scientifiques ont tâtonné pendant des siècles. C'est une approche parmi d'autres et pour le SNES-FSU, c'est plutôt dans la diversité des pratiques d'enseignement qu'il faut chercher à susciter l'attrait du plus grand nombre d'élèves pour les sciences. ■

Anne-Sophie Legrand

CONTRE L'OBSCURANTISME

Le 22 avril 2017, la « Marche pour les Sciences » a été organisée dans 500 villes à travers le monde, dont une vingtaine de villes françaises, en soutien à celle de Washington.

Depuis son investiture, le président Trump a nommé Scott Pruitt, climato-sceptique, directeur de l'agence pour la protection de l'environnement (EPA) et a réduit fortement les budgets de la recherche. À des faits scientifiquement prouvés, le président des États-Unis oppose des « pseudo-faits » qui lui permettent de mettre en œuvre une politique favorisant les lobbys industriels de l'énergie, faisant fi de leurs conséquences sur les milieux naturels. En France, l'organisation de citoyens à l'initiative de ce mouvement a ajouté comme mots d'ordre : « défendre l'indépendance et la liberté des recherches scientifiques publiques, promouvoir un meilleur dialogue entre sciences et société, renforcer la culture scientifique et refondre l'enseignement des sciences,



convaincre les politiques de mieux prendre en compte les résultats scientifiques dans leurs décisions ».

Science avec conscience

À Paris, 7 000 personnes ont défilé au départ de ce lieu symbolique que sont le Jardin des Plantes et le Muséum national d'Histoire naturelle. Sur les pancartes, les slogans défendaient les faits scientifiques face aux opinions non prouvées. La FSU – représentée par le SNESup et le SNCS – défilait avec le SNTRS-CGT et Solidaires Sud Recherche pour « des sciences indépendantes, ni vassalisées, ni paupérisées, ni précarisées ». ■ A.-S. L.

ÉLECTIONS PRO : POURSUITE DES TENDANCES À LA DISPERSION

Le récolement de tous les résultats de 2013 à 2016 des élections professionnelles dans les entreprises donne la CFDT en première position devant la CGT.

Les évolutions sont de faible ampleur (voir tableau ci-dessous). Ces résultats ne concernent que les entreprises, si on y ajoute les résultats des élections professionnelles chez les fonctionnaires, la CGT conserve sa première position avec 24,27 %. La CGT amortit sa chute dans les très petites entreprises (TPE) où elle conserve sa première position. Dans les entreprises de plus de dix salariés, en quatre ans, la CGT perd 2 013 voix pendant que la CFDT en gagne 103 000. Ce sont la CGC et l'UNSA qui progressent le plus.

Sans surprise

Les évolutions sont de faible ampleur. Cela n'empêche pas la CFDT d'y voir un « événement historique ». Jacques Juillard, dans *Le Monde*, y voit l'aboutissement d'une « longue marche commencée en 1919 » (date de fondation de la CFTC), rien de moins. Pour la CGT, c'est son « déficit d'implantation » – elle présente moins de listes au suffrage des salariés – qui explique l'essentiel de ces résultats. Le recul de la CGT est particulièrement marqué dans ses « bastions » : La Poste (- 2,8 pts), EDF (- 4,5 pts), SNCF (- 1,4 pt)... même si elle y conserve sa première place, mais aussi à Air France (- 4 pts) et Orange (- 3 pts) où elle la perd. Ces scores confirment une tendance lourde d'une CGT en perte de vitesse dont les résultats ont cer-



tinement souffert de « l'affaire Lapaon ». Les progrès de l'UNSA, dans les TPE en particulier mais pas seulement, doivent être regardés de près : progrès réel d'un syndicalisme de service qui cherche à se professionnaliser ? (Transformation d'ailleurs ouvertement revendiquée par ce syndicat, cf. le recrutement de « développeurs syndicaux ») ou glissement vers l'UNSA d'anciens syndicats autonomes, d'équipes syndicales venant de la CFTC, voire de FO à la recherche d'une représentativité avec, dans

certain cas, l'appui des employeurs ? La publication par branche dans quelques mois permettra d'y voir plus clair.

Avec 8 %, la participation est encore en baisse dans les TPE où le vote se fait sur sigle. En revanche, elle reste élevée quand les salariés sont appelés à élire leurs représentants syndicaux (CE, délégués...) en approchant les 60 %. La crise du syndicalisme ne doit pas dissimuler cet attachement réel des salariés à des personnels élus pour les défendre. ■

Thierry Ananou

LA REPRÉSENTATIVITÉ DES ORGANISATIONS SYNDICALES DANS LE SECTEUR PRIVÉ

La loi du 20 août 2008 portant rénovation de la démocratie syndicale a modifié les règles de la représentativité des organisations syndicales dans le secteur privé, qui n'avaient que peu changé depuis la Libération.

Les sept critères pour qu'une organisation syndicale soit déclarée représentative : au moins 8 % des suffrages aux élections professionnelles, indépendance, transparence financière, au moins deux ans d'existence, respect des valeurs républicaines, influence, nombre d'adhérents.

	2013 (%)	2017 (%)	Évolution (points)
CGT	26,77	24,85	- 1,92
CFDT	26	26,37	+ 0,37
FO	15,94	15,59	- 0,35
CFE-CGC	9,43	10,67	+ 1,24
CFTC	9,30	9,49	+ 0,19
Total OS représentatives	87,44	86,97	- 0,47

Au niveau national et interprofessionnel, cinq organisations syndicales recueillent plus de 8 % des suffrages.

Les chiffres 2017 sont le résultat de l'agrégation des scores enregistrés par les organisations syndicales aux élections professionnelles sur la période 2013-2016, élections dans les TPE (très petites entreprises, essentiellement l'artisanat) incluses. Cela représente au total plus de 5 millions de suffrages valablement exprimés.

Les cinq OS représentatives perdent globalement un demi-point de représentativité, notamment au profit de l'UNSA, qui est à 5,35 % contre 4,26 % en 2013, Solidaires reste stable à 3,46 %.

Jusqu'en 2017, les syndicats affiliés à une confédération représentative étaient présumés représentatifs. Cette règle ne s'appliquant plus, des syndicats, en particulier de la CFTC, ayant réalisés moins de 8 % dans certaines branches ne seront plus reconnus comme représentatifs.

Le seuil permettant la signature d'un accord interprofessionnel étant fixé à 30 % des voix recueillies par les seules organisations représentatives, seule la CFDT peut désormais le faire en cavalier seul. Rappelons qu'il faut une opposition d'OS représentant au moins 50 % du même périmètre pour que l'accord ne s'applique pas.

Jacques Lacroix

COOPÉRATION ZNP/SNES-FSU

Le SNES-FSU a participé, les 19 et 20 avril, avec le syndicat polonais ZNP à un atelier visant à dynamiser le syndicalisme enseignant.

Comment recruter de nouveaux adhérents, les fidéliser et les inciter à militer à tous les niveaux du syndicat, local, régional et national ? Comment améliorer à la fois les contenus et les modalités de la formation continue délivrée dans les « centres » de perfectionnement professionnel ? Voilà les deux sujets qui ont donné lieu à un atelier de coopération organisé conjointement par ZNP, qui syndique du préprimaire à l'en-

seignement supérieur, et par le SNES-FSU à Varsovie les 19 et 20 avril. Vingt-quatre participants ont souligné la nécessité de revitaliser les « cellules » d'établissement (les S1), d'améliorer aussi la qualité des services offerts aux adhérents (l'assistance juridique et la sécurité au travail étant de toute évidence des sujets importants de préoccupation). Les débats très stimulants sur la nature du métier d'enseignant en Pologne ont conduit



à une première réflexion sur ce que ZNP pourrait proposer comme stages de formation syndicale. Une coopération pour échanger des idées, des pratiques et des expériences sans chercher à imposer un modèle clé en main : dans un contexte politique difficile, avec un gouvernement qui, malgré la mobilisation de ZNP (manifestations, action de grève le 31 mars), refuse d'entendre la voix de la profession enseignante soutenue par les parents d'élèves, une telle initiative est essentielle.

Coopérer pour peser

Le 20 avril, ZNP a remis au Parlement 911 508 signatures pour exiger un référendum sur la réforme du collège que le gouvernement veut mettre en œuvre à la rentrée de septembre. La présence du SNES-FSU à la conférence de presse et à la remise des signatures a concrétisé un moment de solidarité dans l'action syndicale. ■

Vincent Bellegueulle, Odile Cordelier

TURQUIE : SOLIDARITÉ AVEC NOS COLLÈGUES

Depuis le coup d'État avorté et l'instauration de l'état d'urgence, 120 000 fonctionnaires ont été limogés ou suspendus par décret de leurs fonctions. Et parmi eux, 39 000 enseignants du primaire et du secondaire ainsi que 4 900 universitaires et chercheurs. Grâce à son fonds de solidarité, EGITIM SEN a pu mettre en place depuis plusieurs mois un dispositif de soutien et d'assistance juridique. Il verse 430 euros par mois aux collègues radiés qui ne perçoivent plus la moindre rémunération et apporte une aide aux personnels « suspendus » ou soumis à des enquêtes administratives. Un plan d'action de longue durée



s'impose. C'est la raison pour laquelle le SNES-FSU a décidé de verser dans un premier temps 10 000 euros à EGITIM SEN. Chacun d'entre vous est appelé à contribuer à ce mouvement de solidarité en envoyant un chèque au SNES-FSU national :

Chèque à libeller à l'ordre du SNES-FSU et à adresser à SNES-FSU - 46, avenue d'Ivry, 75647 Paris Cedex 13

Indiquer au verso :

Je soussigné-e

déclare verser la somme de euros à Solidarité Turquie EGITIM SEN.

Les pouvoirs du président de la 5^e République

La campagne présidentielle actuelle s'accompagne de son lot habituel de critiques à l'égard d'une 5^e République jugée dépassée. Fondée en 1958 dans le contexte troublé de la guerre d'Algérie, la monarchie républicaine imaginée par et pour de Gaulle ne paraissait pas pouvoir lui survivre. Soixante ans plus tard, le monarque est toujours là et n'a pas cessé de renforcer ses prérogatives. Petit retour sur les pouvoirs d'un homme pensé comme providentiel.

Un régime semi-présidentiel

Titre II

Le texte élaboré au cours de l'été 1958 se caractérise par un renversement de la hiérarchie des pouvoirs par

rapport à la Constitution de la 4^e République. Dans celle-ci, le président de la République n'apparaissait qu'au titre V, alors que le Parlement se situait au titre II. Dans la Constitution imaginée par de Gaulle et Michel Debré c'est le Président qui figure au titre II, alors que le Parlement est renvoyé au titre IV. Quant aux pouvoirs du Président, ils ne diffèrent pas fondamentalement de ceux de la 3^e ou de la 4^e République. Comme eux, il veille au respect de la Constitution, assure la continuité de l'État, est le garant de l'indépendance nationale, de l'intégrité du territoire, du respect des traités internationaux. Comme eux également, il nomme le Premier ministre, préside le Conseil des ministres et promulgue les lois. ■

Articles 11, 12 et 16

Les armes constitutionnelles du président

La Constitution de 1958 fournit trois armes au président de la République pour lui permettre d'asseoir son autorité. Par l'article 11, il a le droit de soumettre à référendum tout projet de loi portant sur l'organisation des pouvoirs publics ou influant sur ceux-ci. C'est une véritable rupture car le Président court-circuite du même coup les parlementaires considérés jusqu'à présent comme les représentants de la nation. Il peut s'adresser directement à la nation en passant au-dessus des corps intermédiaires. F. Mitterrand parlera à cet égard d'un « *coup d'État permanent* » (1964). Par l'article 12, le président de la République a la possibilité de dissoudre l'Assemblée Nationale. Par l'article 16, enfin, il a la faculté de disposer de pouvoirs exceptionnels au cas où les institutions de la République, l'intégrité du territoire ou l'indépendance de la nation se trouveraient menacées. ■

Mode d'élection

La véritable nouveauté du régime instauré par de Gaulle tient dans le

1962

mode de désignation du Président. Celui-ci n'est plus l'émanation du Parlement, il est désigné, en 1958, par un collège électoral de 80 000 notables parmi lesquels se trouvent noyés les parlementaires. En 1962, de Gaulle soumet à référendum une révision constitutionnelle prévoyant l'élection du président de la République au suffrage universel direct. Le 28 octobre 1962 celle-ci est approuvée par les Français à 61,75 % des suffrages. Le président de la République se veut ainsi le représentant de la nation, dont la légitimité et le pouvoir sont consacrés par l'onction du suffrage universel direct, ce qui n'est pas sans rappeler la mise en place du Second Empire. ■

Une pratique monarchiste des institutions

D'après l'article 20 de la Constitution, c'est au gouvernement de déterminer et de conduire la politique de la nation. La pratique se révèle assez vite différente. Pour de Gaulle, en effet, la primauté du président de la République ne fait aucun doute. Le terme de Premier ministre, qui se substitue à celui de président du Conseil, renvoie à cette idée d'une prééminence du pouvoir présidentiel souverain.

En vérité, c'est surtout en période de cohabitation que la lettre de la 5^e République est respectée, avec un Premier ministre qui conduit la politique de la nation, le Président se réservant les questions de défense (art. 15) et l'international (art. 52). Le passage au quinquennat (2000) fut une réforme à double tranchant. Elle a renforcé la monarchie présidentielle puisque le chef de l'État n'est plus seulement un arbitre mais le chef d'une majorité, voire d'un parti. Le Premier ministre, lui, apparaît au mieux comme un collaborateur au pire comme un fusible. Dans le même temps elle l'a réintégré dans le jeu politique quotidien le poussant à être présent sur tous les terrains. La réforme constitutionnelle de 2008 permet du reste au Président de s'exprimer devant les parlementaires réunis en congrès. ■

Le Premier des ministres



Bibliographie

- ▶ Jean-François Sirinelli (dir.), *Dictionnaire de la vie politique française au 20^e siècle*, PUF, 2003.
- ▶ Jean Garrigues, Sylvie Guillaume, Jean-François Sirinelli (dir.), *Comprendre la 5^e République*, PUF, 2010.

Citation

« Tout de même qu'à bord du navire, l'antique expérience des marins veut qu'un Second ait son rôle à lui à côté du Commandant, ainsi dans notre nouvelle République l'Exécutif comporte-t-il, après le Président voué à ce qui est essentiel et permanent, un Premier ministre aux prises avec les contingences. »

Charles de Gaulle, *Mémoires d'espoir*

Vulgarisation

Comment « faire » de l'économie ?

L'économie pour toutes, « un livre pour les femmes » écrit par deux femmes qui ne prétendent pas écrire l'économie au féminin mais avoir un point de vue féministe pour intéresser les femmes à cette science sociale. Jézabel Couppey-Soubeyran et Marianne Rubinstein découpent leur propos en dix chapitres : le logement, les inégalités hommes/femmes... jusqu'à l'Europe et le bonheur. L'accent est mis sur les problèmes concrets, le système de protection sociale, le raisonnement du banquier... Une manière de « faire » de l'économie pour intéresser celles et ceux qui pensent que « c'est trop difficile », trop lointain.

• *L'économie pour toutes*, J. Couppey-Soubeyran, M. Rubinstein, La Découverte/Poche.

Contrôle des loyers

Le Conseil d'État permet l'extension du dispositif

Au mois d'août dernier, Manuel Valls avait restreint l'encadrement des loyers aux communes de Paris et Lille, à titre expérimental, alors que la loi ALUR en prévoyait l'application à 28 agglomérations. Bonne nouvelle pour de nombreux locataires, le Conseil d'État a annulé cette décision. Dans les 28 agglomérations le loyer ne pourra pas dépasser 20 % du montant de référence fixé pour le quartier. La liste des agglomérations concernées figure dans le décret n° 2013-392 du 10 mai 2013. Mais pour que ce dispositif soit mis en œuvre, les agglomérations concernées doivent créer des observatoires locaux des loyers accrédités par l'État.

Natalité en France

Une baisse conjoncturelle, mais une descendance finale stable

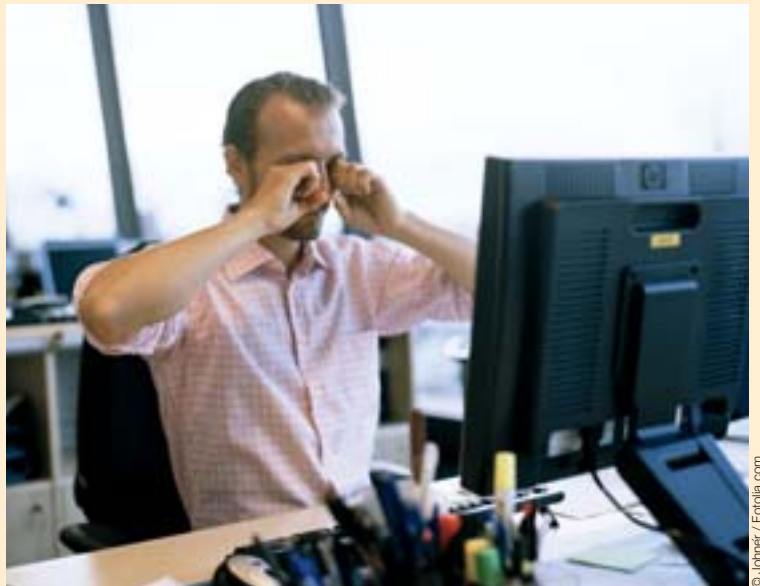
747 000 naissances en France en 2017 contre 760 000 en 2015 : cette diminution est continue depuis 2010. Selon l'INED, elle est liée essentiellement à la baisse du nombre de femmes en âge d'avoir des enfants et à la poursuite du report de la première naissance. En 2016, l'âge moyen de la mère au premier enfant était de vingt-huit ans et demi, contre vingt-six et demi en 1977. Cette évolution entraîne une diminution de l'indice de fécondité qui aura été de

SANTÉ MENTALE AU TRAVAIL

Burn-out : sujet inépuisable...

Le 15 février, la mission d'information de l'Assemblée Nationale relative au syndrome d'épuisement professionnel a rendu son rapport. Elle ne propose pas – dans l'immédiat – la qualification du burn-out en maladie professionnelle, mais ses analyses et certaines préconisations pourraient faire avancer ce dossier crucial pour nombre de salariés.

Le burn-out est entré dans le langage courant. Quand il n'est pas galvaudé pour exprimer une surcharge ponctuelle, il désigne les atteintes à la santé psychique générées par le travail. Ce concept fait référence à une réalité de plus en plus prégnante, mais il a été développé il y a plus de cinquante ans par un psychiatre, puis par un psychanalyste, pour décrire des travailleurs émotionnellement épuisés et véritablement consumés de l'intérieur par leur travail, à la suite notamment d'une exposition répétée à des situations de stress. Le rapport parlementaire de février 2017 note, comme l'Académie nationale de médecine, qu'il s'agit d'un concept flou, ne figurant dans aucune classification des troubles mentaux. Il couvre en fait divers symptômes : troubles dépressifs, troubles de l'adaptation, anxiété et syndrome de stress post-traumatique, qui ne sont pas exclusivement liés au monde du travail. De fait, il n'est pas possible de l'inscrire en tant que tel dans les tableaux des maladies professionnelles.



Un concept flou, une réalité indéniable...

En revanche, le rapport reconnaît et souligne la réalité et l'ampleur de l'épuisement professionnel. Un chiffre précis est impossible. Mais dans les années 1990, le Bureau international du travail (BIT) avançait un coût du stress au travail représentant 3 à 4 % du PIB des pays industrialisés ; en 2007, l'Institut national de recherche et de sécurité (INRS) estimait un coût minimum de 2 à 3 milliards d'euros par an pour la France, et en 2014, le cabinet Technologia publiait une étude affirmant que 3,2 millions de salariés français présentaient un risque de burn-out.

Les affections psychiques sont devenues le premier motif de recours aux soins dans les 32 centres de consultation de pathologies professionnelles (devant les troubles musculosquelettiques), mais en 2015, seuls 418 cas d'affections psychiques ont été reconnus en maladies professionnelles dans le secteur privé. Il est en effet difficile d'aboutir en la matière, car le salarié doit engager une démarche personnelle pour prouver le lien « direct et essentiel » avec le travail, et être touché par une incapacité permanente partielle (IPP) d'au moins 25 % (comme pour les autres pathologies).

... trop rarement imputée au travail

Il en résulte une sous-déclaration et non reconnaissance aux conséquences multiples. Pour les travailleurs en premier lieu, d'un point de vue financier (moins de remboursements et moins de droits que pour une maladie professionnelle), mais aussi moral et symbolique tant l'origine de leur souffrance et leur statut de victime sont niés. Pour les finances de la Sécurité sociale également : c'est elle qui prend en charge les frais alors que ce devrait être le patronat à travers le financement de la branche accidents du travail et maladies professionnelles. Il est enfin difficile de développer une véritable prévention des risques psychosociaux qui engendre ces pathologies tant que les employeurs ne seront pas directement affectés financièrement. Parmi les 27 propositions du rapport, plusieurs permettraient de faciliter la reconnaissance, comme la réduction à 10 % du taux d'IPP nécessaire.

Mais le rapport pointe aussi les causes de la progression de cet épuisement professionnel : sont notamment évoqués la pression concurrentielle favorisée par l'ouverture économique, la course sans fin à la compression des coûts au détriment des « éléments constitutifs du travail », la peur de perdre son emploi, le développement de l'outil numérique, le travail en *open space* ou le *reporting* et les méthodes managériales de cadres qui ne connaissent rien aux métiers de leurs subordonnés.

En définitive, s'il faut se battre pour que les salariés touchés soient pleinement reconnus dans leurs droits et pris en charge, il faut aussi les protéger en amont, en revenant sur ces évolutions délétères. ■

Hervé Moreau

Des anniversaires qui interrogent l'avenir

Le traité de Rome a en effet 60 ans et celui de Maastricht 25 ans... Des anniversaires peu fêtés, preuve que l'UE a du mal à faire le bilan de sa construction.

Le 25 mars 1957, le traité de Rome est signé par six pays : la République Fédérale d'Allemagne, la France, la Belgique, les Pays-Bas, le Luxembourg et l'Italie. Ils constituent la Communauté économique européenne (CEE) pour construire un marché commun, une institution qui veut allier à la fois des réalisations économiques et politiques. Grande réalisation de ce traité, à partir des années 1960, la politique agricole commune (PAC) se donnait pour objectif l'autosuffisance alimentaire et garantissait aux agriculteurs des prix « administrés » très au-dessus du prix du marché. La PAC encourageait ainsi une modernisation de l'agriculture à l'abri des fluctuations des prix agricoles sur le marché mondial.

La situation change en 1972 avec l'entrée de la Grande-Bretagne et des pays de l'AELE – Association de libre-échange créée par le Royaume-Uni en 1960 –, sauf la Norvège qui refuse par référendum, puis avec l'élargissement non maîtrisé lancé après la chute du Mur de Berlin. La revanche idéologique des dirigeants de l'Ouest prime sur l'analyse des conséquences de cette ouverture incontrôlée.

La victoire du libéralisme et ses conséquences

Cette ouverture s'inscrit dans une évolution libérale qui fait primer la liberté des marchés sur la politique. En 1986, l'Acte Unique consacre cette orientation en formulant trois cents propositions pour arriver à un marché unique le 1^{er} janvier 1993. Au lieu de proposer un audit de la réalité de la construction et de s'interroger sur la capacité de l'UE d'aller plus loin, la marche forcée se poursuit. Le 7 février 1992 est signé le traité de Maastricht dont les dirigeants européens sont tellement fiers qu'ils ont évité de fêter le 25^e anniversaire. Ce nouveau traité, inclus désormais dans le traité de Rome, propose une Union économique et monétaire avec comme pivot la naissance d'une monnaie unique, nommée en 2001, l'euro. Une monnaie sans État était une grande première. C'est oublier que la monnaie n'est pas qu'un instrument, mais un condensé de politique. La crise de l'euro, à partir de 2011, est venue le rappeler :

faute de politique commune, l'euro est une monnaie incomplète qui se trouve liée à l'économie dominante de la zone.

L'UE reste fondamentalement une union inter-étatique, même si on veut nous faire croire le contraire. Si un gouvernement décide de bloquer une décision, il a toute capacité à le faire. Les gouvernants se réfugient derrière « Bruxelles », « la Commission », pour éviter d'avoir à rendre des comptes sur leur politique.

Soixante ans après le traité de Rome, la construction européenne souffre des conséquences du libéralisme et des politiques d'austérité. L'UE vit une crise de légitimité qui signifie qu'il faut interroger la construction passée pour proposer un projet politique, de société, soit une perspective alternative à celle du libéralisme. D'autant que la crise de l'euro n'est pas terminée. La Commission Européenne vient de publier un Livre Blanc sur l'avenir de l'UE en proposant cinq scénarios qui butent tous sur l'incapacité à dessiner un futur, faute d'analyse de la crise systémique du capitalisme.

Pour une autre Europe !

La nécessité d'une Europe reste présente. Économiquement, les deux tiers des échanges se font à l'intérieur de la zone, d'autre part les réponses aux mutations climatiques et à la crise écologique ont besoin de ce cadre supranational pour être efficaces et finançables. Politiquement, elle reste un horizon pour beaucoup de pays et une possibilité de combattre les replis « identitaires ».

Nicolas Bénéïès

N.B. : La revue *Hérodote*, pour son n° 164 du 1^{er} trimestre 2017, propose un dossier sur « Menaces sur l'Europe ».



1,89 en 2016 contre 1,92 en 2015. La descendance finale reste stable : les femmes qui ont eu 50 ans en 2016 ont eu en moyenne 2,02 enfants. Ce qui fait de la France le pays de l'Union européenne où la fécondité est la plus élevée. Les politiques familiales et sociales ne sont pas étrangères à cette situation.

Fraude fiscale

Entrave à la croissance

C'est le FMI qui le dit : la fraude fiscale a un impact négatif sur la croissance économique. En effet, les entreprises fraudeuses, grâce aux économies réalisées, seraient incitées à investir dans des technologies ou des projets peu productifs. Ce faisant, elles prendraient des parts de marchés aux entreprises fiscalement vertueuses qui de leur côté sont obligées de rechercher des investissements aux rendements plus élevés, pour pouvoir payer leurs impôts, cotisations et taxes. La fraude serait une subvention implicite qui permet la survie d'entreprises peu productives... Pour éviter de s'enfermer dans la technique des laboratoires d'économie, on pourrait ajouter que la fraude affecte d'abord les systèmes sociaux et les investissements publics, et que l'efficacité d'un investissement est aussi une question politique, notamment lorsqu'il y a des enjeux environnementaux et/ou sociaux, ce qui est contradictoire avec le discours du FMI sur les bienfaits supposés de la concurrence généralisée.

Emploi

La culture pourvoyeuse

En France, d'après l'INSEE, les activités culturelles au sens large constituent un secteur important et en progression. Elles représentent 3 % de l'emploi total. La région parisienne regroupe 52 % des emplois salariés de ce secteur autour essentiellement de l'audiovisuel, du multimédia, de l'édition littéraire, et de jeux électroniques. Ce phénomène s'explique aussi par la forte présence des monuments et par des politiques culturelles qui ont longtemps privilégié Paris. Les activités de spectacle vivant, d'enseignement culturel et d'architecture sont plus équitablement réparties sur le territoire. Dans la culture, la part des non-salariés est particulièrement élevée (28 % contre 12 % dans l'ensemble de l'économie

Suite page 20 >>>

»» Suite de la page 19

française en 2013), mais très variable d'une activité à l'autre : de 70 % dans les arts visuels à 2 % dans le patrimoine en passant par 20 % dans l'audiovisuel-multimédia.
 • Source : INSEE Première n° 1644, avril 2017.

Les complémentaires santé

Une solidarité en question

Selon l'IRDES (Institut de recherche et documentation en économie de la santé) et la DREES (Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques), l'organisation du système d'assurance maladie français en deux étages (obligatoire et complémentaire) limite la solidarité entre assurés de hauts et modestes revenus. Alors que cette redistribution dite verticale, parallèlement à la solidarité entre malades et bien portants, est un principe historique essentiel : « de chacun selon ses moyens, à chacun selon ses besoins ». Cela vient essentiellement des complémentaires : les 10 % des ménages les plus modestes ne reçoivent ainsi que 5 % des remboursements complémentaires. En effet, « Les remboursements versés par les organismes complémentaires sont d'autant plus importants que les primes de souscription aux contrats sont élevées. Les contributions au financement de l'AMC et le montant des remboursements augmentent ainsi avec le niveau de vie (...) ». L'accès mais aussi la qualité de la couverture en complémentaire dépend donc des moyens qu'on peut y consacrer, autrement dit, pour cet étage du système, c'est à chacun selon ses moyens...

Droit du travail

Un nouveau Code est disponible !

En réaction aux nombreuses attaques éditoriales, législatives et électorales contre le Code du travail, un collectif d'universitaires d'opinions diverses s'est constitué à l'automne 2015 (le GR-PACT, Groupe de recherches pour un autre code du travail). Ses travaux ont permis d'aboutir à la publication en mars 2017 d'une proposition pour un « droit du travail possible, adapté à notre temps, et respectueux du travail et des travailleurs ». Cette Proposition de Code du travail montre que les régressions qui durent depuis plus de trente ans ne sont pas des fatalités et que des évolutions sont indispensables (Proposition de Code du travail, éditions Dalloz).

PERTURBATEURS ENDOCRINIENS

Toujours pas de réglementation

Bisphénol A, phtalates, phénols... Ces substances sont présentes partout, des rideaux de douche aux poches de sang, en passant par les vernis à ongle et l'intérieur des boîtes de conserve...



Pourtant, la dangerosité de ces perturbateurs endocriniens est connue depuis les années 1990. En agissant sur le système hormonal, ils sont en effet à l'origine de diabète, de cancers, d'infertilité... Pendant la grossesse, l'exposition du fœtus à ces substances peut même conduire à de graves malformations. En 2012, un rapport commandé par la Commission européenne concluait que les perturbateurs endocriniens justifiaient « une considération à la hauteur de substances aussi préoccupantes que les cancérigènes, mutagènes et autres toxiques pour la reproduction ». Le principe de précaution voudrait donc que ces substances soient interdites, ou au moins que leur utilisation soit fortement encadrée, mais les intérêts des industriels continuent à l'emporter face aux considérations de santé publique. La réglementation européenne tarde à venir, alors que les travaux devant mener à une réglementation ont débuté en 2009.

Dans les couloirs de Bruxelles

Cette lenteur s'explique par un intense travail de lobbying de la part des industries concernées, en premier lieu celle de la chimie et des pesticides, mais aussi celles des plastiques et des cosmétiques. À Bruxelles, les lobbys sont partie prenante du processus de décision. Dans les couloirs des institutions européennes se croisent élus, fonctionnaires européens et représentants des industries. Il y aurait à Bruxelles environ 30 000 lobbyistes, soit presque autant que de fonctionnaires européens. 10 000 entreprises sont inscrites au registre européen des lobbys et toutes les grandes entreprises ont un bureau dans un rayon d'un kilomètre autour des sièges des institutions européennes. Les ONG sont présentes elles aussi, mais leur force de frappe est bien moindre. La plus importante d'entre elles, Greenpeace, ne dispose que de quinze salariés et d'un budget de 1,6 million d'euros alors que le lobby de l'industrie chimique peut compter sur 150 salariés et un budget de 40 millions d'euros.

La recherche scientifique manipulée

Une partie de ces moyens est utilisée pour produire des rapports scientifiques. Pour influencer les décideurs politiques, les lobbys mènent une bataille d'expertise, en manipulant la recherche scientifique dans de vastes opérations de *science washing*. Pour qu'apparaissent des résultats favorables à leurs produits, les industriels financent ainsi des programmes de recherche, recrutent des scientifiques dans leurs cabinets de consultants, financent des études... Tout est fait pour créer de toutes pièces l'illusion qu'il existe une controverse scientifique, pour faire douter de la dangerosité des produits et ajourner leur interdiction.

Les lobbys jouent la montre

La stratégie des lobbys consiste d'une part à retarder le plus possible la réglementation, et d'autre part à resserrer au maximum la liste des produits concernés, la limitant aux plus dangereux et laissant aux industriels la liberté d'utiliser les autres. Aujourd'hui, il n'y a toujours pas de définition réglementaire des perturbateurs endocriniens, alors que celle-ci devrait être établie depuis 2013... En attendant, les industriels ont réussi à imposer une « étude d'impact socio-économique », mesurant les effets d'une réglementation sur les entreprises du secteur et actant le fait que les intérêts des industriels sont à prendre en compte au même titre que les considérations de santé publique. La réglementation des perturbateurs endocriniens est certes un changement important pour les secteurs économiques concernés et une menace pour leurs profits, mais les millions utilisés pour faire du lobbying seraient sans doute plus utilement dépensés dans la recherche d'alternatives permettant de ne plus utiliser des produits dont la dangerosité est avérée. ■

Clarisse Guiraud

DOSSIER

École privée *versus* école publique

Entre concurrence *et rivalité*



Dossier coordonné par Frédérique Rolet et Jean-François Claudon
Réalisé par Fabienne Bellin, Grégory Frackowiak, Michel Galin, Marc Henriet, Daniel Le Cam, Hervé Le Fiblec,
Gwénaél Le Pailh, Thierry Reygades, Emmanuel Séchet, Boris Thubert

Mettant à profit le contexte
de l'élection présidentielle,
l'enseignement privé
confessionnel a revendiqué
une augmentation des moyens
qui lui sont alloués, insuffisants
à ses yeux pour répondre
à la demande.

L'objectif est bien d'accroître son influence, de partir des clivages qui traversent notre société pour asseoir davantage sa représentation en jouant pleinement la carte de la concurrence. La prétention de l'enseignement privé à participer à l'intérêt général, à un projet pour le système éducatif commun à tous se heurte vite aux faits sociologiques. L'orientation globale, en dépit de différences liées à l'histoire des territoires, consiste bien dans la volonté d'un tri des publics et dans le refus d'une véritable mixité sociale et scolaire. Les politiques régionales, qui ne se soucient guère du développement du service public, se satisfont de l'ouverture de formations dans le privé au détriment du public, notamment dans le post-bac. Quant à l'insuffisance des constructions d'établissements et des moyens accordés notamment à ceux qui accueillent les jeunes les plus en difficulté, elle pèse également sur le choix des familles. Les failles du service public doivent susciter des réactions, à commencer par une politique de développement permettant que l'école publique soit en mesure d'offrir à tous les jeunes les conditions d'études les plus favorables, quelles que soient leurs origines.



Aux origines du phénomène

La construction du dualisme scolaire

L'existence de deux réseaux éducatifs parallèles trouve son origine dans le legs clérical du XIX^e siècle, avant l'enracinement de la République, ainsi que dans les diverses atteintes perpétrées contre la laïcité scolaire depuis les années 1950.

La loi Falloux, votée par le « parti de l'ordre » le 15 mars 1850, permet aux communes d'ouvrir en toute liberté un établissement secondaire (privé ou non) avec les enseignants de leur choix. Elle soumet les établissements publics et les instituteurs au contrôle des autorités administratives et « morales », autrement dit religieuses. Elle permet aux collectivités locales d'aider les investissements des établissements confessionnels.

Le privé en République

Avec l'instauration de la République, l'école publique est laïcisée : l'enseignement religieux ne fait plus partie des programmes, l'Église n'a plus de pouvoir de contrôle sur les enseignants, et ceux-ci ne doivent plus s'inspirer des « valeurs chrétiennes ». Il s'agit de respecter la liberté de conscience de tous, en lien avec l'obligation scolaire dans le primaire et la volonté de développer le secondaire public face à un enseignement privé surtout catholique, qui se développe. Les tentatives d'interdiction de l'enseignement confessionnel n'aboutissent pas et, à partir des années 1920, se heurtent à un reflux idéologique.

Dans les années 1950, les gouvernements vont multiplier les aides indirectes ou directes à l'enseignement privé. La loi Debré (1959) va



Respecter la liberté de conscience de tous, en lien avec l'obligation scolaire

plus loin : les établissements privés qui acceptent de s'engager par contrat à respecter les horaires et contenus d'enseignement définis par l'État, tout en conservant leur « caractère propre » (voir page 26), voient les rémunérations de leurs enseignants pris en charge. Une pétition de plus de dix millions de signatures contre ce financement n'empêchera pas qu'une mission de service public soit ainsi confiée au privé.

Apaisement ou paix armée ?

Tandis que les dispositions de la loi sont confirmées (1971) et étendues (loi Guemeur de 1977), la gauche politique et le syndicalisme laïque mettent en avant la construction

d'un service public laïque unifié de l'Éducation nationale. En 1984 le projet de loi Savary, qui va vers l'unification sans envisager de nationalisation, ne convainc pas les forces laïques et, surtout, provoque une très forte mobilisation de l'enseignement privé et de la droite qui contraint le pouvoir à abandonner son projet.

Le rapport de force n'est depuis plus suffisant pour remettre en cause le dualisme scolaire, alors même que les politiques publiques encouragent une vision concurrentielle de l'éducation, y compris au sein du service public. En 1993-1994, cependant, la tentative de supprimer le plafond de financement des établissements privés par les collectivités locales suscite une immense mobilisation victorieuse. Face à un enseignement privé qui revendique toujours plus, la défense de l'investissement éducatif, l'amélioration du service public et le développement de sa démocratisation restent la meilleure façon de défendre l'école publique. ■

Un privé ou des privés ?

Une concurrence protéiforme

L'enseignement privé, 21 % des élèves dans le secondaire, prend différentes formes. La plus connue est celle des établissements privés sous contrat ou hors contrat.

Les premiers regroupent 96 % des élèves du privé. Le contrat avec l'État oblige à ne pas choisir les élèves selon leurs origines, leurs opinions ou leurs croyances. Il permet la captation d'argent public au profit d'organismes privés : rétribution par l'État des enseignants et dotation de fonctionnement par les collectivités territoriales à hauteur de celles attribuées aux établissements publics. Ces établissements sont très largement confessionnels : 96 % catholiques, 3,4 % juifs, 0,3 % musulmans.

Dans l'enseignement agricole, le service public est contesté : 60 % des élèves sont accueillis dans l'enseignement privé (pour moitié catholique). Les familles n'ont donc pas le libre choix tant vanté pourtant par les défenseurs du privé et elles subissent un surcoût à la scolarisation inacceptable (frais d'inscription, internats obligatoires).

Deux maillons faibles

Les centres de formation des apprentis sont essentiellement privés (organisations pro-

fessionnelles, chambres de commerce et d'industrie...) et bénéficient de fortes subventions des Régions. L'apprentissage profite largement de financements publics (exonération de cotisations, crédits d'impôts, voire subventions pour l'embauche d'apprentis). Enfin l'enseignement n'échappe pas à la marchandisation générale de nos sociétés. Boîtes à bac, soutien scolaire et autre « coaching » en orientation ont été encouragés par l'OCDE et les politiques publiques nationales (crédit d'impôt par exemple). ■

En chiffres

1 169 918

Sur les **5 536 418** élèves du secondaire scolarisés cette année, **1 169 918** le sont dans un établissement privé.

44 % - 56 %

Ce sont les parts respectives de l'État, ainsi que des collectivités locales de rattachement, et des familles dans le financement de l'enseignement privé (contribution moyenne par famille de 380 euros par an dans le primaire, puis de 650 au collège et de 969 au lycée).

24,3 contre 26,1

En collège, le nombre moyen d'élèves par classe s'élève à **24,3** dans le public et à **26,1** dans le privé. Ces chiffres ne doivent pas faire oublier que le privé, s'il compte des classes à plus de 30 élèves, dispose aussi de nombreuses sections à faibles effectifs.

Le nerf de la « guerre » scolaire

Toujours plus de fonds publics

L'enseignement privé vit largement des subventions publiques. Les enseignants sont payés par l'État dans les établissements sous contrat, les dépenses de fonctionnement sont prises en charge par les collectivités territoriales.

La loi Debré régit les rapports entre l'État et les établissements du privé qui « répondent à un besoin scolaire reconnu ». Elle stipule que « les dépenses de fonctionnement des classes » du privé sous contrat « sont prises en charge dans les mêmes conditions » que celles des établissements publics. La loi Guerneur (1977) fixe des dépenses nouvelles pour l'enseignement privé et affirme le principe de la « parité » entre les personnels du public et ceux du privé sous contrat.

Laïcité bafouée

L'État prend donc en charge la rémunération des enseignants et les dépenses de leur formation. Il subventionne aussi les emplois des personnels non enseignants pour l'équivalent des personnels de la Fonction publique d'État.

Depuis les lois de décentralisation de 1982, les collectivités territoriales sont tenues d'as-

surer les dépenses de fonctionnement des établissements privés à parité avec le public. Il s'agit des dépenses de personnels pour l'équivalent des agents territoriaux et des dépenses matérielles.

Les dépenses d'investissement sont facultatives et limitées par la loi Falloux : une subvention d'investissement ne peut excéder 10 % du budget d'un établissement. Cependant, la loi Astier (1919) n'impose pas de limite au financement de l'enseignement professionnel et technique privé, elle permet

ainsi le contournement de la loi Falloux. Il suffit qu'un établissement ouvre une section professionnelle ou technique pour prétendre à davantage de subventions publiques. Quant à l'enseignement agricole privé, il peut bénéficier de subventions publiques sans limite. Les établissements privés peuvent bénéficier de dons défiscalisables par le biais de fondations, comme la fondation Saint-Mathieu, reconnue d'utilité publique en 2011. L'enseignement privé continue donc d'être largement financé sur fonds publics. ■

La règle du « 80 % - 20 % » d'une répartition des emplois nouveaux entre public et privé, apparue en 1984 à l'occasion du débat budgétaire, est fondée sur une proportion très favorable à l'enseignement privé : en effet, seulement 17 % des élèves sont scolarisés en dehors de l'enseignement public, 13 % dans le premier degré et 21 % dans le second degré. Dans les périodes de suppressions de postes massives notamment 2005-2012, l'enseignement privé soutenu par les députés de droite et du centre a été largement épargné, la répartition 80-20, alors très défavorable, étant miraculeusement ignorée.

Effectifs du privé

Le mythe de la hausse irrésistible

Contrairement à ce que pourraient laisser croire les revendications de l'enseignement privé, la part des effectifs de ce secteur est globalement stable depuis dix ans sur l'ensemble des premier et second degré.

Mais il est vrai qu'il existe des différences selon les secteurs géographiques et selon les niveaux d'enseignement. En effet, l'objectif de l'enseignement privé n'est pas d'assurer l'égalité, ni de contribuer à une offre de formation équilibrée. Sa stratégie repose sur la conquête de « parts de marché » là où se trouve la demande : c'est-à-dire là où le service public est délaissé comme le

montrent les exemples de Rennes et Nantes (voir page 24) ou dans une logique avant tout ségrégative comme à Paris par exemple.

Stabilité en trompe-l'œil

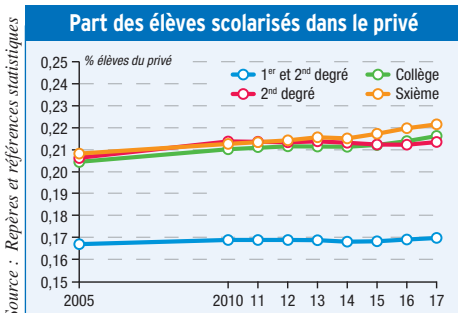
L'évolution des effectifs par niveau éclaire aussi cette situation.

Le secteur privé accueille 21,5 % des effectifs du secondaire à la rentrée 2016, cette part reste stable (+ 0,04 point) par rapport à 2015. Mais, au collège, elle passe en un an de 21,3 % à 21,5 %, et atteint 22,2 % en Sixième. La mise en œuvre de la réforme du collège n'y est sans doute pas pour rien. En revanche, la part du privé diminue dans la voie professionnelle et, globalement, sur le second cycle, on peut observer une grande stabilité depuis 2010.

Sur l'ensemble des premier et second degré, la part de l'enseignement privé est de 17 % en 2016. Elle était de 16,7 % en 2005. ■



L'objectif du privé n'est ni d'assurer l'égalité, ni de contribuer à l'offre de formation



27,9 contre 24,9

En lycée, les classes sont en revanche plus chargées dans le public (27,9) que dans le privé (24,9).

Une loi des séries ?

Sur les 486 072 élèves de lycée recensés cette année, 102 319 sont scolarisés dans le privé (21 %). Ce dernier scolarise 23 % des élèves de série S et 24 % de ceux inscrits en série ES. Il ne scolarise en revanche que 18 % des lycées de série L et 16 % des élèves inscrits en série STMG.

37,6 % de CSP+

Cette année, les enfants dont les parents appartiennent aux classes supérieures représentent 37,6 % des effectifs de l'enseignement privé (20,6 dans le public). Les proportions sont inversées pour les enfants d'ouvriers et d'inactifs : 19,1 % des effectifs du privé contre 39,7 de ceux du public.

Concurrence public-privé

Le cas des académies de l'Ouest

Les établissements privés scolarisent 41,7 % des élèves du secondaire dans l'académie de Rennes et 40,4 % dans celle de Nantes. C'est près du double de la moyenne nationale.

Legs du poids passé de l'Église catholique dans ces Régions, la présence de l'enseignement confessionnel n'en détermine pas moins largement le fonctionnement actuel du service public d'Éducation.

Le cas de Rennes...

La coprésence historique des deux réseaux en Bretagne a basculé ces dernières années à l'avantage du privé confessionnel catholique, tendance amplifiée par ailleurs avec la réforme du collège.

Mais la complémentarité et la concurrence entre les deux réseaux sont avant tout organisées par les collectivités territoriales et l'État. Même si l'adhésion des familles à l'école publique, laïque et gratuite ne se dément pas, la saturation des collèges et lycées publics de secteur ou l'absence d'établissements publics à proximité les poussent vers le réseau privé, sauf à accepter des temps de trajets bien longs pour leurs jeunes. Guidel et Saint-Avé, deux communes de plus de 10 000 habitants dans le Morbihan, ont par exemple chacune un collège privé mais pas de collège public ! Les collégiens du privé catholique sont désormais majoritaires dans ce département. Pour la carte des formations, la Région rationalise l'offre avec la même logique et se soucie



Des collèges publics ferment, mais le privé reste

peu que des formations ne soient accessibles que dans le privé sur certains territoires (l'est du département 35 par exemple).

Pour agir contre cette inégalité d'accès au réseau public, la FSU Bretagne et ses syndicats sont offensifs et diversifient leurs modalités d'actions. Récemment la publication par la FSU d'une étude scientifique sur la démographie scolaire (voir ci-contre) a révélé combien ces dernières années les baisses d'effectifs entraînaient des fermetures immédiates dans le public (à l'image de quatre collèges publics fermés sur les rentrées 2016 et 2017), contrairement au privé qui « amortissait »

bien davantage en pareil cas¹. Mais notre mobilisation sans relâche avec les familles et toutes les forces laïques a permis la construction enfin actée du lycée public de Ploermel (56), une victoire pour l'élévation des qualifications sur ce territoire jusqu'ici aux mains du réseau privé confessionnel.

... et celui de Nantes !

L'enseignement catholique scolarise moins de 20 % des élèves des premier et second degrés, en Sarthe mais plus de la moitié en Vendée. Mais le fait marquant de ces dernières années est l'inversion de la baisse régulière de la part de l'enseignement catholique, à la faveur de deux réformes emblématiques du quinquennat qui s'achève (rythmes et collège) qui ont offert à l'enseignement catholique l'opportunité de se singulariser.

Pour les LEGT et LP, c'est l'évolution de la carte des formations qui fait la part belle au privé, particulièrement depuis les dernières élections régionales. La victoire du camp laïque qui a réussi à imposer l'ouverture du lycée public des Mauges (49) risque malheureusement d'être sans lendemains. ■

1. Ouvrage disponible sur commande à : fsu.bretagne@fsu.fr, 12 euros.

Et dans l'enseignement professionnel ?

Un peu plus d'un million de jeunes suivent une formation initiale de second degré menant à un diplôme professionnel de niveau V (CAP pour l'essentiel) ou IV (baccalauréat professionnel ou équivalent).

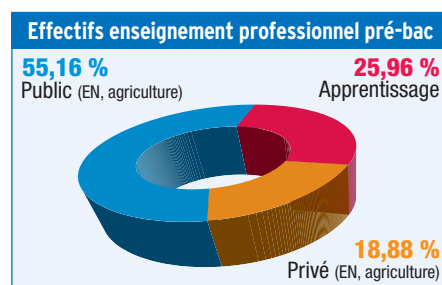
Ils sont inscrits dans les lycées professionnels publics du ministère de l'Éducation nationale, dans les lycées du ministère de l'Agriculture, dans des établissements privés sous contrat ou hors contrat, ou bien ils sont apprentis. S'ils sont apprentis, ils ont signé un contrat de travail avec une entreprise et suivent des cours en CFA pendant une partie de leur temps de formation. 90 % des CFA sont privés (chambres de commerce et d'industrie, branche professionnelle, association) et sont largement subventionnés par les Régions.

Incurie de l'État

En fonction du type d'établissement, les conditions d'études et les modalités d'examens sont différentes : dans les établissements privés hors contrat, et dans les CFA non habilités par le ministère, la qualification des enseignants, la qualité et les contenus des formations ne sont pas garantis, et les candi-

dates ne bénéficient pas du contrôle en cours de formation, ils passent toutes les épreuves en contrôle final. Mais dans les établissements privés sous contrat, dans les CFA « habilités », comme dans les lycées publics, le contrôle en cours de formation est omniprésent. Et comme en fait les ministères n'ont pas les moyens, ou ne se donnent pas les moyens, de contrôler réellement les conditions d'études et de certification dans les établissements privés et les CFA, on peut interroger

sur le niveau réel des diplômes obtenus dans ces structures. Cela est d'autant plus préoccupant que le poids du privé dans l'enseignement professionnel est très important : presque un jeune sur deux qui prépare un diplôme professionnel le fait dans un établissement privé ; dans l'agriculture cette proportion est même de deux tiers. L'absence de contrôle de ces établissements contribue à leur développement et à l'augmentation des difficultés des jeunes dans ces formations. La concurrence public-privé ne s'arrête pas au niveau du baccalauréat, elle s'amplifie même dans l'enseignement supérieur. Dès les BTS l'absence de contrôle des formations privées est encore plus flagrante, ces formations deviennent de plus en plus onéreuses pour les jeunes et leur famille et les possibilités de réussite parfois très aléatoires. On peut interpréter cela comme une démission partielle de l'État face à la nécessaire élévation de qualification des jeunes. ■



Ségrégation scolaire

Le privé ou *l'école de l'inégalité*

Les palmarès des lycées donnent l'occasion aux établissements privés de louer les très bons résultats qu'ils obtiendraient. Mais ces établissements réussissent-ils vraiment mieux que les établissements publics ?



Collège et lycée Saint-Louis à Orange

Une bonne part des inégalités scolaires s'explique par l'origine sociale des élèves

« Espérance Banlieue » : les nouveaux missionnaires

Le projet est très clairement réactionnaire : salut au drapeau, port de l'uniforme, respect des « valeurs » d'un catholicisme traditionaliste teinté d'un fort relent de colonialisme malgré une mixité religieuse revendiquée de ses élèves. Ce réseau qui regroupe huit écoles hors contrat bénéficie de nombreux soutiens. Financiers d'abord à commencer par la troisième fortune de France, la famille Mulliez (Auchan), politiques très (très) marqués à droite, comme le maire de Montfermeil, Xavier Lemoine qui a participé à Béziers aux rencontres organisées par Robert Ménard sur le thème : « Passer au karcher l'école de mai 1968, on commence par quoi ? », jusqu'à François Fillon qui veut y voir un modèle pour l'école publique.

En fin de collège (enquête RERS 2016), 34,5 % des élèves du privé ont de très bonnes voire d'excellentes compétences langagières pour seulement 26 % de ceux du public hors Éducation Prioritaire (EP) et 15 % des élèves en EP. À l'autre extrémité, les élèves en grande difficulté ne sont que 7 % dans le privé, alors qu'ils représentent 15 % du public hors EP et 27 % des élèves de l'EP. Les résultats des élèves issus de l'enseignement privé sont donc meilleurs. Mais les établissements privés sont-ils plus efficaces ?

Le poids de la ségrégation sociale

On le sait une bonne part des inégalités scolaires s'explique par l'origine sociale des élèves. D'après une enquête de l'Observatoire de la politique de la ville (2015), seulement 2,7 % des établissements privés accueillent 25 % ou plus d'élèves issus de quartiers prioritaires (contre 13 % des établissements publics). Selon une autre étude de la DEPP¹, à la rentrée 2015, 43 % des collégiens sont d'origine sociale dite « défavorisée » dans le public contre 20 % dans le privé. Ces inéga-

lités sont anciennes mais elles s'accroissent. Ainsi, la part des catégories très favorisées dans le privé a gagné 7 points, de 30 % en 2003 à 37 % en 2015.

Selon les académies, la ségrégation sociale opérée par le privé diffère. Dans les académies de Rennes et Nantes (voir p. 24), son implantation est forte et les différences avec le public plus faibles. Faut-il y voir comme ailleurs un effet démocratique de la massification ? Pas si simple. Ainsi la Sarthe, pourtant dans l'académie de Nantes, échappe à ce schéma en alliant massification et ségrégation. Dans les académies de Paris et de Lille, le privé est bien implanté et ségréatif.

Le privé n'est pas unicolore

L'étude la DEPP permet d'aller plus loin en analysant les inégalités entre les établissements privés. On y retrouve les académies de Paris et Lille où l'hétérogénéité du privé est forte. Dans les mêmes arrondissements vont coexister établissements élitistes avec des collèges plus mixtes.

Cela n'empêche pas des études, plus ou moins sérieuses, d'affirmer que « *le privé fait plutôt mieux que le public* »² en matière de mixité sociale. En effet, dans les quartiers défavorisés, les collèges privés en attirant une population plus favorisée seront plus mixtes que les collèges publics.

Stratégie de conquête

Au final, ces évolutions montrent une véritable stratégie de conquête de l'enseignement privé. Ce dernier a faiblement progressé, certes, mais il a renforcé son attractivité en reconfigurant son offre éducative. Il ferme des établissements plutôt popu-

lares sur des territoires en perte démographique pour concentrer ses moyens dans les métropoles ou en périphérie urbaine où il entre directement en concurrence avec l'enseignement public. Il présente une offre diversifiée, de l'établissement d'élite des beaux quartiers à l'établissement qui permet le contournement de la carte scolaire. Mais une offre intégrée aussi, combinant premier degré et secondaire, voire post-bac, enseignement général, technique et professionnel, le tout dans un réseau serré d'établissements hiérarchisés organisant une mobilité des élèves pour capter une nouvelle clientèle. Ils résultent d'une véritable stratégie de concurrence et de segmentation contribuant à renforcer les inégalités sociales et scolaires.

En 2011, l'OCDE concluait à une efficacité comparable des établissements du privé et du public, les bons résultats du privé s'expliquant par les différences de niveau initial des élèves. Les établissements privés, capables de sélectionner leurs élèves sur leur niveau scolaire, se contentent de faire réussir des jeunes déjà favorisés. ■

1. Revue *Éducation et formations*, n° 91, septembre 2016.
2. Pierre Courtieux, *Dix ans de mixité sociale au collège : le public fait-il vraiment mieux que le privé ?*, Éditions de l'Edhec, 2016.



Les prétentions du privé confessionnel

L'enseignement catholique en campagne

La campagne électorale est l'occasion pour l'enseignement catholique de faire valoir à nouveau ses prétentions. Certains candidats y prêtent une oreille toute attentive.

Dans une longue adresse aux candidats, l'enseignement catholique entend apporter sa part au débat public en donnant sa vision de ce qui lui semble « *le meilleur pour l'école* ». Pas l'école catholique, l'école tout court ! Il est en effet question pour lui de « *concourir à la construction d'un projet commun* »... dans lequel on retrouve toutes les idées en vogue : flexibilité, souplesse, décentralisation, autonomie et contractualisation pour permettre la « *diversité scolaire sans uniformité contraignante* ». Le miracle de la fin de toutes formes de règles nationales pour plus d'adaptation au local, en somme. Mais

Le privé ne peut prétendre contribuer au service public

les revendications sonnantes et trébuchantes sont aussi de mise, il faudrait « *reconsidérer* » la répartition des postes entre public et privé faite aujourd'hui sur la base de 80 % pour le public et 20 % pour le privé (voir page 23), histoire « *d'ajuster le cadre aux réalités* », et afin d'assurer la « *liberté de choix des familles* » dont 30 000 enfants frapperaient à la porte en vain.



© Sasun Bughdajyan / Fotolia.fr

Deux projets contradictoires

Les écoles privées confessionnelles sont déjà largement et indûment subventionnées à hauteur de 20 % des financements publics consacrés à l'éducation, au mépris de la loi de Séparation de 1905. Il existe de plus des territoires entiers où l'État délaisse l'école de la République.

La mission de l'école publique laïque est d'assurer à tous les jeunes des savoirs pluriels, de les former à l'esprit critique et à la rationalité, à la connaissance des cultures (y compris dans leur dimension religieuse). Sa vocation est d'accueillir tous les enfants quelles que soient leurs origines ou les convictions philosophiques ou religieuses de leurs parents. Les établissements privés confessionnels ne peuvent prétendre concourir à ces missions. Cette campagne rencontre l'assentiment de certains responsables politiques qui par ailleurs se proclament farouches défenseurs de la laïcité. Chacun saura les renvoyer à leurs contradictions. ■

Liberté de conscience dans l'école « libre »

Quel « caractère propre » ?

Le « caractère propre » des établissements privés sous contrat, reconnu par la loi Debré, n'a jamais eu de définition précise.

C'est un concept juridique assez flou qui permet de déroger à certaines règles en vigueur dans le public. Pour l'essentiel, aujourd'hui, il concerne l'encadrement éducatif des élèves. C'est au nom du caractère propre que la loi sur les signes religieux peut ne pas s'appliquer, que la mixité, en vigueur depuis 1975, n'est pas obligatoire, ou encore que le régime disciplinaire des élèves n'obéit pas forcément aux règles du public.

Éclairer... ou obscurcir ?

Théoriquement spécifique à chaque établissement, c'est surtout l'enseignement catholique qui s'est emparé de cette notion pour proposer un modèle éducatif alternatif, résumé dans la célèbre formule du Père Cloupet : « *il n'y a pas de mathématiques chrétiennes, mais une manière différente de réfléchir sur les sciences à la lumière de l'Évangile* ».

L'enseignement catholique a cependant progressivement reculé sur sa définition « de combat » du caractère propre. Il insiste désormais aussi sur le respect, inscrit lui aussi dans la loi, de la liberté de conscience, y

compris pour les enseignants, dont il respecte désormais les choix de vie privée (ce qui n'a pas toujours été le cas). Depuis le début des années 1990, poussé par l'évolution des mentalités et de la jurisprudence, et bien que les enseignants restent astreints à un « devoir de réserve », il admet aussi une distinction entre « projet éducatif » et « animation spirituelle », instituant une sorte de double caractère propre : d'une part pour ce qui relève de l'enseignement lui-même, avec une définition essentiellement pédagogique, et d'autre part pour ce qui est de la transmission des valeurs chrétiennes et l'instruction religieuse.

Pourtant, en 2012 à quelques jours d'une manifestation nationale contre le mariage pour tous, le secrétaire général de l'enseignement catholique avait invité les chefs d'établissement à « prendre des initiatives » pour « éclairer » les élèves sur le projet gouvernemental, auquel il rappelait son opposition, provoquant une réaction assez vive du ministre Vincent Peillon pour qui cette invitation était un appel à soutenir la manif dite « pour tous ».

Une des questions en jeu est de savoir si l'enseignement doit respecter la liberté de

conscience des parents, ou bien celle des jeunes. La réponse confessionnelle et la réponse laïque à cette question n'est évidemment pas la même. L'objectif de forger l'esprit critique des jeunes, au centre du projet de l'école laïque, suppose de ne pas les exposer aux prosélytismes et aux prêt-à-penser. ■



© Frédéric Baro

Forger l'esprit critique des jeunes suppose de ne pas les exposer aux prosélytismes



« Le hors contrat profite des difficultés actuelles de la société française »

Bruno Poucet est professeur en sciences de l'éducation à l'université de Picardie Jules-Verne où il enseigne l'histoire de l'éducation. Il est également directeur du Centre amiénois de recherche en éducation et formation (CAREF) et de la revue *Carrefours de l'éducation*. Il est notamment l'auteur de *La liberté sous contrat. Une histoire de l'enseignement privé* (2010), ainsi que de *L'enseignement privé en France* (PUF, 2012).

L'US Mag : *L'enseignement hors contrat se développe-t-il en France ? Dans quelle proportion ?*

Il faut remettre les choses à leur juste proportion. Depuis 2000, il y a une augmentation contrastée des effectifs aussi bien dans l'enseignement public que dans les deux formes d'enseignement privé. Cette poussée se fait sentir particulièrement au niveau de l'enseignement primaire public et de l'ensemble de l'enseignement supérieur, même si le second degré est lui aussi en légère croissance. Néanmoins, il faut admettre que l'enseignement hors contrat scolaire se développe proportionnellement de nouveau davantage depuis dix ans (il a doublé en chiffres absolus passant de 30 000 élèves à 60 000), alors qu'il était en régression dans les années antérieures et n'a pas retrouvé son niveau antérieur de 82 000 élèves en 1985 par exemple. Toutefois, cette croissance est très relative : la proportion du hors contrat reste très faible : 3 % par rapport au sous-contrat et 0,4 % du total des 12 millions d'élèves scolarisés dans l'enseignement scolaire... Il faut à mon sens éviter de relayer une publicité puissante et bien faite, surtout en ces temps électoraux, venant notamment de milieux ultralibéraux.

L'US Mag : *Quels sont les différents types d'établissement que recouvre le terme de « hors contrat » ? Quels sont les rapports entre le privé sous contrat et hors contrat ?*

Un mot d'histoire : avant 1959, tous les établissements étaient dits « libres » puisqu'avant la loi Debré, il n'existait pas de contrats. Le hors contrat est aujourd'hui une véritable nébuleuse : il y a des établissements qui existent depuis le XIX^e siècle et ont refusé la contractualisation, il y a des établissements à orientation religieuse très prononcée (la plupart du temps en rupture avec les confessions religieuses reconnues), il y a des établissements à orientation pédagogique plus ou moins originale (Montessori, Steiner, bilingue en immersion ou non, régionaliste), voire franchement régressive (retour aux manuels des années 1950, à la blouse, à une discipline stricte). Il existe une fédération de ces établissements où certains se retrouvent et une fondation qui peut les aider financièrement à s'organiser. À strictement parler, il n'y a pas de rapports entre ces établissements et les établissements sous contrat puisqu'ils ne sont pas organisés dans les mêmes structures, ne reçoivent pas de subides des pouvoirs publics. Ils se disent « indépendants » : en réalité, ils sont très dépendants des familles et ne doivent leur existence qu'à celles-ci : elles acceptent de payer des frais de scolarité souvent élevés. Enfin, précisons que certains établissements souhaitent passer sous contrat mais doivent attendre les cinq années réglementaires pour y prétendre et ne s'inscrivent ainsi que temporairement dans le cadre du hors contrat.

L'US Mag : *Comment expliquer le regain de popularité de ces établissements atypiques ?*

Ces établissements, peu nombreux il faut le rappeler (en 2014 : 435 au niveau primaire et 572 au niveau secondaire pour 47 000 écoles et 7 900 établissements secondaires publics), profitent des difficultés actuelles de la société française : mixité sociale plus réduite dans certains quartiers et dans certains établissements publics et privés, souhaits de ne pas trop se mélanger par crainte de l'échec scolaire, difficultés réelles dans certaines écoles et collèges publics (accumulation de difficultés sociales, violence, parfois des enseignants de bonne volonté mais pas toujours assez expérimentés, parfois des chefs d'établissement dépassés par certaines situations, parfois une hiérarchie pas toujours à la hauteur de situations, il est vrai, souvent inextricables). Certains pensent alors que l'herbe est plus verte ailleurs et veulent échapper aux difficultés rencontrées et retrouver un entre-soi social qu'ils ne rencontrent plus là où ils sont dans les structures publiques ou sous contrat.

L'US Mag : *La ministre était-elle dans le vrai lorsqu'elle a évoqué, en juin 2016, des contenus pédagogiques « attentatoires aux valeurs républicaines » ?*

Le hors contrat était traditionnellement peu contrôlé et ce n'est pas réellement une découverte de penser que certains établissements ne partagent pas nécessairement les valeurs républicaines : certains ont été créés pour cela ! Ce n'est heureusement pas le cas de tous notamment lorsqu'il s'agit d'innover pédagogiquement. Mais, en tout état de cause, la volonté de se tenir à l'écart des structures publiques ou sous contrat n'est pas nécessairement un signe d'acceptation ou non du vivre ensemble républicain quelles qu'en soient les difficultés. Cela étant, l'existence un peu plus nombreuse de ces établissements doit être considérée comme un signal d'alarme afin d'améliorer le fonctionnement de certains établissements du service public.

L'US Mag : *Les effectifs en hausse d'enfants recevant un enseignement à domicile attestent-ils eux aussi d'une forme de défiance de certains milieux vis-à-vis de l'école publique ?*

En dix ans, il y a un doublement. Le nombre d'élèves concernés est certes très faible (moins de 10 000), l'existence de ce genre de scolarisation est ancien, c'était prévu dans les lois Ferry, mais on y trouvait essentiellement des familles aristocratiques ou de la haute-bourgeoisie. Aujourd'hui, elle s'inscrit dans une volonté de plus en plus grande d'autonomisation de certains parents de classe moyenne et d'une méfiance vis-à-vis des grandes institutions, écoles ou autres – l'école publique ou sous contrat ne pouvaient y échapper. C'est aussi d'ailleurs une voie de passage possible vers le hors-contrat. ■



BACS PRO EN BTS. Les décrets et arrêtés « portant expérimentation de modalités d'admission dans une section de techniciens supérieurs pour les titulaires d'un baccalauréat professionnel » ont été publiés le 10 avril 2017⁽¹⁾.

Cadrage de l'expérimentation publié

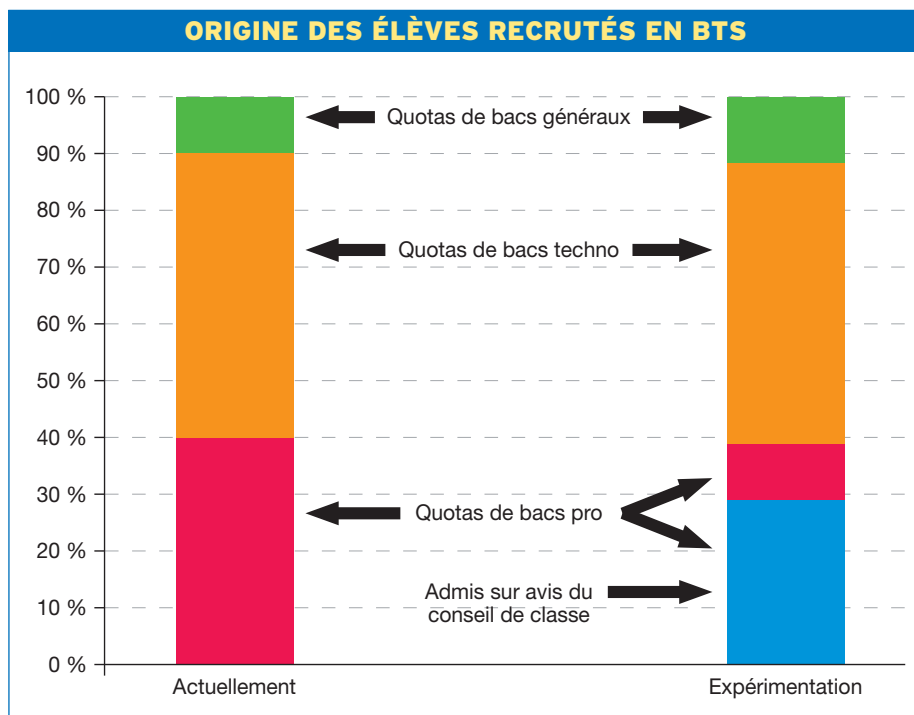
Ces textes définissent une expérimentation, sur trois ans, qui concerne l'affectation des bacheliers professionnels en BTS. Cette affectation reposera sur l'avis du conseil de classe de Terminale professionnelle, qui se substituera au choix de recrutement émis jusqu'à maintenant par les commissions de recrutement sur la base des dossiers APB.

Concrètement, dans le cadre des quotas qui sont définis par les recteurs pour chaque établissement, une partie des listes réservées au bac professionnel sera alimentée par des dossiers ayant un avis favorable des conseils de classe de Terminale professionnelle, l'autre partie pourra être alimentée par les choix des commissions de recrutement. Les avis exprimés par les conseils de classe de Terminale professionnelle ne pourront être exprimés que pour des spécialités de BTS en cohérence avec la spécialité de bac pro préparée.

Expérimentation mal engagée

Les trois Régions académiques en charge de cette expérimentation sont Bourgogne-Franche-Comté, Bretagne et Hauts-de-France, dans les autres académies l'ensemble des dossiers doivent être traités en commission de recrutement.

Nous avons déjà contesté le fait que cette volonté d'intégrer davantage de bacheliers professionnels en BTS, qui répond à la fois à une demande sociale et à une nécessité en termes d'emplois, ne soit pas accompagnée de dispositifs et moyens permettant d'améliorer leur réussite. Mais il semble que dans les trois Régions acadé-



(Pourcentages donnés à titre d'exemple, variables en fonction des établissements)

miques concernées par l'expérimentation, ce dispositif présente pour les corps d'inspection une raison supplémentaire de diminuer les exigences en BTS ; cela risque d'une part de mettre ces diplômés professionnels en difficulté et, d'autre part, de leurrer les jeunes en leur proposant une formation dénaturée. Le travail des inspecteurs devrait plutôt être centré sur la définition des critères qui permettraient

d'évaluer sérieusement ce dispositif. Il faudrait prendre en compte les évolutions en termes d'abandon de formation, de réussite aux examens, d'insertion professionnelle de ces jeunes, de poursuites d'études, de capacités des établissements publics à satisfaire toutes les demandes quel que soit le bac d'origine... ■ **Thierry Reygades**

(1) BO n° 17 du 27 avril 2017.

QUE SE PASSE-T-IL DANS LES ACADÉMIES EXPÉRIMENTATRICES ?

Sur APB les inscriptions sont closes, seule reste la possibilité de modifier l'ordre de vœux jusqu'à la fin mai. Et dans le même temps, les commissions de recrutement commencent à se mettre en place dans les établissements.

Pour l'expérimentation, il faudrait donc que les avis des conseils de classes aient été transmis, et que APB soit paramétré pour en tenir compte. Mais il semble que les choses avancent de façon contrastée : dans les Hauts-de-France, il n'y a pas eu d'information en dehors de la présentation au CAEN de février ; à Besançon, la formule serait la suivante : en plus des quotas d'élèves



© Clément Martin

issus de bac pro en BTS, on donnerait la possibilité d'accéder à la formation post-bac... sans même avoir le bac ! En revanche en Bretagne, 200 places sont ouvertes dans les BTS publics

financés par 29 équivalents temps plein (ETP), un protocole tout récent est signé entre le recteur et le privé pour que le privé garde en BTS ses bacs pro, une commission d'affectation est pilotée par le rectorat pour affecter sur l'académie les bacs pro ayant reçu l'avis favorable du conseil de classe, de 20 à 80 % de places sont réservées en BTS publics pour les bacs pro, mais rien n'est prévu pour favoriser la réussite de ces jeunes en BTS...

SÉCURITÉ DANS LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES. Le ministère de l'Éducation nationale a publié une nouvelle instruction PPMS, le 12 avril 2017 (BO n° 15 du 13 avril 2017).

Multiplication des directives PPMS

Ce nouveau texte, rédigé après l'intrusion au lycée de Grasse, prend en compte certaines remarques faites par la FSU et le SNES et par des experts de la sécurité. En effet, il abroge trois textes parus depuis novembre 2015, contradictoires sur le nombre et la nature des exercices. Seule la circulaire 2015-205 de novembre 2015 relative au Plan particulier de mise en sûreté (PPMS) face aux risques majeurs reste en vigueur mais, nouveauté principale du texte, il est créé un PPMS « attentat-intrusion » distinct du PPMS « risques majeurs ». Et le ministère ne prévoit qu'un seul exercice PPMS obligatoire, celui de l'« attentat-intrusion » ; il ne précise pas si cet exercice s'ajoute à celui de l'exercice « risques majeurs » alors que les établissements scolaires devront faire surtout à des risques majeurs naturels ou technologiques. Point positif, les exercices ne doivent pas être trop réalistes, ni utiliser des armes factices.

Confusion entretenue

Le texte pose un autre problème : il réutilise les termes « lieux de confinement » qui portent à confusion car ils évoquent les zones de mise à l'abri améliorée en cas de danger extérieur pouvant pénétrer dans l'établis-



sement (par exemple, un nuage toxique). L'instruction veut aussi régler les attroupements de lycéens devant l'établissement en suggérant que le règlement intérieur de chaque lycée interdise les sorties aux interclasses. Plus généralement l'instruction renvoie de manière exagérée au local, concernant l'orga-

nisation des cellules de crise au rectorat, la création des répertoires des établissements par les IA-DASEN, ou la mise en place des diagnostics de la mise en sûreté. L'ouvrage devra donc être remis sur le métier !

Voir : <http://bit.ly/2q9EIR>. ■

Daniel Le Cam

SCIENCES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES. Comme d'autres disciplines, les SES n'échappent pas à diverses pressions. Les milieux patronaux multiplient les sorties pour dénoncer un enseignement pas assez tourné vers la promotion de l'entreprise (voir *L'US Mag* n° 768, p. 10).

Résister aux pressions patronales

Une commission mixte CNEE-CSP a été missionnée par le ministère pour conduire un audit des contenus de la discipline. Le SNES-FSU a demandé à être entendu pour faire connaître son analyse sur ces programmes. Ces derniers, très lourds, avec une longue liste de notions, mettent en difficulté les enseignants et les élèves, sommés de boucler le programme au pas de charge, sans avoir ni le temps ni la possibilité d'une réflexion poussée. En effet, l'entrée par des notions et non par des objets d'étude minimise la réflexion critique, en évitant les questions « vives ».

Les programmes de 2011 se caractérisent aussi par un cloisonnement disciplinaire interne, aux antipodes de l'identité des SES. La plupart des thèmes sont étudiés sous un angle unique, et non plus en croisant les regards disciplinaires : par exemple, la mondialisation ou le marché seront réduits à des enjeux économiques, en

évacuant leurs dimensions sociales, politiques, anthropologiques, etc.

Refonder les programmes

Le SNES-FSU a rappelé quelques principes sur la construction des programmes : une



combinaison équilibrée des disciplines associée à un réel pluralisme théorique, une entrée par objets, la possibilité de mettre en œuvre diverses méthodes pédagogiques. Il a mis en garde contre toute tentative de fétichisation de

la modélisation, rappelant que les SES s'adressent à des élèves de 15/18 ans et non à des étudiants en troisième cycle de finance. Les programmes doivent être élaborés à l'abri de toute tentative d'instrumentalisation politique. C'est pour cette raison que le SNES-FSU a aussi dénoncé le partenariat passé entre le ministère et l'Institut de l'entreprise : ce dernier organise des formations à destination

des professeurs, notamment de SES, sous le regard bienveillant du ministère !

Les programmes de SES doivent donc être construits pour les élèves et avec les enseignants, pour permettre la compréhension des

enjeux économiques et sociaux du monde contemporain et non pour répondre aux lubies de certains chefs d'entreprise. Le rapport du CNEE-CSP sera rendu public après l'élection présidentielle, et le SNES-FSU y sera très attentif. ■

Sophie Venetítay, Romain Géný

AFFECTATION DES STAGIAIRES. Les admis et admissibles aux concours de recrutement doivent formuler des vœux d'affectation du 2 mai au 2 juin.

Une étape essentielle !

Depuis plusieurs années, le ministère fait le choix d'utiliser les stagiaires comme moyens d'enseignement et d'éducation. Leur affectation est donc subordonnée à des logiques de gestion plus que de formation. Avant la réforme de la formation, les règles étaient communes à tous avec des bonifications permettant de donner la priorité aux situations familiales et administratives antérieures. Cette réforme a entraîné la mise en place de règles différentes selon le concours obtenu et la situation administrative : la situation familiale n'est plus prioritaire.

Des lauréats maltraités

Ainsi, les lauréats des concours réservés et les ex-contractuels ayant plus d'1,5 an équivalent temps plein sur les trois dernières années dans la discipline de recrutement sont maintenus dans leur académie d'exercice. De même, afin de permettre aux étudiants en M1 qui sont en M2 pendant leur année de fonctionnaire stagiaire une continuité de formation dans un contexte d'autonomie des universités voulue par le ministère, ces lauréats sont affectés hors mouvement dans l'académie d'inscription à l'université.



© Clément Martin

Ces nombreux maintiens en académie (51,6 % des lauréats en 2016) ont dégradé les possibilités d'affectation de ceux obligés de formuler des vœux. Ainsi, 60 % des lauréats qui participaient à la phase interacadémique ont obtenu leur vœu 1 alors qu'ils étaient près de 80 % avant la réforme de la formation. Par ailleurs, le ministère travaille dans l'urgence, sans transparence, ce qui est à l'origine de nombreuses erreurs.

Le SNES-FSU, avec le SNUEP et le SNEP, a obtenu des améliorations au fil des années mais de nombreux problèmes demeurent, que seule la décision de ne plus utiliser les stagiaires comme moyens d'enseignement pourrait résoudre. En attendant, le SNES-FSU informe les futurs lauréats *via* son site internet, une liste de diffusion et une fiche de suivi d'affectation. Pour plus d'informations, contactez fmaitres@snes.edu. ■ **Alain Billate**

RETRAITES ET RETRAITÉ-E-S. À l'heure des bilans, deux constats s'imposent : les départs à la retraite sont moins nombreux et les mauvais coups contre les retraites continuent.

Pas de trêve dans les « réformes »

Le nombre de retraité-e-s du privé en 2016 est de 13,2 millions et le total dépasse les 14 millions si l'on tient compte des pensions de réversion, a annoncé lundi la Caisse nationale d'assurance vieillesse (CNAV). À cela s'ajoutent les 3,7 millions de fonctionnaires retraité-e-s (chiffres de Bercy datés de 2015).

Pour tous, le nombre de départs a fortement reculé. C'est, pour l'essentiel, une conséquence de la réforme de 2010 qui reporte progressivement l'âge de départ à 62 ans. L'âge moyen de départ s'élève, en 2016, à 62 ans et trois mois pour les fonctionnaires d'État et les salariés du privé. Pourtant, dès 60 ans, on est souvent sans emploi (chômage, maladie, invalidité).

Attaques tous azimuts

Les études confirment également une chute du pouvoir d'achat : en euros constants de 2015 la pension moyenne des nouveaux retraités de la Fonction publique en 2000 était plus importante qu'aujourd'hui. Or,

les mesures fiscales régressives, l'instauration de la CSA, l'augmentation des dépenses constantes, notamment celles de l'accès aux soins, les mesures ciblant les pensions (suppression de la demi-part, imposition du supplément pour avoir élevé trois enfants ou plus, pression des complémentaires) ont eu des répercussions terribles sur le niveau de vie.

Et les attaques se poursuivent : le décret sur les complémentaires santé paru le 28 mars

2017 prévoit qu'après les trois premières années de retraite, les mutuelles pourront appliquer les tarifs qu'elles veulent aux retraité-e-s qui bénéficiaient d'une couverture santé collective (l'augmentation sera « progressive » jusqu'à 150 % les trois premières années). On imagine aisément les conséquences sur le pouvoir d'achat !

Autre scandale, l'association AD-PA (directeurs de maisons de retraite et services à domicile) a accusé certains départements de détourner les fonds destinés aux personnes âgées dépendantes pour financer d'autres besoins, tels que routes et collèges. À noter qu'il est impossible d'obtenir des départements l'utilisation qu'ils font des crédits de la CNSA (Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie)...

Il ne fait décidément pas bon être retraité actuellement ! Et les projets des deux candidats sont plus qu'inquiétants. Mais, les retraité-e-s continueront à se battre avec les salariés car leurs intérêts sont communs. ■

Marylène Cahouet



© Clément Martin

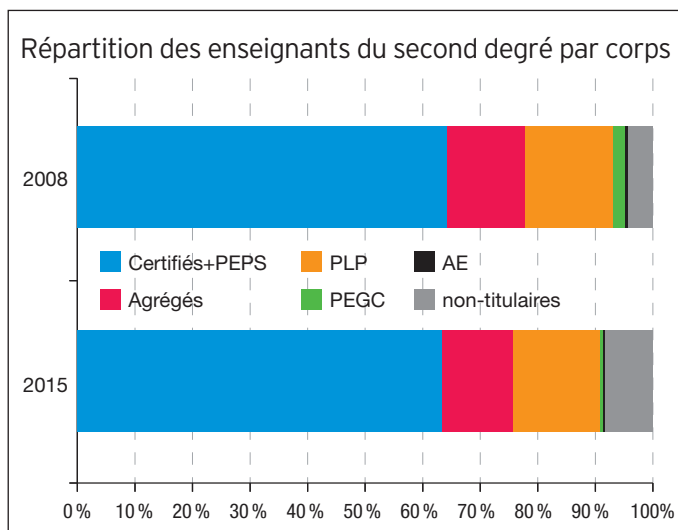
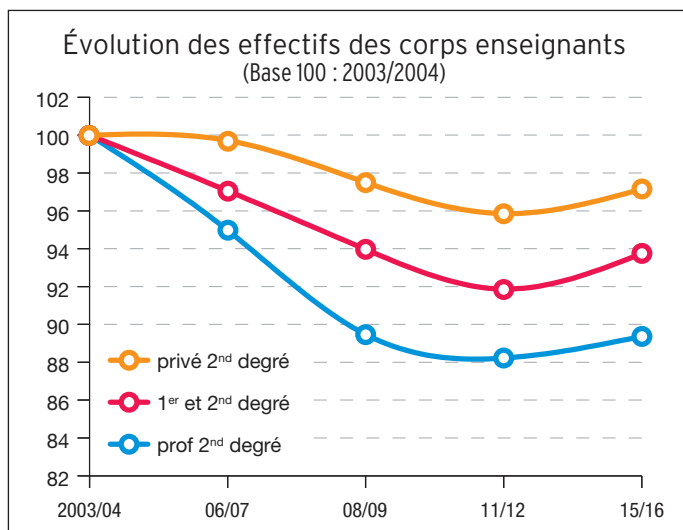
CHAQUE ANNÉE, LE MINISTÈRE présente pour information le bilan social aux élus du Comité technique ministériel, avant de le publier, avec en parallèle, un rapport de situation comparée des conditions d'emploi et de rémunération des femmes et des hommes.

Bilan social de l'Éducation nationale

Au fur et à mesure des interpellations des organisations syndicales, le SNES et la FSU en premier, ce bilan tend à s'améliorer en prenant en compte plus de paramètres ou en précisant certains. Toutefois, un tel bilan ne sert à rien si des actions ne sont pas mises en

œuvre pour améliorer la situation des personnels. Ainsi par exemple, les données portant sur les recrutements des personnels prouvent, s'il en était besoin, une crise de recrutement majeure dans le second degré, qui commence à s'étendre dans certains départements pour le premier

degré, mais le ministère, alors qu'il affichait sa volonté de recruter plus de professeurs, n'a jamais voulu mettre en place des dispositifs pour favoriser le recrutement (prérecrutements, amélioration des conditions de travail et de rémunération...). ■ **Benoit Teste**



Le redressement des recrutements à partir de 2012 n'est pas en mesure de rattraper les pertes de 2003 à 2011. Ces pertes sont particulièrement accentuées pour les corps du second degré public qui perdent plus de 10 % de leurs effectifs sur cette période, et plus faibles pour le privé qui perd moins de 3 % (voir

le dossier que nous y consacrons dans ce présent numéro). Elles sont également plus faibles pour les corps du premier degré. Ces pertes s'accompagnent d'une progression nette du nombre des non-titulaires dont la proportion double en passant de 4,2 % à 8,4 % de l'ensemble des professeurs du second degré.

Le genre fait-il des différences ?

Les inégalités entre les hommes et les femmes sont faibles. Pourtant, comme partout, elles existent. Elles tiennent surtout à un déroulement de carrière ralenti. L'emploi public, et en particulier les métiers de l'Éducation nationale, sont assez fortement féminisés. Surtout, ils sont généralement vus comme étant à l'abri des mécanismes qui produisent les inégalités entre femmes et hommes dans les emplois du secteur privé. Et il n'y a pas photo : chez les cadres du privé, les hommes ont en moyenne un salaire supérieur de 26 % à celui des femmes ; chez les enseignants du second degré (public), l'écart de traitement indiciaire brut en faveur des hommes n'est « que » de 4 %. Mais quand même 4 %. Effet de structure ? 61,7 % des enseignantes sont certifiées, contre 47,8 % des enseignants... Mais au sein de chaque corps, il reste un écart de traitement indiciaire en faveur des hommes, de 2 à 3 %. Effet d'âge ? Les enseignantes sont en moyenne un peu plus jeunes que les enseignants. Et 13 % des femmes sont à temps partiel, contre 5,1 % des hommes.



Discrimination

Il n'empêche qu'on ne peut totalement exclure l'hypothèse d'un déroulement de carrière plus lent pour les femmes, avec potentiellement des mécanismes de discrimination à l'œuvre... même si les données récentes sur l'accès à la hors-classe obligent

à rester nuancé. En 2016, les femmes représentent 50,4 % des promus à la hors-classe des agrégés, et 61,4 % des promus à la hors-classe des certifiés, alors qu'elles représentaient respectivement 51,1 % et 64,6 % des promouvables chez les agrégés et les certifiés. Une légère sous-représentation des femmes dans l'accès à la hors-classe, donc, plus marquée chez les certifiées, ou encore chez les CPE (les femmes y représentant 73,5 % des promouvables, et 70 % des promus), mais moins que dans le premier degré (où l'écart atteint 9,2 points).

Doit-on pourtant se satisfaire de constater que les écarts entre femmes et hommes sont faibles ? Pas si simple : si l'écart de traitement indiciaire brut est de 4 %, il monte à 7 % quand on regarde le salaire net. Il faut dire que, concernant les primes et indemnités des enseignant-e-s, l'écart en faveur des hommes monte à 29 %, et même à 52 % concernant les seules heures supplémentaires. Les inégalités de genre n'épargnent donc pas les personnels de l'Éducation nationale. ■

Romain Gén

Liberté pédagogique et autonomie professionnelle



© Clément Martin

LA LIBERTÉ PÉDAGOGIQUE est inscrite dans la loi de 2005, qui pose en même temps le principe de ses limites. « La liberté pédagogique de l'enseignant s'exerce dans le respect des programmes et des instructions du ministre chargé de l'Éducation nationale et dans le cadre du projet d'école ou d'établissement avec le conseil et sous le contrôle des membres des corps d'inspection. »

Une liberté sur le fil

La loi en atteste⁽¹⁾ : la liberté pédagogique est non seulement bornée, mais, puisqu'elle n'est guère définie, elle se prête à des interprétations multiples, voire contradictoires. Puisqu'elle est, par nature, dans une tension permanente.

En effet, cette liberté peut être prônée par les tenants d'une vision libérale du métier qui rejettent l'idée d'un contrôle de l'État. Mais

cela revient à nier son rôle dans la défense de l'intérêt général et aussi à prendre le risque d'un contrôle par des groupes de pression défendant des intérêts particuliers.

Entre nécessité et responsabilité

Mais loin d'être un privilège corporatiste dénoncé par ailleurs, la liberté pédagogique est pourtant une responsabilité tout autant

qu'une nécessité. Nécessité démocratique, inscrite dans le projet de Condorcet dès la Révolution Française, d'une indépendance du savoir et de sa transmission par rapport à l'autorité politique⁽²⁾. Nécessité en terme d'efficacité dans la mesure où l'enseignement ne peut être une application à la lettre de prescriptions, ignorantes des contingences et imprévus des situations d'apprentissage. L'enseignant est nécessairement concepteur de son travail, faisant en permanence des choix face à des situations qui n'ont pu être toutes modélisées. Nécessité pragmatique enfin : l'enseignant étant seul dans sa classe, l'institution doit lui faire confiance dans l'exercice de ses missions⁽³⁾.

La liberté pédagogique, dans le quotidien du métier, s'exerce de manière individuelle, mais elle a aussi une dimension collective car les conditions d'exercice du métier relèvent aussi des choix qui ont été faits localement, par les équipes : choix du manuel, choix des sujets d'examens blancs ou d'épreuves communes, choix parfois de progression, etc. L'articulation des deux est l'objet de tran-

UNE LIBERTÉ PÉDAGOGIQUE REMISE EN CAUSE

Les réformes de ces dernières années apparaissent bien souvent comme une tentative de contrôle renforcé sur l'activité pédagogique, sous couvert de favoriser « les bonnes pratiques ». Les témoignages abondent de ces réunions de « formation » où, à l'occasion de présentation de nouveaux programmes ou de nouveaux dispositifs, les enseignants se sont vus sommés d'adhérer à l'évaluation par compétences, aux îlots bonifiés, aux tâches complexes, etc. Les IPR (faute de temps ?), court-circuitant toute discussion et débat ouvert sur l'efficacité de telle ou telle méthode, ont souvent tenté d'imposer ces « innovations » confondant de façon malheureuse volonté politique légitime de lutte contre l'échec scolaire et autoritarisme d'État.

Pourtant, lorsque les objectifs sont flous ou inaccessibles, les enseignants sont renvoyés à la responsabilité de gérer les contradictions des prescriptions : ils sont invités à user de leur liberté pédagogique, mais qui sonne alors comme un « débrouillez-vous » !

sactions jamais définitivement tranchées et qui doivent pouvoir être rediscutées. C'est un enjeu démocratique important à l'échelle d'un établissement.

Autonomie de l'établissement

Les collèges et les lycées disposent depuis 1985 d'une autonomie pédagogique qui porte notamment sur l'emploi de la dotation en heures d'enseignement et d'accompagnement personnalisé, les modalités de répartition des élèves (classes, groupes), le projet d'établissement, les expérimentations, les voyages scolaires...

Ce cadre juridique donne aux équipes la possibilité d'exprimer via leurs représentants en conseil d'administration leur volonté pour ce qui relève de ces domaines.

La réforme du lycée (Chatel) a élargi ce champ de l'autonomie, en laissant aux établissements le choix de l'emploi des « heures de marge », comme les 10 heures par division en Seconde, l'organisation des enseignements d'exploration, de l'accompagnement personnalisé... La réforme du collège a repris ces dispositions auxquelles s'ajoute le conseil de cycle devant définir les progressions.

Dans les deux cas, les conséquences sur les pratiques de classe sont très importantes. Ce développement de l'autonomie sous couvert de vouloir libérer les initiatives a mis en place un système basé sur la concurrence entre les établissements et entre les individus, chaque établissement étant renvoyé à la responsabilité de traiter seul ses difficultés. Les chefs ont des pouvoirs renforcés et les équipes pédagogiques sont mises sous tutelle des conseils pédagogiques, de cycle, école-collège. Le vrai travail d'élaboration des choix collectifs pertinents est de plus en plus difficile.

Comment contrer ces offensives de déréglementation et agir pour que puissent s'exercer la démocratie et la liberté pédagogique à tous les niveaux ?

Un champ d'action syndical

Le SNES-FSU a toujours agi pour que les décisions d'ordre pédagogique prises dans



© Clément Martin

Trois questions à...

Danièle Dupuy

Professeur de lettres en collège, académie de Toulouse

Le SNES-FSU, s'inspirant de la méthode de la clinique de l'activité (psychologie du travail, laboratoire du CNAM), a mis en place de petits groupes de pairs qui se réunissent régulièrement, pour reprendre la main sur le métier. La liberté pédagogique en sort renforcée car légitimée par les ressources du collectif.

L'US Mag : De quoi discute-t-on dans les collectifs métier ?

C'est avant tout un lieu d'échanges très libre. On parle entre collègues de problèmes très concrets que je n'avais jamais abordés nulle part ailleurs (très peu avec les collègues de mon établissement). Par exemple : que faire avec une classe où la majorité des élèves n'a pas fait le travail demandé ? Comment prendre en compte les progrès individuels des élèves dans la notation ? Comment annoncer une évaluation ?

L'US Mag : Qu'est-ce que ça t'apporte d'un point de vue personnel ?

Évidemment il n'y a pas de réponse toute faite, mais il y a discussion sur ces « petits » sujets qui parfois m'empêchent d'avancer et peuvent « pourrir » la vie dans la classe. Chacun apporte son expérience, sa vision des choses sans aucun jugement et cela permet à tous de trouver des solutions. D'un point de vue personnel, ça m'a per-



mis de retrouver une grande confiance en moi.

L'US Mag : Est-ce que ça te permet de faire vivre ta liberté pédagogique ?

Même si ça peut paraître curieux, c'est le premier lieu où j'ai entendu de la part d'autres collègues, des collègues formatrices, la notion de professionnalisme. « Je suis une professionnelle, j'ai toute légitimité à faire mon travail. » Je ne dis pas que je suis sûre d'avoir toujours raison mais face au chef d'établissement, aux parents et même dans mon entourage, j'ai plus d'assurance pour affirmer que je suis une « professionnelle ». Et forte de cela, j'ai bien sûr gagné en liberté dans ma pratique pédagogique. Je peux dire plus facilement pourquoi et comment je pratique de telle ou telle façon. Dans son approche très concrète, le collectif est un lieu essentiel qui me permet de progresser dans mon métier.

l'établissement relèvent des enseignants. C'est son intervention dans les débats parlementaires qui avait permis la rédaction dans la loi Jospin de 1989 de l'article « le projet d'établissement est voté par le CA sur proposition des équipes pédagogiques ».

En effet, l'autonomie pédagogique des établissements et donc certaines prérogatives du CA ne doivent pas venir en contradiction avec la liberté pédagogique des enseignants.

Le SNES-FSU s'est opposé dès 2005 au conseil pédagogique créé par la loi Fillon. Conçu comme une instance de contrôle à la main du chef d'établissement, ce conseil ne répond pas au besoin pour les équipes d'avoir le temps et les moyens d'une réflexion entre pairs.

Il revendique que les conseils d'enseignement soient revitalisés et puissent se réunir pour délibérer hors de toute pression hiérarchique. Il est à l'initiative de réunions et d'heures d'information syndicale permettant de construire des positionnements collectifs autour des élus en CA sur la DHG, les voyages, le règlement intérieur... Cela ne dédouane pas l'administration de



© Madhouse / Fotolia.com

ses responsabilités : donner aux équipes éducatives les moyens d'un fonctionnement réellement démocratique afin que les arbitrages sur les questions pédagogiques transversales ne soient pas laissés au chef d'établissement ou à une pseudo-instance de concertation. ■

(1) Code de l'éducation L912-I-I

(2) Condorcet, « Projet de décret sur l'organisation générale de l'enseignement public », 1793.

(3) Paul Devin, « Dialectique de la liberté pédagogique et de l'intérêt général », in *Carnets Rouges*, juin 2016.

Rubrique réalisée par Fabienne Bellin et Alice Cardoso

L'information en continu



© Pierre-Selim / flickr.com



© DR



© Pierre-Selim / flickr.com



© DR



© OxiAmFrance / flickr.com

LCI, C NEWS, BFMTV, FRANCEINFO, EURONEWS... la France est le pays européen comptant le plus de chaînes d'info en continu. Une confirmation du goût singulier des Français pour l'information télévisée et l'intérêt d'un nouveau public pour cette « fast » information. Leur part d'audience augmente régulièrement, entraînant une concurrence exacerbée qui s'accompagne d'un appauvrissement de l'information. Ce modèle se décline désormais sur les réseaux sociaux avec encore plus de liberté.

Quand la télé zappe, l'information dérape

Critiquer la presse n'est pas chose nouvelle. Déjà en 1903, l'historien Anatole Leroy-Beaulieu s'attaquait à « la presse qui vise le nombre : et le nombre n'est pas maître de la délicatesse morale et intellectuelle ». Dénoncer l'information spectacle, sans recul, sans analyse, cette information toujours plus légère, n'est pas non plus nouveau. En 1914, le journaliste Auguste de Chambure déplorait que si l'information se fait toujours plus rapide, c'est « parce que le public [...] n'a plus une minute à perdre ». Que diraient donc ces mêmes pourfendeurs, un siècle plus tard, à l'heure des radios et chaînes de TV du tout info qui consacrent l'avènement d'une information devenue instantanée ? Quel constat amer feraient-ils tant les dérives observées depuis quelques années se répètent et alimentent désormais les polémiques ?

Car l'irruption de l'instantané dans la société médiatique en a bouleversé les règles et le fonctionnement. Le phénomène est arrivé

tout droit des États-Unis, berceau historique de ce concept, avec la création de CNN en 1980. Son modèle : la priorité au direct, aux images. La chaîne connaît la consécration lors de la guerre du Golfe en 1991. Seule chaîne occidentale autorisée à rester à Bagdad, ses images nocturnes des tirs de DCA feront le tour du monde déclenchant des critiques tous azimuts sur l'info-spectacle. C'est justement au début des années 1990 que naissent les premières chaînes

françaises d'information en continu avec LCI comme pionnière en 1994. Elles se sont depuis multipliées ! Désormais bien installées dans le paysage audiovisuel, elles cristallisent bon nombre de débats mais sont de plus en plus regardées !

Priorité au direct au détriment de l'analyse de fond, faiblesse des sujets en période creuse, sont autant de griefs qui leur sont adressés, particulièrement, à BFMTV devenue la figure de proue du « tout info ».

BFM qui revendique ouvertement privilégier ce modèle basé sur l'instant T, le tout en direct, l'exclusivité.

BFM, c'est 20 h 30 de direct par jour

Comme si l'information continue avait donc une première exigence, la continuité, avant l'information. Il faut remplir la grille, tenir l'antenne. Commenter encore et encore jusqu'à plus soif. Le premier commentaire donnant lui-même lieu à d'autres commentaires.

Ce concept avec en clé de voûte la priorité au direct, s'est affirmé grâce à l'évolution de la technique. À peine un événement est-

“ On était 17 millions de téléspectateurs devant le journal télévisé à l'époque Claire Chazal ; aujourd'hui, nous sommes un peu plus de 7 millions... ”

Jean-Dominique Séval



© DR

il jugé informatif – il en faut parfois très peu – qu’une nuée de fourgons satellites, mais avec un seul technicien et un journaliste, débarquent sur place pour LE direct. Auparavant, faire un direct était extrêmement compliqué et demandait beaucoup de matériels et de moyens humains. Plus maintenant.

Des heures de direct, un flot d’information sans hiérarchie, des envoyés spéciaux partout, des duplex qui ne servent à rien, les journalistes racontent mais n’informent plus ! Ou alors ces méthodes transforment l’information en spectacle, la vident de tout contenu. Et tous les moyens sont bons. Diffuser des vidéos et des photos amateurs récupérées depuis des téléphones portables ne pose plus de problèmes. Il faut faire du gros avec du petit. À coup de surenchères. Les chaînes vont même jusqu’à solliciter les témoins au travers de bandes-annonces suggérant de leur adresser ce qu’elles consi-



© DR

dèrent comme des « informations ». Elles visent surtout à alimenter le côté sensationnel d’un événement. Pour contrôler en amont tout ce travail de récupération et pour décrypter ces vidéos et éviter les erreurs

UNE FOX NEWS À LA FRANÇAISE ?

La France a jusqu’ici été épargnée par les chaînes privées engagées à l’instar de ce qui existe aux États-Unis. Mais pour combien de temps ? Certaines sont bien sûr accusées de faire le jeu de tel ou tel candidat. Mais pas au point des chaînes américaines. À commencer par Fox News, la chaîne d’information lancée sur le câble en 1996 par News Corp de Rupert Murdoch, clairement militante et engagée aux côtés des Républicains et de Donald Trump. L’information y est caricaturale, le dénigrement érigé en règle ! Même si seulement 41 % des Américains font confiance à Fox News et 35 % à MSNBC, un tel traitement de l’information a de quoi inquiéter.

d’interprétation, certaines chaînes de télévision ont certes développé leur propre plateforme participative, mais vigilance et rigueur ne sont pas toujours de mise. Comme pour ces images de l’attentat de Zaventem, à Bruxelles, diffusées sur iTélé, puis reprises sans précaution sur des sites d’infos belges, français et étrangers. Cette vidéo datait en réalité de 2011 et avait été tournée à l’aéroport de Moscou, lors d’un autre attentat.

Avec de telles méthodes, cette information s’accommode aussi d’une inflation de rumeurs et d’informations contradictoires. Témoin cette annonce de LCI juste après l’attentat de Nice, avec une prise d’otage non vérifiée qui s’est révélée totalement fausse. Après l’ère du *fastfood*, il faut désormais compter avec la « *fast info* », que Jean Lacouture appelait le « *pourrissement de l’information* », vite traitée, vite oubliée, dictée par l’émotion, sans recul. Et quelles qu’en soient les conséquences ! D’ailleurs,



à propos du traitement des attentats de janvier, le CSA a adressé vingt-et-une mises en demeure pour avoir mis en danger, soit des otages, soit les forces de l’ordre.

Twitter ou la gloire de l’instantané

Les puristes dénoncent cette information qui n’est plus décortiquée, parfois caricaturée voire carrément fabriquée. Une manipulation au mieux involontaire au pire complice, lorsque le rythme s’accélère, notamment dans les situations de crise. Au nom de l’instantané, au nom d’une course au scoop, l’information manque alors de profondeur d’analyse ou de vérifications factuelles élémentaires. L’explosion des médias sociaux comme Periscope ou Facebook live, qui proposent des vidéos en direct, accrédite encore plus cette information de l’immédiateté qui perd peu à peu son côté professionnel. Twitter est devenu l’instrument par excellence de cette société médiatique de l’instantané. Le consommateur se transforme en auteur puis carrément en journaliste. Chaque jour, ce sont plus de cent millions d’utilisateurs actifs qui contribuent à la rédaction de 500 millions de tweets envoyés. En quelques secondes un tweet relaie une information lapidaire, n’en retient la plupart du temps que le côté sensationnel et se retrouve relayé à n’en plus finir.

On voit donc apparaître de plus en plus de dérives (voir ci-contre). Les réseaux sociaux devront assumer qu’ils sont devenus des médias. Avec les obligations éthiques que cela comporte.

Il ne s’agit pas de condamner le direct, le *breaking news*. Ce flux continu a son intérêt ; il ne doit pas pour autant empêcher la réflexion sur la hiérarchie de l’info, la véracité des faits et la fiabilité des sources. Car informer ce n’est pas seulement relater un fait, c’est aussi apporter une réflexion derrière. ■

PIRE ENCORE, LES « FAKE NEWS »

La campagne du « Brexit » et l’élection de Donald Trump ont fait découvrir au grand public ces sites internet diffusant des nouvelles totalement fausses. Aux États-Unis, près d’un Américain sur deux utilise Facebook comme source d’information. Or les articles de désinformation y prolifèrent. Tout comme sur Google, qui remonte à la Une des articles publiés sur les sites de « *fake news* » sans aucun contrôle. Avec l’avènement des réseaux sociaux, les « *fake news* » ont donc atteint leur paroxysme. Ainsi plus de 600 sites de faits alternatifs ou de post-vérité – c’est ainsi qu’il faut dire – ont été recensés par le journal *Le Monde*. Certains obéissent effectivement à une logique idéologique. Aux États-Unis, c’est le cas du site InfoWars. Son créateur, le Texan Alex Jones, ami de Trump, est connu pour être un adepte des théories les plus farfelues. Les sites de propagande russe,

Russia Today et Sputnik, peuvent aussi être rangés dans cette catégorie, tout comme le réseau de la fachosphère, qui s’était illustré pendant les primaires avec les polémiques « Ali Juppé » puis « Bilal Hamon ». En Macédoine, la fabrication de ces fausses informations est même devenue une véritable industrie. Une partie de la jeunesse, attirée par de juteux revenus publicitaires, s’est mise à fabriquer ces « *fake news* » pendant l’élection américaine. Ces sites sont donc très dangereux car, même si au final les « *fake news* » laissent peu de traces dans l’opinion – seulement 1,2 % des personnes testées se rappelaient effectivement avoir vu une fausse information –, elles influent sur les plus vulnérables et en particulier la jeunesse. Cette stratégie pour affaiblir les médias comme contre-pouvoir est en tout cas une inquiétante menace pour la démocratie.

Rubrique réalisée par Thierry Pétrault

À LIRE

Notre sélection

► (RE)DÉCOUVRIR



Les années 1960 sont celles des polémiques autour des conceptions du marxisme, du rapport de Marx à Hegel et de la nature de l'URSS, capitalisme d'État ou « État ouvrier bureaucratiquement dégénéré ». Polémiques qui, aujourd'hui, apparaissent « vieilles » sinon obsolètes. La lecture de *Marxisme et liberté* de Raya Dunayevskaya (1910-1987) montre qu'elles recèlent une forme d'actualité. Raya fut secrétaire de Trotski et s'installa aux États-Unis où elle rencontra C.L.R. James et Herbert Marcuse. Sa thèse, qui se résume en une théorie de la libération, s'appuie sur l'histoire du mouvement ouvrier et du mouvement d'émancipation des Africains-Américains, sorte de pont entre l'Europe et les États-Unis. Elle veut faire le lien entre théorie et pratique, pratique et théorie, en redonnant une grande place à Hegel pour élaborer un « humanisme nouveau » pour réunifier tous les mouvements allant vers l'émancipation des individus. Pour renouer avec l'élaboration théorique... **Nicolas Bénéès**

- *Marxisme et Liberté*, Raya Dunayevskaya, traduit par Mara Oliva, Syllepse.

► LE DÉLIRE NAZI



Franz Fühmann est l'acteur et le témoin des dérives totalitaires du XX^e siècle. Jeune tchécoslovaque des Sudètes né en 1922, Fühmann s'engage dans la SA. Quand la guerre éclate, il se porte volontaire au Service de travail du Reich. Il ne rompt avec le nazisme qu'en captivité en URSS. Enrôlé dans une école antifasciste en Lettonie, il y revient en fidèle stalinien, et ce jusqu'à la désillusion du printemps de Prague en 1968...

Les quatorze récits de *L'auto des juifs* évoquent d'une façon saisissante le long aveuglement de l'auteur devant la nature criminelle du régime nazi. Et la tragédie ne s'arrête pas là : « *J'ai été projeté sans transition du national-socialisme au stalinisme et, dans ma vision du monde, je n'ai fait dans un premier temps qu'inverser les signes* ». **S. R.**

- *L'auto des juifs*, Franz Fühmann, Le Temps des Cerises, 2016.

► LA POÉTIQUE DE LA PHYSIQUE



Jacques Réda poursuit son investigation de « la physique amusante » avec ce titre en forme de tautologie ouverte : *Le Tout, le Rien et le reste* et il reste cette poésie étrange faite d'observations minutieuses d'une réalité qui se dérobe. La nostalgie n'est pas loin, tenue à distance par l'ironie et l'humour. La prosodie du jazz lui sert de rimes pour une entrée dans son monde. **N. B.**

- *Le Tout, le Rien et le reste*, J. Réda, Gallimard.

UNE VIE DE RÉVOLTE

Pour la justice et la dignité

Il faut être fou pour détourner un avion ! Et pourtant, n'est pas le plus fou celui qu'on croit. Grandir aux États-Unis, dans les années cinquante, quand on est Noir-e-s, c'est encaisser tous les coups bas du racisme, de l'exclusion et de la pauvreté. Jean et Melvin McNair se rencontrent, s'épousent, font deux enfants, vivent en marge de la société mais ne sont pas insensibles aux combats du Black Panther Party. Un jour de l'année 1972, ils détournent un avion avec des ami-e-s ; leurs deux enfants en bas âge font partie des passagers. Aucun mort et une réussite : un homme du FBI en simple caleçon traverse le tarmac pour apporter la rançon et l'avion sera bien dirigé vers l'Algérie, terre de toutes les libertés et des combats pour le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes. Les États-Unis se referment à jamais derrière eux. L'Algérie n'est finalement pas la terre promise des révoltés et la France, qui refusera certes de les extraditer vers leur pays natal, ne leur réservera pas un accueil des plus chaleureux. Procès, prison, les McNair payent cher l'affirmation de leur révolte. C'est dans le quartier pauvre de la Grâce de Dieu, à Caen, que le couple finira sa vie, entre travail social et solidarité de quartier. Toujours auprès des plus démunis et des laissés-pour-compte. Sylvain Pattieu, écrivain inspiré et engagé, signe encore une fois un très joli petit livre. Au plus près de la littérature documentaire qu'il a déjà honorée de sa plume avec *Beauté*

Parade ou *Des Impatientes*, il livre un portrait élégant du couple révolté par des conditions d'existence qui font connaître l'inégalité sociale et l'injustice dès le plus jeune âge. Encore des pirates, mais de l'air cette fois, qui se frayent un passage dans notre imaginaire, à la suite de *Et que celui qui a soif vienne* et du personnage de César, ancien esclave devenu capitaine de navire. Il était temps ! Jean et Melvin McNair auraient pu être oublié-e-s mais ils demeurent les figures modestes d'une prise de conscience et d'une envie d'agir. Même avec aveuglement. Ils ont « arpenté un chemin caillouteux », et nous aussi, lecteur-trice-s, nous arpentons ce récit par son milieu – le détournement de l'avion – pour revenir en arrière et comprendre l'arrière-plan social, historique et politique, dans lequel une telle folie s'inscrit. Chapeau à Sylvain Pattieu qui prend la parole, décrit et raconte au présent, comme si cette fable n'avait jamais cessé d'être au cœur de notre actualité : la lutte pour un monde de justice et de dignité. La littérature brille alors comme une arme rallumant les combats du passé et éclairant le chemin caillouteux... **Doriane Spruyt**

- *Nous avons arpenté un chemin caillouteux*, Sylvain Pattieu, Plein Jour, 2017.



Le coin du polar

Au cœur de New York

La cathédrale Saint-Patrick est un curieux monument, réplique d'une église de la vieille Irlande du côté du Rockefeller Center, en plein Manhattan au milieu des gratte-ciel qui la surplombent. À Noël, elle fait le plein de curieux et de croyants. C'est dans ce cadre et à cette période que Stéphanie Pintoff situe son *Preneur d'otages* pour un thriller étrange fait de secrets qui relient Eve Rossi, l'agent profileuse du FBI, et le preneur d'otages sur fond des effets de la guerre en Afghanistan ou en Irak. En bonne conteuse d'histoire, elle égrène les révélations et les personnages qui s'agglutinent autour d'elle. Une sorte de description des États-Unis d'aujourd'hui, de cette folie paranoïaque, de cette colère qui ne trouve pas de débouchés, qui se sont vues à l'œuvre avec l'élection de Trump.



Jeux de la vie et jeux d'échecs

Ingrid Astier s'est décidée à se pencher, sans tomber, sur la *Haute Voltige*, titre de son dernier roman où passe une pléiade de personnages – elle les pré-



sente à la fin – pour répondre à une interrogation centrale qui agite autant le flic, Suarez, que le personnage principal, Ranko, « *Qu'est-ce que vivre ?* » qui passe par comment se sentir vivant. Par le jeu d'échecs jusqu'au mat final ou le pat ? Les noms des personnages sont à clé. Passe un Mesplède – spécialiste du polar – ou d'autres, un petit jeu supplémentaire pour ce gros volume qui est aussi une sorte de « road movie » européen. Elle s'est laissée porter par son imagination. Une manière de se sortir de la poussière qui envahit notre monde. En plus un bonheur d'écriture pour une histoire d'amour impossible qui se termine mal...

« Être ou ne pas Être »

Le Barde, William Shakespeare, est au cœur de cette intrigue se situant dans les derniers moments de vie de la reine Elisabeth, première du nom. Nous sommes à Londres en 1603 et deux comédiens interprétant des ambassadeurs danois dans *Hamlet*, sont assassinés. Pourquoi ? Qui est visé ? Les comédiens ou les ambassadeurs aussi présents lors de cette représentation ? *La conspiration du Globe* est la deuxième aventure du capitaine Kassov, Hongrois, ici accompagné de son neveu Mat-



theus. Le complot n'est pas la partie la plus intéressante. Il faut prêter attention aux descriptions des sortilèges commandés par Shakespeare pour faire apparaître les spectres dont il a besoin pour rendre crédibles les délires de Hamlet. Comme de son théâtre, celui du Globe. Une leçon d'histoire de cet art étrange... **Nicolas Bénéès**

- *Preneur d'otages*, Stéphanie Pintoff, traduit par Maxime Shelledy, Mercure Noir ; *Haute Voltige*, Ingrid Astier, Série Noire/Gallimard ; *La conspiration du Globe*, Thierry Bourcy et François-Henri Soulié, 10/18/Grands détectives.

Rendez-vous le 10 juin

Une place mythique du Marseille populaire : le Cours Julien. Un tribunal installé en plein air pour juger les dix polars sélectionnés. L'écrivain Gilles de Pappas à la manœuvre pour mettre à l'honneur les polars historiques.



Avec Gaëlle Perrin-Guillet, Jean-Jacques Reboux, Hélène Legrais ou encore Gérard Streiff... la sélection s'annonce passionnante ! Sans aucun doute, le 10 juin sera une grande journée de fête, d'humour et d'éloquence. **S. R.**

- *Le prix marseillais du polar*, samedi 10 juin 2017, Marseille.

La vieille rengaine de l'extrême droite

La déclaration de Marine Le Pen niant la responsabilité de la France dans la rafle du Vél'd'Hiv n'est-elle qu'un faux pas ? Quand on lit Michel Eltchaninoff, on acquiert la certitude du contraire ! L'analyse minutieuse des discours de la fille Le Pen permet, en effet, de comprendre les mutations mais surtout les permanences du Front National. Mutations tactiques et stratégiques tout d'abord. Quand Mme Le Pen cite Einstein, Camus, Cocteau, l'historien Marc Bloch ou encore la philosophe Hannah Arendt, il s'agit toujours pour elle de montrer que le FN ne s'appuie plus sur les « classiques » de l'extrême droite mais qu'il diversifie son propos. Mutations encore quand elle s'empare de thématiques nouvelles qui peuvent créer de la confusion : il en va ainsi du féminisme – ou de la laïcité – brandi tel une arme de guerre contre un islam désigné comme misogyne et fanatique. Se revendiquer du féminisme lui permet également de se distinguer du vieux FN phallocrate. Toutefois, derrière ces stratagèmes, les racines de l'extrême droite sont toujours aussi profondes et pérennes. À commencer

par celle du racisme avant tout. Le Pen se garde de prononcer les mots « musulman » ou « islam ». Mais en évoquant du bout des lèvres les « piscines », les « abattoirs » ou les « prières de rue », elle fait allusion à des débats plus anciens qui réveillent les passions xénophobes. Racines complotistes aussi. D'après sa conception d'un monde totalitaire, nous sommes aliénés par un système à plusieurs étages. Des hommes politiques corrompus sont aux ordres de la bureaucratie kafkaïenne de Bruxelles, elle-même soumise aux puissances économiques anonymes. Ce sont d'ailleurs ces puissances qui favorisent l'immigration afin de mettre les travailleurs nationaux en concurrence. Ce faisant, ces puissances abîment les traditions culturelles du pays d'accueil. Ce schéma est fondé sur les notions d'obéissance à des maîtres sans patrie qui agissent en coulisse. Il relance, discrètement, les vieilles images antisémites sur le



pouvoir anonyme des banquiers juifs. Mettant en cause la transparence de l'action politique, Le Pen veut révéler aux yeux du peuple une structure occulte de domination. Au fond, Marine Le Pen n'a pas quitté l'extrême droite : le « ni droite ni gauche » a été brandi par des mouvements d'extrême droite durant la III^e République ou dans l'entre-deux-guerres. L'idée d'un jeu politique qui dissimule une brutale domination du peuple national par une élite secrète est typique de la vision du monde de cette famille politique. Enfin, l'exclusion d'une partie de la population pour des motifs ethniques ou religieux demeure l'un des piliers de l'extrême droite. En refondant son idéologie, Marine Le Pen lui donne de nouvelles forces. Mais la puissance du livre de Michel Eltchaninoff est de faire tomber les masques ! ■ **Stéphane Rio**

• Dans la tête de Marine Le Pen, Michel Eltchaninoff, Solin/Actes Sud, 2017.

NOS COLLÈGUES PUBLIENT

► MISE EN GARDE

Le sous-titre de ce « roman » dit bien l'objet : « Vous ne pourrez pas dire que vous ne saviez pas » et il est adressé Pour Léa. Plus largement à ceux et celles qui veulent voter Marine Le Pen « pour voir ». François Citayen met en scène la vie quotidienne dans l'après victoire de ce parti d'extrême droite. Et ça fait peur... **N. B.**

• Pour Léa, F. Citayen, Les Éditions du Net.



LA DÉMOCRATIE EN FAILLITE ?

Un monde disparaît. Les destructions sont massives. Pas seulement économiques ou sociales mais aussi politiques. Un champ de ruines qui ouvre la voie à des interrogations sur les formes de la démocratie, de société à créer. « Nuit debout » a participé de cette interrogation. Matthieu Niango, dans *La démocratie sans maîtres* dresse l'acte d'accusation des « professionnels de la politique » de plus en plus séparés de l'intérêt général, commun. L'auteur se sert de son expérience dans les cabinets ministériels pour illustrer son propos. Stimulant. **N. B.**

• La démocratie sans maîtres, Matthieu Niango, Robert Laffont/Nouvelles mythologies.



Histoire versus identité

L'insistance actuelle sur l'identité française portée par la droite et l'extrême droite conduit à la négation de l'Histoire. La réédition de la thèse de Suzanne Citron, *Le mythe national, l'histoire de France revisitée* apparaît comme une nécessité, malgré ses 30 ans d'âge. Dans sa préface de 2017, elle fait l'histoire de cette thèse. Elle rappelle qu'il faut distinguer État et Nation et que les « enchaînements de l'histoire nationale sont une mise en scène du XIX^e siècle » pour mettre en œuvre une démarche critique. Les ruptures sont une composante de l'Histoire. Le travail historique permet une lecture ouverte du présent riche de possibles. **N. B.**

• Le mythe national, l'histoire de France revisitée, Suzanne Citron, Les Éditions de l'Atelier.



Le coin de la BD La nostalgie n'est plus ce qu'elle était

D'où vient qu'un auteur nous accroche en traitant d'un sujet en apparence banal ? En bande dessinée comme en littérature, au théâtre ou encore au cinéma, c'est une question d'écriture, de mise en scène, et de style... Celui de Paco Roca, qui écrit et dessine cet album, parvient à donner à *La Maison* une âme, une vie, autant qu'à tous les êtres qui l'ont bâtie et y ont vécu. Et c'est ce qui rend son histoire moins commune qu'il n'y paraît. Trois adultes, deux frères et leur sœur, se retrouvent pour quelques jours dans une modeste maison de campagne. Leurs parents, surtout leur père, l'ont construite de leurs mains, les mettant à contribution sans relâche, toute leur enfance, tous les week-ends, toutes les vacances. Il s'agit pour la fratrie de la remettre en état, après la mort du père, qui était venu s'y installer définitivement. Eux-mêmes ne lui rendaient que rarement visite. Ranger, nettoyer, s'occuper du jardin, c'est pour chacun se confronter à ses souvenirs d'enfance, et à la douleur du deuil. Le mauvais état de la maison restée vide pendant un an rappelle violement l'absence de son propriétaire, qui mettait un point d'honneur à l'entretenir lui-même. Ses trois



enfants, et leurs conjoint-e-s, au départ résolu à la vendre après l'avoir rafraîchie, doutent au fur et à mesure de l'avancée de leur travail, constatant à quel point le lieu s'identifie à leur père disparu et surtout à ce qu'était leur relation à ce père. On comprend ainsi qu'en bricolant, en jardinant ensemble, ils renouent avec ce qu'ils considéraient autrefois comme une corvée imposée par leur père. Ce faisant ils se retrouvent, prennent plaisir à être ensemble, et se réparent eux-mêmes. Le dessin de Paco Roca, plutôt réaliste, parvient à rendre un figuier chétif ou un mur écroulé aussi émouvants que les doutes et la colère des personnages. Originale, la mise en couleur change quand les souvenirs remplacent le temps présent, permettant au lecteur de glisser en douceur d'une époque à l'autre, la maison demeurant au centre de l'histoire. Enfin, l'auteur sait se passer des mots, laisser toute sa place à la narration par l'image, et au silence. Grâce à sa sensibilité, on sort de la lecture de cet album imprégné d'une agréable nostalgie, qui n'a rien de triste. ■ **Amélie Hart-Hutasse**

• La maison, Paco Roca (traduit de l'espagnol par Jean-Michel Boschet), Delcourt/Mirages, 2016.

FOR THE KIDS

Mélancolie poétique

Chamour n'est plus là. Émilie Vast décrit tendrement les petites choses qui faisaient le quotidien de sa chatte : comment elle chassait, comment elle se réchauffait sur le radiateur, comment elle se léchait longuement... Du texte délicat et des dessins sobres émanent une harmonie qui imprègne tout le livre. L'album s'égaie parfois en quelques notes teintées d'humour et on s'abandonne vite à une douce mélancolie qui évoque bien le souvenir de Chamour. Couleurs apaisantes, détails amusants nous rappellent que « à jamais, elle visitera mes rêves et habitera mon cœur ». Au-delà de l'animal, on sent bien que l'album s'adresse avec délicatesse à tous ceux, petits ou grands, qui ont perdu un être cher dont le souvenir leur restera à jamais. **Catie Pillé**

• Chamour, Émilie Vast, éd. MeMo, 2016.



À VOIX HAUTE, UN DOCUMENTAIRE DE STÉPHANE DE FREITAS (FRANCE)

Concours d'éloquence

Depuis 2013 a lieu chaque année le concours « Eloquentia » qui désigne, parmi les étudiants de Saint-Denis qui s'y préparent, « le meilleur orateur du 93 ». Des stages de formation à la prise de parole en public sont encadrés par des avocats, des slameurs, des metteurs en scène, des comédiens, auprès de qui les stagiaires découvrent les ressorts de la rhétorique. À *voix haute* est un documentaire passionnant mais il permet surtout de porter un autre regard sur la banlieue que celui généralement véhiculé par les médias.

Venant de cursus différents, pour la plupart d'entre eux issus de l'immigration, les candidats font preuve, dès l'ouverture, d'un intérêt très vif pour la formation, d'une soif d'apprendre et du désir de se dépasser. Ce concours reste un jeu. Et si chacun entre en compétition, on note dans le groupe, au lieu de signes de rivalité, un bel

esprit de camaraderie et du plaisir à se côtoyer.

À l'approche du verdict, Stéphane de Freitas installe dans son documentaire un vrai suspense. L'émotion survient face à la joie débordante du vainqueur et la générosité de chacun. À *voix haute* est un film enthousiasmant, révisé à la hausse le regard sur la jeunesse banlieusarde et tord le cou aux idées toutes faites sur les quartiers réputés difficiles. Loin de tout angélisme, un film qui fait chaud au cœur... ■

Francis Dubois



CINÉMA

Portraits de notre temps



Félicité se produit le soir comme chanteuse, dans un bar de Kinshasa. C'est une femme libre et fière, distante et belle, qui a trouvé au milieu du chaos un équilibre à sa vie. Mais tout bascule

le jour où son fils de 14 ans est victime d'un grave accident de moto. Portrait d'une femme interprétée tout en retenue par Vero Tshanda Deya, une actrice venue du théâtre populaire congolais. Kinshasa offre le décor chaotique et coloré idéal pour accompagner la quête obstinée et souvent humiliante de cette « mère courage ». En toile de fond, l'histoire politique de la République démocratique du Congo. Les personnages, sans structures pour les soutenir prennent parfois la puissance de figures mythologiques. Le film le plus abouti d'Alain Gomis : magnifique ! ■ F. D

• *Félicité*, un film d'Alain Gomis.

Retour vers le présent



Il est des voyages qu'on ne peut faire qu'à rebours. Trente ans après l'avoir quittée, le réalisateur de *Nous, Princesses de Clèves* (2009) revient avec sa caméra dans la ville de son enfance. Que reste-t-il des milliers de jours vécus ici ? Des parents vieillissants, une accumulation d'objets à trier, une maison qu'il faudra bientôt vendre. Malgré les houillères tarées et les ciels gris, il y a ceux qui sont restés et il y a ceux qui arrivent. Malgré tout. Malgré le chômage, la montée du FN et la frontière voisine qui se ferme. Comment filmer le lieu d'origine sans le trahir ? C'est là toute la puissance de *Retour à Forbach* qui réussit le pari de filmer les gens, la vie, tout simplement. Une quête pudique, un film beau et profond. ■

Cécile Exbrayat

• *Retour à Forbach*, Régis Sauder.

SÉRIE

Comédie musicale



Dans les années 1970, Zeke et ses amis habitent le Bronx, le quartier le plus pauvre de New York. Entre musique disco et culture underground, trafic de drogue et criminalité, les ados découvrent le rap et créent leurs chorégraphies, sur fond de campagne électorale à la mairie.

Une remontée rafraîchissante aux sources du mouvement hip-hop qui allie expressions musicale, graphique et chorégraphique... sur une BO variée. ■

Catie Pillé

• *The get down*, États-Unis, Netflix, B. Lurhman S. Guirgis, 2016.

RADIO

Là-bas si j'y... suite !



Depuis 1989, l'émission de Daniel Mermet nous avait ravi-e-s pour sa pertinence politique et ses grands reportages. En 2014, *Là-bas* avait été remercié par France Inter. L'émission continue en ligne

et innove : *Usage de faux* démonte les fausses assertions, *Là-bas fait des petits* organise des tables rondes avec des jeunes sur des sujets d'actualité et les rendez-vous avec le Diplo sont toujours à l'honneur ! Pour penser et réfléchir, à vous de jouer les AMG ! ■ Doriane Spruyt

• *Là-bas si j'y suis*, plus près des jetables que des notables, <https://la-bas.org> (cinq euros par mois).

MUSIQUES

• CLASSIQUE

Crépuscule des rois

Sigismund Neukomm fut un compositeur prolifique au catalogue de plus de 2 000 œuvres. Né à Salzbourg en 1778, sa musique retentit en Russie, où il fut directeur de l'opéra du théâtre allemand de Saint-Petersburg, au Brésil, où il fut Napoléon avec la cour portugaise, à Paris et en Afrique.



Compositeur totalement oublié, il eut cependant son heure de gloire lors du congrès de Vienne qui réunit les pays vainqueurs de Napoléon en 1814-1815. Talleyrand, ministre représentant la France, commanda à Neukomm une messe destinée à être chantée le jour de l'anniversaire du décès du roi Louis XVI, guillotiné en 1793. Neukomm choisit en fait une messe composée deux ans auparavant et dédiée à ses professeurs. Ce Requiem fut joué à la cathédrale de Vienne le 21 janvier 1815 par plus de 300 chanteurs « devant les Empereurs, les Rois, les Princes et les grands de toutes les nations présentes au congrès », comme le souligne Neukomm lui-même. Cette version, dirigée par Jean-Claude Malgoire, est le premier enregistrement de cette œuvre grandiose et crépusculaire, pleine de noblesse et de recueillement, et nous permet de découvrir un pan oublié de la musique du début du XIX^e siècle. ■

Nicolas Morvan

• *Neukomm – Requiem à la mémoire de Louis XVI – La Grande Écurie et la Chambre du Roy*, Jean Claude Malgoire, Alpha Classics/Outhere music.

• MUSIQUES NOIRES

Une somme

Jérémie Kroubo Dagnini, auteur d'une thèse sur les musiques jamaïcaines, a voulu interroger les musiques noires pour comprendre leur origine, leur place et leur devenir. Il a fait appel à des sociologues, ethnologues, philosophes, musiciens... pour évoquer leur diversité. Toutes ont en commun la culture des esclaves déportés lors de ces criminelles « traites négrières », porteurs de ces tambours capables de parler. Le verbe est premier, associé au rythme. Les contributions parlent de jazz, de reggae, de la « dub poetry », du hip-hop, du rap, du gwoka, du zouk... tout en évoquant des questions clés comme le féminisme et la révolte. Révolte contre l'ordre établi, révolte contre l'oppression qui donnent à ces musiques la capacité d'être des musiques de la jeunesse. La couleur de la peau n'est pas le discriminant principal. Comme l'écrit Christian Béhune, avec cette pointe de provocation qui fait son charme, il faut faire référence à une « négrité transcendante », seul moyen pour ne pas tomber dans l'apparence qui est trompeuse. La couleur de la peau ne fait pas la musique « noire ».

L'histoire d'une résistance sonore, le sous-titre de *Musiques Noires*, est aussi plongée dans le passé et le présent de notre époque. Ces musiques configurent le XX^e siècle et sont l'arrière-fond culturel d'un XXI^e siècle qui voudrait tout transformer en marchandise. Le libéralisme ne fait pas de cadeaux. Un livre nécessaire, pluridisciplinaire pour appréhender notre temps. ■

Nicolas Bénéès

• *Musiques Noires. L'histoire d'une résistance sonore*, sous la direction de Jérémie Kroubo Dagnini, Éditions Camion Blanc.



Le kimono comme œuvre d'art

Le musée national des Arts asiatiques – Musée Guimet – présente jusqu'au 22 mai une très belle exposition de plus de 150 kimonos et de quelques objets d'apparat de la période Edo (1603/1868).

Le kimono, au départ simple sous-vêtement, est devenu, surtout au XIX^e siècle, le vêtement de tous les Japonais, riches ou pauvres, hommes ou femmes. Les kimonos – aussi appelés kosode au XIX^e siècle – présentés sont ceux créés pour les classes aisées : guerriers (et guerrières), marchands (ou plutôt femmes de marchands), hommes ou femmes de cour. Ils ont été prêtés par la maison Matsuzakaya, qui en crée depuis 1611 et possède une importante collection historique. Certains étant très anciens et fragiles, ils seront remplacés en cours d'exposition.



Le kimono est toujours cousu de la même façon à partir de sept bandes de tissu de 35 cm de large assemblées sans être recouplées (repliées au besoin). Selon la saison, le modèle ou la richesse de son propriétaire, il est en soie, lin, toile de coton. La décoration des kimonos présentés est extraordinaire : teintures en réserve, peinture sur soie, broderies, y compris de fils d'or, applications, teinture au pochoir, toutes les techniques sont utilisées pour en faire de véritables œuvres d'art qui se lisent comme des



tableaux. Les motifs répondent à des modes et à des codes précis, connus des Japonais de l'époque. Par exemple, la longueur des manches indique si la femme est célibataire. « Lire » ces kimonos permet de comprendre la place des femmes et de leur corps dans la société japonaise de l'époque.

L'exposition se termine par une salle consacrée au trousseau de mariée et aux objets qui complétaient la parure : obi, peignes, etc. La dernière salle montre des vêtements de créateurs modernes et contemporains (Paul Poiret, Madeleine Vionnet, Kenzo, Saint-Laurent, Jean-Paul Gaultier, etc.) inspirés par le kimono. Même si on peut aimer ces modèles, l'articulation avec le reste de l'exposition est un peu « tirée par les cheveux ». Enfin, si les panneaux explicatifs sont clairs quant aux techniques utilisées et à la signification des motifs, il manque quelques repères historiques pour ceux qui connaissent mal l'histoire du Japon. Mais heureusement, l'exposition n'étant pas très grande, on peut prendre le temps, avec le même billet, de visiter les collections permanentes du musée et mieux situer la période Edo et sa civilisation. ■

Sylvie Chardon

• *Kimono – Au bonheur des dames*. Musée national des arts asiatiques – musée Guimet – 6, place d'Iéna, Paris 16^e, 01 56 52 54 33, www.guimet.fr

Faire vivre les revues pour faire vivre la réflexion

Revue d'art

Créée en 2009, devenue annuelle depuis 2015, *Roven* est une revue critique dédiée au dessin contemporain sous toutes ses formes. Les contributeurs, artistes, critiques, scientifiques, commissaires d'expositions, sont tous de haut niveau. La revue comporte des interviews ou des dossiers sur des artistes contemporains, français ou étrangers, un focus sur un dessin historique, une bibliographie... L'approche critique de *Roven* met en valeur la manière dont le dessin est pratiqué, utilisé, détourné afin de solliciter la réflexion sur cet art particulier et plus largement sur l'art contemporain.

S. C.

• www.roveneditions.com

Revue littéraire

Romain Rolland, pacifiste et prix Nobel de littérature (1915), fonda la revue *Europe* en 1923. C'est Aragon qui la relancera en 1946, après sa suspension – elle était trop proche du PCF pour le régime de Vichy. Voilà pour le beau patronage. Cette exigeante revue met souvent à l'honneur des écrivains injustement oubliés, des thèmes (« Témoigner en littérature »), des pays (« Littérature du Maroc »). Le numéro de janvier-février 2017 est consacré au célèbre poète palestinien en exil Mahmoud Darwich (1941-2008) qui écrivait : « *Quand serai-je libéré de la Palestine ?* ».

Doriane Spruyt

• *Europe*, revue littéraire mensuelle : <https://www.europe-revue.net>

Résister

Il suffit de voir les actes de vandalisme dont ont fait l'objet certaines affiches de la pièce d'Alain Guyard *Résister c'est exister* dans les rues d'Avignon cet été et dans le métro cet hiver. Le poing écrasant la croix gammée a été soigneusement découpé. Dans cette pièce, François Bourcier se glisse dans la peau d'hommes ordinaires pour évoquer leurs « petits gestes » de résistance contre les nazis, qui ont largement contribué à la victoire de la Résistance. Dans cette période où le repli identitaire et le rejet des réfugiés s'épanouissent sans complexes, le vieil antisémitisme des identitaires s'étale sans vergogne et il est impératif de résister.

Micheline Rousselet

• *Résister c'est exister*. Théâtre des Carmes, Avignon, 4 au 26/07, www.theatreDESCARMES.com

JAZZ SOUS LES POMMIERS

L'Ascension du jazz

Coutances, pour la 36^e année, dans la semaine de l'Ascension, balancera au rythme des jazz et des musiques cousines, du fado à la Turquie et à la Syrie en passant forcément par l'Afrique. Une des créations de la trompettiste en résidence, Airelle Besson, « Signes et sons », projet artistique et pédagogique autour du « chansigne », une expérience musicale des enfants malentendants. Comme chaque année, pour ce festival à dimension internationale, un programme chargé avec, en vedette l'enfant du pays, le violoniste Jean-Luc Ponty, le pianiste Fred Hersch – qui fête ses 60 ans –, le guitariste Pat Metheny, le joueur de oud Dhafer Youssef, les saxophonistes Jan Garbarek et Michel Portal, les chanteuses Oumou Sangaré, Youn Sun Nah. Des découvertes nécessaires : le pianiste Paul Lay qui a fait une percée remarquable avec deux albums et le prix Django Reinhardt 2016, la batteuse Anne Pacey pour une création réunissant le jazz et les musiques traditionnelles birmanes, le tromboniste Fidel Fourneyron pour la musique cubaine comme « la scène découverte », les concerts de 12 h 30 au Magic Mirrors à partir de jeudi. Je donnerai une conférence ce même jeudi à 18 h 30 sur le 100^e anniversaire du premier disque de jazz. La scène aux amateurs propose des concerts gratuits pour entendre notamment les groupes locaux. Pour le reste, piquez au hasard, vous ne serez pas déçus. Le ciel vous attend.

Nicolas Bénéès

• *Jazz sous les pommiers*, du 20 au 27 mai. Renseignements : 02 33 76 78 50, jslp@jazzsouslespommiers.com



Suivre l'actualité culturelle sur www.snes.edu et désormais également sur Facebook et sur Twitter sous le nom « Culture SNES »

Pour suivre les publications culturelles du SNES-FSU et aussi les « événements » associés, rendez-vous sur la page Facebook. Le rattrapage culturel de fin de semaine peut désormais se faire grâce à Twitter. Cinéma, théâtre, musique, jazz et chansons, arts plastiques, rencontres et débats, festivals, livres et créations de collègues... Sur le site, et sur Facebook et Twitter, on trouve aussi des développements sur les articles publiés dans *L'US-Mag*, en particulier en idées cadeaux pour les fêtes de fin d'année, des entretiens inédits avec des artistes, écrivains... Est aussi accessible en permanence la liste de la centaine de lieux culturels et festivals partenaires « Réduc'SNES » (tarif réduit sur réservation et présentation de la carte SNES) dans toute la France.

Palestine

Prisonniers politiques en Israël, solidarité !



© DR

Maintien en détention en dehors de tout droit international (souvent sans jugement), manque de soins médicaux voire négligence médicale délibérée, visites des familles interdites ou « suspendues », nombreuses sont les raisons de la colère des prisonniers palestiniens. C'est pour que cela cesse que l'ensemble des prisonniers politiques de toutes les prisons ont déclenché le 17 avril dernier une grève de la faim, sous la direction de Marwan Barghouti. Soutenons-les !

LGBT

17 mai : Journée mondiale de lutte contre les LGBTphobies

Sensibiliser et prévenir pour lutter contre les LGBTphobies présentes dans notre société et nos établissements, tel est le but de cette journée. L'isolement, les insultes et le harcèlement conduisent parfois à la déscolarisation, ou, en dernière extrémité, au suicide. Il faut agir pendant cette journée et chaque jour, en faisant réfléchir les élèves sur les inégalités liées au sexe, déconstruire les représentations stigmatisantes et les stéréotypes.

Groupes néonazis

Procès à Amiens

Le procès « WWK » a mis en lumière les pratiques des groupes néonazis en France et s'est conclu par plusieurs peines de prison. Adeptes de la « violence gratuite » et d'un racisme assumé, les membres de ce groupe au fonctionnement paramilitaire étaient poursuivis pour 35 infractions. Rassemblant plusieurs milliers de personnes, la mouvance néonazie et identitaire échappe de plus en plus à la surveillance policière du fait du centrage du renseignement sur l'islamisme radical.

PRISONS

Changer de logique

Le blocage de la prison de Fleury-Mérogis, la plus grande d'Europe, est le résultat d'une surchauffe du système pénitentiaire français, qui compte désormais près de 70 000 détenus (+ 5 % depuis 2014), dépassant de 11 000 ses capacités d'accueil. Quelques jours plus tôt, c'était la directrice de la maison d'arrêt de Villepinte, lieu saturé avec un taux d'occupation supérieur à 200 %, qui avait refusé d'accueillir de nouveaux prisonniers.



© Mathias Müller

Climat sécuritaire

Cette surpopulation carcérale touche aussi les établissements les plus récents et, de fait, l'ouverture de quinze nouveaux centres de détention depuis 2012 n'a en rien enrayeré la tendance. Plus on crée de places, plus on incarcère, et plus on dégrade les conditions de vie des détenus, l'essentiel des dépenses allant à l'investissement au détriment du recrutement de personnels pénitentiaires et de l'entretien et de l'aménagement des locaux existants. Les effets sur la violence à l'intérieur des établissements sont avérés. Il en est de même pour la récurrence, faute de moyens matériels et de volonté pour une politique de prévention. L'inflation carcérale s'explique par le climat sécuritaire lié à l'état d'urgence, qui joue sur les peines prononcées, alors que la délinquance et la criminalité n'ont pas sensiblement évolué. Le manque

chronique de moyens de la justice, qui touche aussi l'application des peines, et donc les possibilités d'aménagement, n'est pas non plus pour rien dans cette dégradation.

La France mise en accusation

Il n'en demeure pas moins que, dans ce domaine comme dans d'autres, les renoncements

du gouvernement auront été patents pendant le quinquennat qui s'achève. Les timides avancées faites par Christiane Taubira se seront heurtées au mur d'une communication sécuritaire délétère. Les solutions pour limiter la surpopulation carcérale, et ses effets, sont pourtant connues : l'aménagement des peines dans la dernière année d'incarcération pourrait à lui seul mettre fin à la surpopulation en maison d'arrêt ; le développement de peines alternatives à l'enfermement serait tout aussi efficace (travaux d'intérêt général, contrainte pénale, sursis avec mise à l'épreuve...). Le comité de prévention de la torture du Conseil de l'Europe vient ainsi de rappeler à la France ses recommandations, et notamment la diminution du recours à la détention préventive. C'est le sens d'un appel-pétition (« Pour des alternatives à la récidive ! ») lancé par la section française de l'Observatoire international des prisons, avec notamment le soutien de la Ligue des droits de l'homme et du Syndicat de la magistrature. ■

Hervé Le Fiblec

RAPPORT DU CNCNDH

Tolérance en hausse

À travers entretiens et questionnaires via internet, le rapport de la Commission nationale consultative des droits de l'homme, publié le jeudi 30 mars, dresse le portrait d'une société plus bienveillante qu'il n'y paraît. « Les préjugés hostiles aux différentes minorités reculent encore et les comportements et les propos racistes sont jugés de plus en plus intolérables et condamnables par les Français », explique le CNCNDH. Ainsi en 2014, 74 % d'entre eux affirmaient qu'il y avait trop d'immigrés en France. Ils sont 53 % en 2016.



Des préjugés à la vie dure

Cela dit, le racisme n'a pas disparu en France même si le nombre d'actes racistes et antisémites

a diminué en 2016. Mais le rapport rappelle que bien des faits racistes ne sont pas signalés ni pris en compte. Les préjugés racistes perdurent : près d'une personne interrogée sur deux reconnaît une part de racisme. Les musulmans sont mal perçus par une partie des Français mais mieux acceptés que les Roms et les gens du voyage, de très loin les plus rejetés.

Parmi ses recommandations, la CNCNDH demande notamment la comptabilisation des contrôles d'identité, le développement d'en-

quêtes pour savoir ce qui se passe en termes d'actes racistes et une éducation à ces questions dès la maternelle : un programme ambitieux et indispensable. ■

Marylène Cahouet

L'ATTESTATION DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE (ASSR)

Bonne conduite

Parmi les multiples certifications délivrées aux élèves dans le second degré, l'ASSR est indispensable et participe d'une véritable politique publique de prévention. Lui consacre-t-on le temps et les moyens nécessaires ?

Les Attestations de sécurité routière de niveau 1 et 2 (ASSR 1 et 2), créées en 1977, obligatoires depuis 1993 pour la première et 2002 pour la seconde, s'inscrivent dans le *Continuum éducatif à la sécurité routière*. Cette stratégie d'enseignement, véritable priorité nationale, renforce la formation à la sécurité routière instituée en 1957 dans l'Éducation nationale. Elle vise à faire baisser le nombre de victimes de la route, en particulier chez les jeunes âgés de 18 à 24 ans, particulièrement touchés, et se traduit par un ensemble de démarches éducatives, de la maternelle au lycée et au-delà. Il s'agit d'apporter à tous, dès le plus jeune âge, les connaissances et compétences indispensables en matière de sécurité routière.

Certifications

Ces connaissances sont évaluées par une série de certifications. À l'école primaire est délivrée l'APER (attestation de première éducation à la route) en fin de CM2. Au collège, l'ASSR 1 et 2 sont validées en fin de Cinquième et de Troisième et sont exigibles quand l'élève atteint l'âge de 14 ans pour l'ASSR 1 et quand il atteint l'âge de 16 ans pour l'ASSR 2. La première permet de s'inscrire à la formation pratique du BSR pour conduire un deux-roues, la seconde d'accéder à la conduite accompagnée. Elle est nécessaire pour passer le permis de conduire. L'ASSR 1 n'est pas obligatoire pour passer l'ASSR 2. Les épreuves se présentent sous la forme d'un QCM à partir de l'analyse d'une vingtaine de séquences vidéo. Il faut obtenir au moins 10/20 pour obtenir l'ASSR. Les épreuves ont lieu pendant le temps scolaire à partir du 2^e trimestre. Une évaluation formative est proposée aux élèves pour préparer l'examen. Mais ils peuvent aussi



s'entraîner chez eux sur divers sites Internet. Cela pose encore et toujours la question de la fracture numérique.

Pédagogie et contenus

Les professeurs du premier et du second degré dans toutes les disciplines doivent intégrer les enjeux de la sécurité routière dans leurs enseignements. Plus que de former au code de la route, il s'agit « d'intégrer des règles civiques liées au partage de l'espace de circulation ». Ces apprentissages conçus sous la forme de projets transdisciplinaires peuvent faire l'objet d'un EPI au collège, d'un TPE ou d'un PPCP au lycée général et professionnel. En général, un référent encadre le dispositif mais la mobilisation de l'ensemble des équipes éducatives doit en assurer le succès. Et c'est peut-être ici l'écueil du dispositif, qui, bien qu'indispensable, s'ajoute à des contenus d'enseignement de plus en plus lourds, disparates voire hétéroclites. L'éducation à la sécurité routière mérite assurément plus d'investissements. Il est nécessaire d'accorder des temps suffisants aux équipes pour préparer des séquences pédagogiques dignes de ce nom, et pour se concerter mais aussi de leur proposer une formation théorique et pratique conséquente. N'est-ce pas le minimum dû à une priorité nationale ? ■



TÉMOIGNAGE

« Développer des pratiques qui permettent d'adopter un comportement responsable »

M. Ahmed Dakki, chef d'établissement adjoint au collège Stéphane-Mallarmé (Paris 17^e), explique le déroulement des épreuves de l'ASSR dans son établissement.

À partir de la circulaire, je rédige une note interne qui résume les objectifs de l'Éducation à la sécurité routière (ESR) et j'expose les modalités de passation des épreuves. Je propose des pistes de réflexion aux professeurs pour préparer au mieux les élèves. L'implication de toutes les disciplines est importante mais ce n'est pas toujours évident. Les professeurs utilisent les ressources numériques à leur disposition (Eduscol, site de l'ESR) et expliquent aux élèves

comment s'entraîner chez eux. Dans le cadre du CESC, nous faisons appel à des intervenants de la préfecture de police, qui, après une présentation théorique, font passer un test aux élèves. Il y a deux sessions, une principale et une de rattrapage. Nous avons sept classes de Cinquième et huit classes de Troisième. Il s'agit de bien s'organiser. La passation des épreuves respecte les règles applicables aux

examens et se fait sous surveillance d'un membre de l'équipe éducative. Les élèves utilisent des boîtiers électroniques pour répondre. Ces épreuves sensibilisent les élèves aux problématiques de sécurité routière. Ils s'emparent de la question, en discutent entre eux. J'insiste pour que l'on transmette aux élèves des pratiques qui leur permettront d'adopter un comportement responsable. ■

Rubrique réalisée par Hamda El Khiari

Chiffres

17%

des accidents de la route concernent un enfant ou un adolescent.

18 à 24 ans

Les conducteurs novices de 18 à 24 ans représentent 20% de la mortalité routière. Ces chiffres sont en baisse depuis 2005.

Chiffres de la mortalité routière 2015 (source : Observatoire national interministériel de la sécurité routière, bilan de l'accidentalité 2015).

1,5 million

Chaque année, 1,5 million de collégiens de Cinquième et de Troisième passent l'ASSR 1 et 2 :

▶ ASSR 1 : 98% de réussite en moyenne.

▶ ASSR 2 : 97%.

Mais... la moyenne est de 11/20.

Certificats

Font partie intégrante du *Continuum éducatif à la sécurité routière*, les attestations suivantes :

▶ **L'AER** (attestation d'éducation à la route) est destinée aux élèves déficients visuels. Les épreuves ont lieu dans des EPLE dans le cadre de la loi du 11/02/05 pour l'égalité des droits et des chances ;

▶ **le BSR** (brevet de sécurité routière) proposé par les auto-écoles est indispensable pour conduire un cyclomoteur dès l'âge de 14 ans. Pour s'inscrire à la formation pratique, il faut être titulaire de l'ASSR 1. Il doit être présenté lors d'un contrôle sous peine d'amende ;

▶ **L'ASR** est destinée aux jeunes déscolarisés et aux apprentis. On le passe dans les GRETA et dans les CFA pour les apprentis.

Se préparer aux ASSR

▶ **Sur le site de l'ESR** (éducation à la sécurité routière) :

preparer-assr.education-securite-routiere.fr

▶ **Sur EDUSCOL.**

▶ **Une appli mobile « ASSR 1 et 2 »** est disponible sur les différentes plates-formes.

« Voter pour le Front National, ce n'est pas adhérer à son programme »

Gérard Mauger est sociologue et directeur de recherche au CNRS. Il est le coauteur d'un ouvrage intitulé *Les classes populaires et le FN*, dont il a assuré la coordination avec Willy Pelletier. Il analyse les motivations d'une partie des électeurs du Front National, malheureusement toujours plus nombreux. Explications de votes.

L'US MAG : *Y a-t-il un électorat frontiste ?*

Gérard Mauger : Je crois que ce livre met en évidence qu'il n'y a pas un « électorat » du Front National, au sens où il s'agirait d'un groupe homogène et stable, uni autour d'un programme. Comme l'explique Daniel Gaxie, les électeurs du Front National forment un conglomérat, c'est-à-dire un rassemblement hétéroclite de gens ayant des intérêts divergents voire opposés, sans autre point commun que de voter ou d'avoir voté FN. Les électeurs du Front National appartiennent en effet à des univers socialement et géographiquement très disparates, du Nord au Sud, des catholiques intégristes aux ouvriers des friches industrielles. Dans notre livre, nous nous sommes intéressés à la composante populaire de l'électorat du Front National. Le FN, dit-on un peu partout, serait devenu le premier parti des classes populaires. C'est à la fois vrai et faux. S'il est vrai que les électeurs du FN se recrutaient pour plus de la moitié chez les ouvriers et employés lors des élections régionales de 2015 dans un scrutin où l'abstention chez les ouvriers dépasse 61 %, et où 17 % d'entre eux n'étaient pas inscrits sur les listes électorales (avec des niveaux du même ordre chez les employés), on constate aussi que c'est moins d'un ouvrier sur sept qui avait voté Front National. De plus, le vote FN s'avère être souvent un vote volatil : un électeur peut très bien voter FN puis revenir à un autre vote dans une autre élection, ou ne pas voter du tout. Le premier parti chez les ouvriers et employés, c'est bien l'abstention et de très loin !

L'US MAG : *Vote FN, abstention, mêmes causes, mêmes effets dévastateurs ?*

G. M. : Effectivement cela a tout à voir : ceux qui votent FN sont souvent très comparables à ceux qui s'abstiennent.



« Les électeurs du Front National forment un conglomérat, c'est-à-dire un rassemblement hétéroclite de gens ayant des intérêts divergents voire opposés »

Pourquoi tant d'abstentions ? On observe une forte corrélation entre le niveau de diplôme et l'abstention. Le très bas niveau de diplôme atteste généralement une faible compétence technique en matière politique (je n'y connais rien), doublée d'une incompétence sociale qui s'exprime par une « auto-disqualification » sur des questions considérées comme hors de leurs compétences par ces électeurs. Et ce sentiment d'incompétence est évidemment renforcé par la professionnalisation croissante de la politique, avec son lexique et ses codes très éloignés du vécu quotidien des électeurs des classes populaires.

Ils se sentent d'autant plus désemparés qu'ils ont perdu leurs repères politiques « traditionnels » (l'opposition droite/gauche) : les « marques politiques » qui servaient à beaucoup de balises.

L'US MAG : *Voter FN, est-ce adhérer à un programme ?*

G. M. : On aurait tort de croire que voter FN, c'est adhérer à son programme. Il s'agit plutôt de se retrouver dans quelques thématiques de sens commun, reprises par le Front National. Ainsi beaucoup se reconnaissent dans la thématique « anti-système » : à la fois dans le « tous les mêmes » et le « tous pourris ». Elles rencontrent chez les classes populaires leur hostilité aux « élites », politiques, médiatiques, intellectuelles... Après tout, le discours « anti-élites » est aussi une façon d'exprimer une vision du monde où « nous » s'oppose à « eux », c'est-à-dire une version profane de la lutte des classes. Il y a dans le vote FN une dimension contestataire indéniable.

Notre livre montre que certaines thématiques récurrentes du Front National trouvent un écho

chez les électeurs des classes populaires : « l'insécurité » ou « les assistés » par exemple. Défendre la valeur travail, en s'opposant à « ceux qui vivent des allocs », c'est défendre une valeur centrale de la morale populaire.

De même, l'hostilité à la délinquance (« la racaille ») fait écho à la valorisation de l'honnêteté : « pauvres, mais honnêtes », pour faire court.

Le discours du Front National met en avant ces valeurs méprisées aux yeux de ces électeurs... Une troisième thématique du Front National, l'hostilité à l'Europe fait écho au chômage et à la précarité rencontrés sur le marché du travail. Les classes populaires subissent de plein

fouet les effets produits par la mise en concurrence des « ouvriers de tous les pays » : mondialisation, délocalisations, travailleurs détachés (le « plombier polonais »)... De même, les politiques d'austérité qui remettent en cause « les acquis » de l'État social induisent une mise en concurrence dans le domaine de l'aide sociale ou du logement. Cette vision pratique, terre à terre, de l'Europe de l'austérité et de la concurrence mise en avant par le Front National trouve évidemment un écho auprès de ceux qui en éprouvent pratiquement les effets. La thématique de l'immigration se greffe facilement sur ces thèmes et permet de

« Le discours "anti-élites" est aussi une façon d'exprimer une vision du monde où "Nous" s'oppose à "Eux" »

comprendre l'écho trouvé par le discours nationaliste, raciste et xénophobe du FN. Ils rencontrent en effet la lutte séculaire entre le haut et le bas des classes populaires, entre « les ouvriers pavillonnaires » et « les ouvriers des cités » (précarisés et paupérisés) qui se trouvent être également des immigrés plus ou moins récents. Depuis 40 ans, il y a une forme d'insécurité sociale généralisée. Le Front National attise à les braises d'un antagonisme ancien

en le colorant de racisme et trouve un écho dans la mesure où les classes populaires les plus précarisées sont bien souvent issues de l'immigration. Le Front National exprime ainsi de façon simple – on peut dire simpliste – ce que vivent les gens.

L'US MAG : Le FN, un parti fréquentable ?

G. M. : D'abord rappeler que Marine, ce n'est pas Jean-Marie. En 1981, le Front National faisait moins de 1 % à l'élection présidentielle. En 2015, le Front National représentait plus de 30 % des voix. S'agit-il du même FN ? La question pose celle de la

« dédramatisation » du FN.

L'entreprise de Marine Le Pen en ce sens a rectifié l'image du Front National marquée par les traits les plus hideux du racisme et de l'antisémitisme, voire du

négalionisme et l'a rendu plus présentable. Mais si le Front National est devenu plus fréquentable, c'est aussi parce que les thématiques qui forment son fonds de commerce ont été reprises à leur compte par la droite, et même par une partie de la gauche : immigration, assistanat, insécurité... Le FN sert aussi d'épouvantail et fonde l'argument du « vote utile » en faveur de partis désavoués...

Ces éléments ont eu pour effet de lever la censure sur le vote FN. Une censure qui

faisait que les électeurs mécontents des classes populaires s'abstenaient, mais ne votaient pas FN. Cette censure semble s'être levée, surtout chez les jeunes des classes populaires aujourd'hui désaffiliés d'une tradition de gauche, et qui utilisent le vote Front National comme un vote contestataire, sans y voir toujours un vote d'extrême droite... D'où l'urgence de remédier à leur cruel déficit de formation et d'éducation politique. ■

Propos recueillis par Aurélie Sarrasin

BIBLIOGRAPHIE

Gérard Mauger

- ▶ *Les jeunes en France. État des recherches*, Paris, La Documentation Française, 1994.
- ▶ *Jeunesses populaires. Les générations de la crise*, Paris, Éditions L'Harmattan, 1994 (avec Christian Baudelot).
- ▶ *Lire les sciences sociales* : volume 1, Paris, Éditions Belin, 1994 ; volume 2, Paris, Éditions Belin, 1997 ; volume 3, Paris, Hermès Science, 2000 ; volume 4, Paris, Éditions de la MSH, 2004 (avec Louis Pinto).

Willy Pelletier

- ▶ *L'État démantelé. Enquête sur une contre-révolution silencieuse*, coordonné avec Laurent Bonelli, Éditions La Découverte, 2010.
- ▶ *Champ libre aux sciences sociales, La connaissance libre*, Édition La Dispute et Le Croquant, 2013.

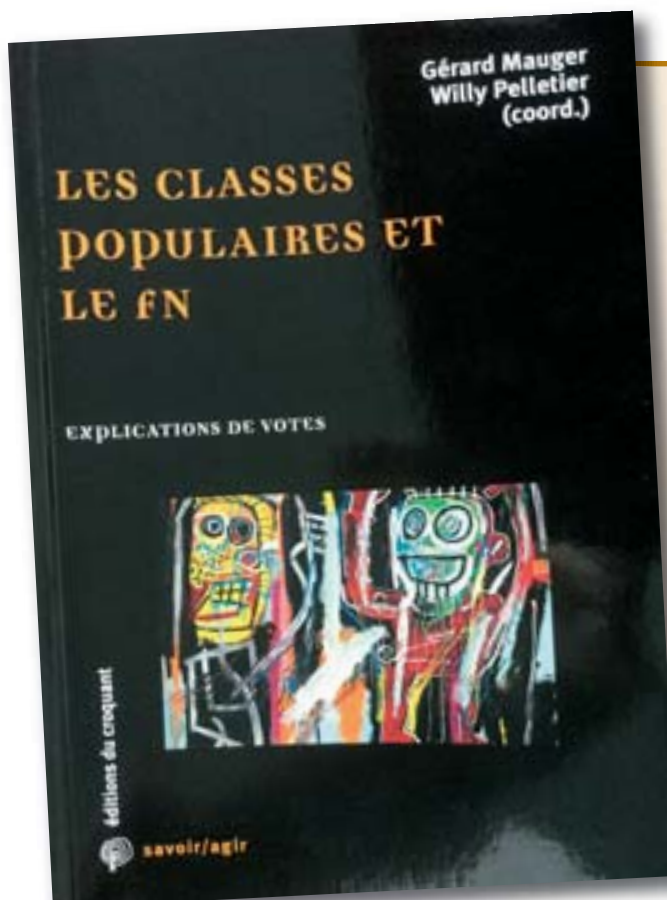
MORCEAUX CHOISIS

Syndicats contre FN

« Les syndicalistes jouent un rôle clef dans les territoires populaires dans les mobilisations quotidiennes contre l'influence du FN. Les unions locales permettent des synergies militantes en dehors des entreprises. Mais, en ces temps de forte répression syndicale, les militants ouvriers sont souvent contraints de se concentrer sur le périmètre de leur établissement. Surtout, les relais politiques sur lesquels ils peuvent s'appuyer sont faibles. Loin de chercher à renforcer le syndicalisme – ce qui serait une manière de contrer l'extrême droite –, les gouvernements successifs, tout particulièrement sous la présidence de François Hollande, ont au contraire fragilisé encore plus les contre-pouvoirs des salariés dans les entreprises, sur fond de déstabilisation accrue de la condition ouvrière. En outre, le fonctionnement des partis de gauche et la clôture sociale du jeu politique local tendent à marginaliser les classes populaires et leurs représentants syndicaux. C'est de cette exclusion politique que se nourrit le FN. » (page 132)

Un vote de droite... extrême

« Contre la représentation d'un vote FN "populiste" – répondant aux préoccupations "primaires" de populations "incultes" – le cas de cette fraction de la classe dominante portée à voter pour le FN – et pour l'extrême droite de manière générale – rappelle que le vote FN est aussi celui d'une bourgeoisie bien établie. Cette bourgeoisie d'extrême droite revendique son héritage et son esprit de famille : c'est également le sens qu'elle donne à la valorisation de sa demeure familiale et plus généralement à la protection de ses espaces. Plus à droite que les votants à droite, cette catégorie de la bourgeoisie privilégie les idées d'Ancien Régime qui s'opposent à la République, à l'égalitarisme des Droits de l'homme, à la démocratisation de la culture, et s'efforce ainsi de valoriser son ancienneté par rapport aux franges modernistes des classes dominantes. » (p. 239)



DJIBOUTI. Les 19 et 20 mars derniers, l'arrestation de deux dirigeants syndicaux de l'éducation par le service de sécurité djiboutien, sans motif apparent autre que leur travail syndical est - hélas ! - symptomatique d'un régime qui bafoue liberté d'expression et droits syndicaux.

Répression syndicale indigne

Omar Ali Ewado a été arrêté en pleine rue, Ahmed-Kadar Nour dans son école ; placés à l'isolement complet puis interrogés, ils n'ont pas subi de violences physiques. Ces arrestations sont dans la continuité d'une répression incessante contre les syndicats et les opposants politiques.

Le SEP (syndicat de l'enseignement primaire) et le SYNESED (enseignement secondaire) sont particulièrement touchés. Mutation punitive, suspension de salaire, radiation, mise à la retraite d'office sont leur lot quotidien, alors qu'ils demandent simplement à être associés aux réformes entreprises par les autorités éducatives et à améliorer les conditions de travail de leurs collègues.

Solidarité internationale en acte

Le SNES-FSU a aussitôt manifesté son soutien auprès des camarades arrêtés et de leurs familles. Avec le Comité syndical franco-



Omar Ali Ewado



Ahmed-Kadar Nour

phone de l'éducation et la formation (CSFEF), la FSU et l'Internationale de l'éducation, plusieurs interventions ont été menées auprès des gouvernements français, djiboutiens et des instances de la francophonie. C'est avec soulagement que nous avons appris la libération de nos camarades après huit jours de détention.

Pour autant, la situation n'est pas sereine à Djibouti, pays très pauvre (65 % de chô-

meurs, 50 % des habitants sous le seuil de pauvreté) sans aucune autre richesse que sa situation géostratégique à l'entrée du détroit de la mer Rouge et le passage des pétroliers vers l'Europe. Le pays est dirigé depuis 1999 par le président Guelleh, qui a fait modifier la Constitution pour se maintenir au pouvoir.

Dans ce contexte difficile, nos camarades ne baissent pas les bras, « *au-delà des recours juridiques et administratifs que nous intentons pour régler les situations individuelles, nous sommes décidés à impliquer la société civile et les citoyens, qui eux-mêmes en ont assez des mesures arbitraires* », nous disent O. Ewado et A. Nour, « *nous avons besoin du soutien international, il faut que vous sachiez savoir ce qui se passe ici pour que les choses avancent. Nous y arriverons !* ». ■

Jean-Hervé Cohen, Elisabeth Jacquet,
internat@snes.edu

ARGENTINE. Quinze mois après l'accession du néolibéral Mauricio Macri à la Casa Rosada, siège de la présidence argentine, le torchon brûle entre le gouvernement et les enseignants argentins.

Mobilisation contre le président Macri

En Argentine, le mois de mars est celui la rentrée des classes. Cette année, elle est agitée et marquée par des grèves qui se sont multipliées dans le secteur de l'Éducation pour demander des augmentations de salaire et une hausse des dépenses consacrées à l'Éducation pour qu'elles passent de 6 à 10 % du PIB. Dans un pays où l'inflation a atteint 40 % l'an dernier, les syndicats réclament une hausse des salaires de 25 % pour 2017 + 10 % pour compenser les pertes de pouvoir d'achat constatées en 2016. Mais, le gouvernement refuse d'entamer des négociations au niveau national alors que, comme l'explique Sonia Alesso, secrétaire générale de la CTERA (Confédération des Travailleurs de l'Éducation de la République Argentine), « *une loi sur le financement de l'Éducation stipule que le gouvernement doit convoquer une commission paritaire nationale* ».

Répression syndicale

Après leur participation active à la grève générale qui a paralysé le pays le 6 avril dernier contre la politique économique néolibérale du président Macri, les enseignants entendaient, le 10 avril, installer une école itinérante sous chapiteau devant le Parlement à Buenos Aires pour populariser leurs revendications. Cependant, ils ont été violemment délogés par les forces de l'ordre



qui ont chargé les manifestants et ont utilisé de la violence et du gaz lacrymogène. La CTERA, par la voix de sa secrétaire générale, a indiqué qu'« *elle n'allait pas permettre que les enseignants soient réprimés* » et a appelé à une nouvelle journée de grève le 11 avril pour dénoncer les violences et la répression syndicale. Sonia Alesso a également demandé la démission du

ministre de l'Éducation qui « *n'est pas à la hauteur des circonstances* ». L'opposition parlementaire de gauche a exprimé sa solidarité et apporté son soutien aux enseignants.

Les mobilisations pour défendre l'école publique contre les menaces de privatisation et marchandisation se poursuivent en Argentine. ■ **Julien Luis**

ALLEMAGNE. Le « système dual » allemand est généralement présenté comme preuve de l'efficacité de l'apprentissage pour l'insertion professionnelle, et donc comme « modèle à suivre » en France. Mais à y regarder de plus près, ce « modèle » est bien fragile...

L'apprentissage en Allemagne : un modèle à suivre ?

Le « système dual » est une des composantes du système éducatif allemand, et désigne la voie de l'apprentissage par alternance entre formation théorique et formation en entreprise. On y accède théoriquement à 12 ans, après une première orientation qui envoie certains jeunes vers les *Hauptschule*, voie d'accès normale à l'apprentissage, et les autres, soit vers une *Realschule* (qui comporte un enseignement général plus étendu), soit vers le *Gymnasium*, c'est-à-dire le lycée général débouchant sur l'université.



© Industrieblick / Fotolia.com

Une transposition illusoire

Les zéloteurs du « modèle allemand » de l'apprentissage passent généralement sous silence certaines de ses caractéristiques. Le système dual allemand est en effet très encadré par la loi : les entreprises ont des obligations très strictes et précises en matière de formation à dispenser. En revanche elles ne reçoivent que très peu d'aides financières publiques. C'est donc l'inverse du fonctionnement français, où les entreprises, massivement subventionnées, ne sont que très peu contrôlées. Surtout, contrairement à la situation française où l'apprentissage est en concurrence

avec la formation scolaire (en LP) pour l'accès aux métiers, en Allemagne, l'apprentissage est souvent une voie d'accès unique, exclusive, à certains métiers. Passer par l'apprentissage y est donc inévitable lorsqu'on souhaite exercer telle ou telle profession. Là encore, vouloir transposer le modèle allemand en France est assez illusoire.

Les jeunes allemands n'en veulent pas !

On « oublie » souvent de dire que l'orientation précoce vers l'apprentissage est massivement rejetée par les jeunes élèves allemands. Le mouvement est ancien : en 1952, presque 80 % des jeunes étaient orientés vers une *Hauptschule*... contre seulement

LA SUISSE, UN AUTRE MODÈLE ?

Le cas allemand ne convainc pas ? Il reste la Suisse, nouveau « modèle à suivre » vanté par les thuriféraires de l'apprentissage. Il faut dire que 80 % des jeunes en formation professionnelle y optent pour le « système dual ». Mais un numéro récent de la revue *Formation-Emploi* (n° 133, 2016) casse le mythe :

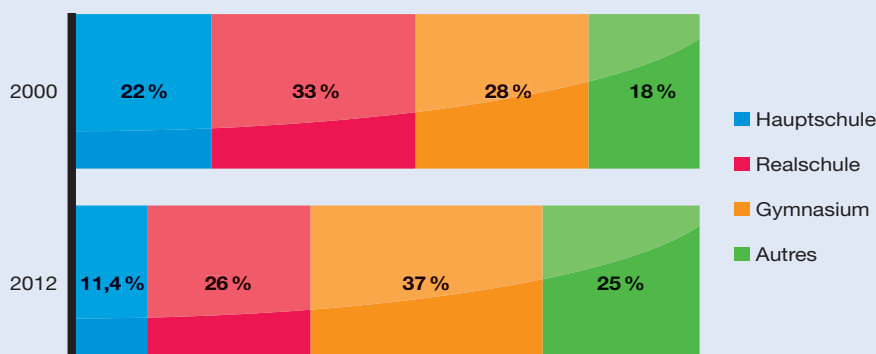
- le système scolaire suisse est massivement inégalitaire : les jeunes de classes populaires n'accèdent quasiment pas au Gymnase (lycée), réservé aux jeunes de classes supérieures... qui eux ne vont pas en apprentissage ;
- l'accès à l'apprentissage est lui-même marqué par de fortes ségrégations et discriminations, qui répliquent celles qui sont à l'œuvre sur le marché du travail (comme en France où, d'après G. Moreau, l'apprentissage est « masculin et blanc ») ;
- on retrouve en Suisse, comme en Allemagne et en France, de fortes disparités dans l'accès à l'emploi des ex-apprentis, et une variation en fonction de la conjoncture économique.

20 % en 2009. Cette tendance se prolonge sur la période récente (voir graphique ci-contre). Difficile de parler d'engouement pour l'apprentissage : les jeunes allemands veulent faire des études longues !

Il y a certes toujours un nombre important d'apprentis en Allemagne, mais certaines branches (celles aux conditions de travail les plus pénibles, et aux salaires les plus faibles) n'arrivent pas à recruter, pendant que d'autres recrutent massivement... des jeunes diplômés de l'université, qui reviennent vers l'apprentissage après-coup, et évincent les sortants de *Hauptschule*. Ceux-ci sont dirigés vers un système « de transition », ou plutôt d'attente... L'orientation précoce vers l'apprentissage n'est donc pas du tout une garantie d'accès à l'emploi.

Il faut d'ailleurs relativiser l'efficacité du système dual en matière d'insertion professionnelle. D'abord, celle-ci dépend de la conjoncture économique (quand les entreprises ne créent pas d'emploi, les apprentis n'en trouvent pas...). Surtout, les inégalités sont très fortes : inégalités de genre, au détriment des femmes, et inégalités géographiques, puisque le taux d'emploi des ex-apprentis à l'Est est inférieur de dix points à celui de l'Ouest. Difficile, par conséquent, de prétendre honnêtement que le système dual allemand serait un modèle à suivre... ■ Romain Gény

RÉPARTITION DES JEUNES ALLEMANDS DE 15 ANS SELON LA VOIE DE FORMATION SUIVIE (EN %)



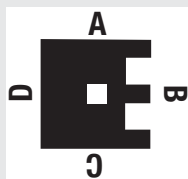
Lecture : en 2012, 11,4 % des jeunes de 15 ans scolarisés en Allemagne sont scolarisés dans une *Hauptschule* (voie d'accès à l'apprentissage).

Note : la catégorie « autres » recouvre notamment les « *Integrierte Form* », qui visent des études plus longues que la *Hauptschule* et la *Realschule*.

Source : *Bildung in Deutschland*, 2016 : www.bildungsbericht.de

Vote en classe

Comment ça marche ?



Les élèves sont munis par le professeur de plusieurs cartons colorés ou d'une étiquette nominative sur laquelle est imprimé un symbole de type QR-code. On soumet ensuite à la classe

quelques questions à choix multiples, qui peuvent être relativement ouvertes ou plus complexes. Après un temps de réflexion individuelle, les élèves présentent simultanément à l'enseignant leur pancarte. Leur réponse personnelle est déterminée par l'orientation du QR-code ou par la couleur du carton brandi. L'enseignant, équipé d'un appareil de prise de vue connecté à Internet - smartphone ou tablette -, balaye la salle afin de « scanner » en direct les réponses de ses élèves. Instantanément, l'application sélectionnée (libre ou commerciale) enregistre et affiche les résultats, les statistiques et les graphiques sur le terminal utilisé par l'enseignant.

L'affichage des résultats peut être vidéoprojeté en direct. Cette publication permet de déterminer les réponses privilégiées par la classe et peut donner lieu à un travail de groupe où les élèves tentent de se convaincre du bien-fondé de leurs différentes réponses.

► Pour en savoir plus, voir :

www.cndp.fr/crdp-dijon/Evaluer-les-eleves-avec-Plickers.html



On peut également recourir à des boîtiers de vote (ou télévotants).

Pour aller plus loin

► Le fonctionnement et l'usage des clickers explicités sur le site de l'EPFL de l'université de Lausanne : <http://clickers.epfl.ch/accueil>.

► Une fiche pratique, parue dans le mensuel *Le Tableau* de l'université du Québec, sur l'intérêt des télévotants : http://pedagogie.quebec.ca/portail/system/files/documents/membres/letableau-v3-n3-televotants_2014_03_24_0.pdf.

► Un point sur l'usage des boîtiers électroniques : <https://www.reseau-canope.fr/agence-des-usages/les-boitiers-de-vote-electronique-en-salle-de-cours.html>.

► Une publication récente (2015) de Nathalie Younès, Sébastien Soulier et Pascal Detroz, « Les boîtiers de vote électroniques, de l'outil d'évaluation interactive au dispositif d'apprentissage actif. L'évaluation à la lumière des contextes et des disciplines » : <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-01121438/document>.

COURS INTERACTIFS

Varier les situations pédagogiques

Venues bien souvent de l'Université, de nombreuses pratiques innovantes, qui cherchent à faire des élèves des acteurs du cours afin de rendre l'apprentissage plus efficient, gagnent les établissements du secondaire. S'agit-il d'une mode éphémère ou faut-il considérer l'interactivité comme une pratique pédagogique appelée à se banaliser ?



Qui ne rêve pas de faire cours à des élèves attentifs, posant des questions et faisant des liens avec les autres matières ? Persuadés que l'implication dans le cours constitue la condition *sine qua non* d'un apprentissage de qualité, nous savons aussi que l'alchimie ne se produit pas toujours ! Lente érosion de l'attention, distraction, fixation sur la prise de notes au détriment de la participation et de la compréhension : tels sont les ennemis auxquels tout enseignant doit faire face quotidiennement. D'où la réflexion actuelle autour de pratiques nouvelles à même de mobiliser l'attention des élèves en établissant de l'interactivité dans le cours.

Du cours au cours interactif

La pratique la plus courante que recouvre le terme générique de « cours interactifs » reste le vote individuel et collectif (voir ci-contre) pendant ou à l'issue d'une séquence de cours « classique ». Il s'agit de vérifier la compréhension que les élèves peuvent avoir d'une situation ou d'une notion, à l'aide d'un QCM simple ou portant une situation-problème. Le vote peut-être individuel ou par groupe. Son résultat peut permettre de lancer un débat approfondissant la problématique avant un deuxième vote, où l'on espère voir monter le taux de réponses justes.

Ces brefs temps pédagogiques (entre trois et dix minutes), s'ils sont menés avec rigueur, contribuent à stimuler l'activité intellectuelle des

élèves et à donner à l'enseignant un retour sur ce qu'ils pensent. Si l'on a généralement recours à ce type de techniques (le vote, mais aussi les tours de table et autres *brainstormings*) à la suite du travail sur une notion pour tester ou renforcer les acquis, elles peuvent être utilisées en amont pour tester les pré-acquis, faire émerger les représentations et aiguïser la curiosité des élèves.

La pierre philosophale ?

Un usage raisonné de ce genre de dispositifs permet donc de varier les apprentissages, ce qui est plébiscité par les élèves et les étudiants interrogés lors des expérimentations, parce qu'ils permettent, selon eux, d'animer le cours, mais aussi et surtout d'avoir un retour instantané sur ce qu'ils ont compris.

Il n'en demeure pas moins quelques problèmes : un caractère chronophage dans la préparation comme dans l'utilisation, mais surtout la nécessité d'équipement. L'usage en classe de son smartphone personnel et/ou celui des élèves peut à juste titre rebuter (rappelons que cet usage est interdit aux collégiens). Les zapettes, le transmetteur et le logiciel associés nécessitent un investissement : compter plus de 1 000 euros pour équiper un groupe classe, qui doit se trouver dans un local équipé d'un ordinateur. De quoi freiner la diffusion de la pratique... ■

Rubrique réalisée par Jean-François Claudon

TARIFS : 1 ligne = 10 € pour les adhérents ou abonnés au SNES-FSU • 1 ligne = 15 € pour les autres annonceurs • 1 espace entre chaque mot compte pour un caractère • Chaque ligne comprend 28 à 30 signes et intervalles.

LOCATIONS

Andalousie, coll. loue mais. 6 pers., 3 chambres, piscine, mer, 250 à 800 €/sem. Tél. 06 63 18 19 41, fgonzalez1@free.fr

Près Bayonne sur littoral, coll. souhaite échange maison 5 personnes, 1 sem. juillet contre logement Avignon centre. Et loue tout l'été, 1 300 €/quinzaine. Tél. 06 83 25 99 33

(38) Valjouffrey, loue mais. 8/10 pers., mi-juillet/mi-août, 500 €/sem. ou 750 €/quinz. Tél. 06 38 42 60 98

Londres, appt, juil./août, 550 €/s., martial_isabela@yahoo.fr

Berlin, Charlottenbourg, loue F2, 420 €/s., cmouriaux@yahoo.fr

Bassin d'Arcachon, loue villa 6 personnes, juillet-août : 710 €/sem., sept. : 510 €/sem. Tél. 06 84 06 78 73

Pays Basque, loue gîte 6 personnes, juillet-août : 450 €/sem., septembre : 400 €/sem. Tél. 06 84 06 78 73

(33) Arcachon, loue F2 neuf, centre, 250 m plage. Tél. 06 04 07 98 41

(64) Saint-Jean-de-Luz, loue F2, centre, 50 m plage, thalassothérapie. Tél. 06 04 07 98 41

(33) Bassin d'Arcachon, Claouey, loue maison 4-6 personnes, confort, forêt, bassin, océan. Tél. 06 04 07 98 41

(84) Avignon intramuros, pl. des Carmes, 4 p., 115 m², rénové, tout confort, meublé ou non, 2 chambres, cuisine équipée, s.d.b., w.c., balcon. 930 €/mois c.c. Tél. 06 80 87 23 07, asalta@orange.fr

Périgord, loue villa, très grand confort, clim., 4 pers. max. Tél. 06 86 58 63 25

Périgord, loue maison individuelle, 4 personnes, 300 €/sem. Tél. 06 87 77 05 61

Maroc, 40 km de Casablanca, Sidi/Rahal, loue F3, 50 m plage, 300 €/sem. Tél. 06 18 89 02 91

Cannes, pl. centre (3 min Croisette), loue F2, terrasse, été : 850 €/qz. Tél. 07 82 12 94 88

Avignon (festival), loue beau 3 pièces. Tél. 06 38 92 90 37

Ile d'Oléron, coll. loue, 100 m mer, mais. tt conf., 6 pers., jardin clos, de juin à sept., 600-700 €/sem. Tél. + SMS 07 82 34 62 03

(84) Vaucluse, près d'Avignon (festival), grande villa, 4 ch., 8 personnes. Tél. 06 19 65 12 10, f.dayma@yahoo.fr

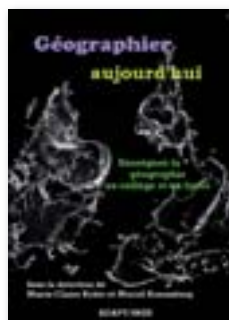
Venise/Rome/Florence centre, part. loue appts. Tél. 04 73 33 55 95

(34) Frontignan, coll. loue dans maison anc. + jardin, 4 pers. 450 €/sem. juin-sept ; 500€/sem. juillet-août. Tél. 06 86 71 56 26

VENTE

(69) Neuville-sur-Saône centre, coll. retraité vend appt T2, 52 m², 135 000 €. Tél. 06 41 98 26 85

N'hésitez pas à commander en ligne sur www.adapt.snes.edu
Rapide, facile et sûr : paiement par carte sécurisé



Géographier aujourd'hui

Qu'est-ce que la géographie ? Comment faire pour l'enseigner ? Comment intéresser les élèves ? Retenir leur attention ? Comment mettre à profit le nouvel environnement numérique ? Enfin comment intégrer la géographie dans l'interdisciplinarité ? Des réponses dans ce livre à la fois théorique et pratique.

• Sous la direction de Marie-Claire Robic, Adapt-SNES, 2016, 360 p., 32 €.

De l'histoire naturelle aux sciences de la vie et de la Terre

Cet ouvrage montre comment s'est construit l'enseignement des sciences de la vie et de la Terre, depuis la Révolution. On y constate que les sciences naturelles puis les SVT constituent une discipline politiquement sensible. Les auteurs nous aident à comprendre les résistances qui, de nombreuses reprises, ont fait – et font encore – obstacle à la mise en place d'un cursus cohérent et ambitieux.

• Claudine Meunier, François Meunier et Jeanne-Marie Raynaud, Adapt, 2014, 175 p., 11 €. Avec le DVD, 14 €.



Enseignement de l'histoire. Enjeux, controverses autour de la question du fascisme

L'enseignement de l'histoire n'a jamais été un sujet neutre. Deux collègues, en partant de l'évolution des programmes ces trente dernières années, cherchent à répondre à la question : permet-elle aux jeunes des collèges et lycées d'acquérir les clés pour comprendre le monde actuel ?

• Joëlle Fontaine et Gisèle Jamet, Adapt-SNES, 2016, 126 p., 12 €.

Histoire de la conquête spatiale

Imaginée par les écrivains et réalisée par les plus grandes nations, la conquête de l'espace a toujours fait rêver. Jean-François Clervoy, astronaute lors de trois missions spatiales et Franck Lehot, médecin instructeur des vols en apesanteur, vous font découvrir le passé, le présent et l'avenir des vols spatiaux habités, racontés comme jamais auparavant. Ces récits illustrés et vivants, d'une lecture facile, évoquent toutes les grandes étapes de la conquête spatiale et sont ponctués d'anecdotes originales et d'encarts inédits sur la vie et le travail quotidiens des astronautes.

• Jean-François Clervoy, Franck Lehot, coédition Adapt/Vuibert, 210 p., 25 €.



BON DE COMMANDE

Nom : Prénom : Adresse :

Code postal : Ville : Courriel : @

Titres :

+ 3 EUROS

À envoyer aux **Éditions ADAPT** : 46, avenue d'Ivry, 75647 Paris Cedex 13 avec le chèque correspondant libellé à l'ordre d'ADAPT (**port + 3 euros**) ou à commander sur notre site : www.adapt.snes.edu

Les bons outils pour la rentrée

CASIO®

MODE EXAMEN INTÉGRÉ

CONFORME À LA NOUVELLE
RÉGLEMENTATION DU BACCALAURÉAT
ET DES EXAMENS DU SUPÉRIEUR 2018**

15€
remboursés*

sur le Graph 90+
Pour tout achat entre le 15/04/2017
et le 30/09/2017

NOUVEAU!



Graph 90+E

- Grand écran couleur
- Calcul vectoriel
- Graphes 3D
- Tracé de graphiques à partir d'une image réelle

fx-CP400+E

- Grand écran couleur tactile au doigt et au stylet
- Calcul formel avancé : primitives, dérivées, limites, tableau de variation
- Transformation de Laplace et Fourier
- Équations différentielles



25€
remboursés*

sur le fx-CP400
Pour tout achat entre le 15/04/2017
et le 30/09/2017

Retrouvez nos ressources
pédagogiques et nos tutoriels
sur www.casio-education.fr
ou sur notre chaîne **YouTube**
CASIO Education

* Voir conditions sur le pack ou sur <https://ed2017.casio.fr>. ** Examens de l'enseignement supérieur concernés par la réglementation : DCG, DSCG, DEC et BTS.
CASIO FRANCE Société Anonyme au capital de 6 000 000 € - SIREN 431 670 306 - RCS EVRY - Siège social : Immeuble Reale - Bat A - 23 avenue Carnot - 91300 MASSY - www.casio.fr

Toutes les calculatrices CASIO sont conformes au programme scolaire du Ministère de l'Éducation nationale

www.casio-education.fr